Dimanche 3 Octobre 1915 — A B C — N° 322 — Dimanche 3 Octobre 1915

# LA BELGIQUE

JOURNAL QUOTIDIEN

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
31, Montagne-aux-Herbes-Potagères, BRUXELLES
BUREAUX : DE 9 à 17 HEURES
Jos. MORESSÉE, DIRECTEUR

LE NUMÉRO : 10 CENTIMES

ANNONCES
Petites annonces . . . . . la ligne, fr. 0.40
Réclame avant les annonces . — 1.00
Corps du journal . . . . . — 4.00
Faits divers . . . . . — 3.00
Nécrologie . . . . . — 2.00

*Aujourd'hui: SIX pages.*

## LA GUERRE

### 426e jour de guerre

Le 30 septembre au soir, la situation sur le front dans l'Ouest présentait le même aspect que nous avons caractérisé hier.

Au nord de Loos, les Allemands poursuivent leurs contre-attaques, auxquelles les Anglais opposent une résistance acharnée. En Artois, le ralentissement des hostilités au nord d'Arras s'est accentué : aucune opération notable n'est, en effet, signalée dans les secteurs de Souchez ni de Neuville. Entre Arras et l'Oise apparaît l'indice d'une reprise d'activité des belligérants aux environs de Roye et de Beuvraignes ; rien

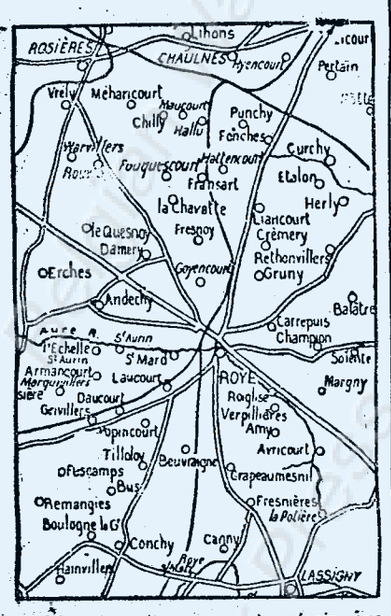


toutefois n'autorise encore à prévoir que cette section du front soit à son tour destinée à devenir le théâtre d'hostilités sérieuses.

C'est toujours en Champagne que les deux partis font preuve de l'ardeur au combat la plus vive. A lire attentivement les communiqués officiels et en tenant compte des contre-attaques allemandes, on voit que les Français ont le souci de consolider leurs progrès au nord de Le Mesnil et de Massiges.

Bien qu'elle se déroule ainsi très approximativement dans les mêmes secteurs, il ne faut pas penser que la lutte déchaînée par l'offensive qu'ont si résolument entreprise les Alliés le 24 septembre s'achemine vers l'apaisement. Tous les collaborateurs militaires des journaux anglais et français s'accordent pour affirmer que cette offensive pourra sans doute connaître des périodes de stagnation, mais qu'il est dans les desseins du haut commandement de la pousser à fond, sans égard aux sacrifices nécessaires, jusqu'à ce que soit atteint un résultat décisif.

De leur côté, les écrivains spécialistes allemands développent ce thème :

— Des attaques violentes et soudaines, préparées par une puissante action d'artillerie, peuvent amener l'évacuation d'une section de la ligne de défense des Allemands. Mais derrière les lignes évacuées, les assaillants continueront à se heurter à d'autres lignes successives, formant de tels obstacles que leur marche en avant finira par en être enrayée. Le front allemand constitue un mur contre lequel tous les efforts offensifs resteront vains.

De ces deux opinions, radicalement différentes, les événements seuls sont capables d'établir la réelle valeur respective.

* * *

En Russie, il n'est rien survenu d'essentiel. Les Russes continuent à défendre avec opiniâtreté jusqu'aux moindres positions établies en vue de la défense de Dunabourg à l'ouest. Au sud de la place, dans la région des lacs de Narocz et de Madziol, leurs contre-attaques ont été fréquentes, mais l'adversaire les a supportées sans grand dommage pour ses positions. Il en est de même pour la ligne occupée par l'armée du prince de Bavière, qui a été également contre-attaquée sur divers points.

Bref, les engagements signalés entre la Dwina et le Pripet sont restés localisés. En Wolhynie, où la bataille est très dure à cause des difficultés qu'y crée la nature marécageuse du sol, l'offensive appartient toujours aux armées von Linsingen, tandis qu'à l'ouest de Tarnopol les Russes se sont montrés actifs.

## DANS LES BALKANS

Athènes, 1er octobre :

Le 30 septembre, M. Venizelos a fait une courte déclaration à la Chambre. Il a déclaré qu'il avait repris le gouvernement avec l'intention de maintenir la neutralité du pays; mais, la situation ayant été complètement modifiée par la mobilisation bulgare, il a été nécessaire de faire suivre celle-ci de la mobilisation grecque.

M. Venizelos a terminé comme suit sa déclaration :

M. Radoslawof a affirmé que la mobilisation bulgare ne cachait aucun but agressif, pas plus contre la Grèce que contre la Serbie et qu'elle constituait simplement une neutralité armée. Si telles sont les intentions de la Bulgarie, la mobilisation grecque doit être aussi considérée dans le même sens. En tout état de cause, le peuple grec saura faire son devoir. Le gouvernement serait heureux si la situation permettait de renvoyer les soldats dans leurs foyers.

Au nom de l'opposition, M. Gunaris, prédécesseur de M. Venizelos, a approuvé les déclarations du président du Conseil. Le ministre des finances a demandé ensuite un crédit de 150 millions de drachmes.

Sofia, 1er octobre :

Le ministre des finances bulgare a fait des déclarations sur la situation financière et économique de la Bulgarie. Il a fait ressortir notamment que la récolte a été excellente. Puis il a continué ainsi : „Nos finances sont dans une excellente situation ; nous pouvons attendre les événements avec une tranquille confiance. Nous sommes à même de payer presque toutes les réquisitions en espèces, ce que nous n'avions pu faire lors de la première guerre balkanique. Cela facilite, pour le commerce et l'industrie, la possibilité de faire face à la mobilisation. Le pays pourvoit aux besoins des familles des hommes appelés sous les drapeaux. Nous espérons, tout comme l'Allemagne, nous passer de moratorium, même si les choses se compliquaient. Je puis dire que la Bulgarie est armée pour toutes les éventualités, financièrement et économiquement.

Sofia, 1er octobre :

L'Agence Bulgare publie la note suivante :

Comme il fallait s'y attendre, les ennemis de la nation bulgare publient, dans la presse étrangère, les bruits les plus fantaisistes au sujet de la marche de la mobilisation. Contrairement à ces bruits, nous pouvons affirmer que la mobilisation se fait partout dans un ordre parfait et que les réservistes, qui arrivent de toutes parts, connaissent parfaitement la portée des mesures prises par le gouvernement, qui a la ferme volonté d'assurer la réalisation des légitimes exigences de la Bulgarie.

Berlin, 30 septembre :

Le correspondant à Athènes du „Lokal Anzeiger" a interviewé l'ambassadeur bulgare M. Passarow, qui lui a confirmé que les intentions de la Bulgarie sont absolument pacifiques et que les relations bulgaro-grecques continuent à être des meilleures.

Sofia, 1er octobre :

Le général Bojad-Schjew, chef de l'état-major bulgare, a été nommé commandant d'une armée bulgare. Son successeur comme chef de l'état-major sera le général Constantin Jostow, qui a été, pendant la guerre des Balkans, chef d'état-major du général Radko-Dimitriew et qui a commandé ensuite la 3e division d'infanterie à la frontière serbe.

## SUR MER

Londres, 1er octobre :

On prétend que l'Amirauté a établi un nouveau champ de mines. Aucune indication n'existe au sujet de la zone maritime où il est situé.

Flessingue, 1er octobre :

Le paquebot „Mecklenburg", de la ligne Zeeland, a été retenu hier par l'Amirauté dans les docks de Tilbury.

Mandal, 1er octobre :

La barque „Actie", de Kragerö, qui se rendait, chargée de bois de mines, de Kragerö à Leith, a été incendiée mercredi par un sous-marin allemand, à 20 milles marins au sud du cap Lindesnäs. Le sous-marin a remorqué le canot, où avaient pris place les onze hommes de l'équipage, à la côte, près de Lindesnäs.

Le Havre, 2 octobre :

Le vapeur norvégien „Elisabeth", qui se rendait de Leith à Rouen, a été détruit par un incendie. L'équipage a été sauvé.

Amsterdam, 1er octobre :

Le service postal et le transport des passagers entre Flessingue et l'Angleterre a été complètement suspendu, jusqu'à nouvel ordre, par l'Amirauté anglaise.

Copenhague, 1er octobre :

Il résulte de l'enquête ouverte sur les causes de la perte du schooner danois „Vesct" que, par suite du brouillard et de la pluie, celui-ci s'est engagé, malgré les avertissements, dans un champ de mines. Deux mines ont explosé, et le navire a coulé. L'équipage a été sauvé par un torpilleur allemand.

## DÉPÊCHES DIVERSES

Rome, 1er octobre :

M. Giolitti a fait au directeur d'une des grandes compagnies de navigation les déclarations suivantes :

— Il est probable que la guerre actuelle sera conduite jusqu'à la limite des forces des belligérants et que la victoire sera obtenue sur les champs de bataille. Toutefois, la situation politique actuelle permet de croire que le groupement des puissances ne se maintiendra pas après la guerre et peut-être même pourrait-il subir des modifications pendant qu'elle se poursuit encore. Des ennemis deviendront des amis et vice-versa. Le nouveau groupement des nations qui pourrait se faire pendant que les hostilités se déroulent serait, s'il se produisait, de nature à amener la fin du conflit avant que les armes aient décidé de son sort. Le groupement des Etats balkaniques aura une influence peut-être décisive sur la manière dont les hostilités se dérouleront.

* * *

Berlin, 1er octobre :

Le recensement définitif des souscriptions au récent emprunt de guerre allemand donne comme chiffre total : 12 milliards 101 millions de mark.

* * *

Kiew, 1er octobre :

La crise commerciale qui sévit à Kiew est si intense que les commerçants ont demandé au gouvernement de décréter un moratorium.

* * *

Rome, 1er octobre :

Le vice-amiral Camille Corso a été nommé ministre de la marine. Le nouveau ministre a prêté serment aujourd'hui au grand quartier général.

* * *

Pétrograd, 30 septembre :

Le port d'Archangel est couvert de glace. La navigation est interrompue.

## Les Faits du Jour

Le „Corriere della Sera" publie la lettre suivante d'un officier campé au sommet des Dolomites :

— La reconnaissance que nous devions faire aujourd'hui est renvoyée à plus tard, parce qu'il neige à gros flocons et sans arrêt. Nous sommes entourés de nuages et tout est blanc autour de nous. C'est l'hiver qui commence sur les cimes. Nous faisons marcher notre poêle jour et nuit.

Malgré tout, il est beau et énouvant d'entendre tonner encore notre canon à de telles hauteurs, dans les nuages, sous la neige, sous la tourmente, supérieur à toutes les forces de la nature. Et nous voyons monter de l'abîme jusqu'à nous les files de mulets qui, lentement et sûrement, apportent chacun deux projectiles pour nos batteries. Ces bêtes patientes, dociles et résistantes, sont chargées aussi d'apporter à des centaines d'hommes tout ce qu'il leur faut contre le froid, la faim et les attaques de l'ennemi : du bois, du pain, de la viande.

On travaille ici sans repos. On tend des lignes téléphoniques souterraines; on dresse des va-et-vient d'une cime à l'autre, pour nous apporter des vivres et des munitions, au-dessus des abîmes pleins de neige."

A Marseille, réside actuellement un ingénieur italien qui aurait fait une stupéfiante découverte en résolvant le problème de l'immobilité absolue d'un corps dans l'espace.

Le professeur Louis Rota — c'est son nom — aurait inventé un appareil qui, triomphant de la loi de la gravitation, pourrait se tenir immobile dans l'air à une hauteur de cinq cents, six cents, voire mille mètres, et serait susceptible de supporter un poids considérable.

On pourrait imprimer à cet appareil une vitesse prodigieuse dans n'importe quelle direction et l'arrêter à n'importe quel point. Tout cela, bien entendu, sans moteur mécanique d'aucune sorte, simplement par l'emploi des ondes hertziennes.

Le principe de cette invention reposerait sur une répartition spéciale des forces électriques et magnétiques, permettant d'obtenir des réactions de répulsion et d'attraction suffisantes pour maintenir l'appareil suspendu, immobile, à une hauteur variant de 400 à 1,000 mètres durant plusieurs heures, quarante au plus. En cas de vent ne dépassant pas quatorze mètres à la seconde, l'appareil reste au même point. En cas de vent plus fort, il se meut dans une direction verticale, monté au-dessus du courant aérien et reprend son immobilité.

Des expériences ont été faites qui ont déjà donné des résultats. D'autres vont être faites à Marseille même, avec un appareil ayant la forme d'un cigare, long de 4 mètres, avec 75 centimètres de diamètre et du poids de 95 kilos; il peut enlever 45 kilos, rester vingt-quatre heures dans l'air, se déplacer jusqu'à 300 kilomètres de son point de départ. On pourrait le faire aller de Marseille à Paris (653 kilomètres en ligne directe) en trois heures, et de Paris à Turin (585 kilomètres) en deux heures quarante.

Vichy a prêté son joli cadre à une réunion des hôteliers du centre d'Auvergne. Ils ont fait entendre des doléances qui sont actuellement celles de tous les hôteliers des stations balnéaires, climatériques ou thermales. Au mois d'août 1914, les hôtels de ces stations étaient réquisitionnés pour l'installation d'hôpitaux temporaires, et la clientèle française et étrangère devait les quitter. La guerre se prolongeant, les hôteliers demandèrent au ministre de la guerre, dès le mois de janvier, que les villes d'eaux puissent être ouvertes aux malades et aux baigneurs, et que, sans préjudice pour les blessés, on rendit libres un certain nombre de lits. La réponse ne leur parvint qu'au mois de mars. Le ministre de la guerre annonçait qu'il avait invité les autorités militaires locales à procéder par voie de convention amiable avec les intéressés.

Les hôteliers se déclarèrent satisfaits, mais ils durent bientôt déchanter, les conditions que leur offraient les autorités étant absolument inacceptables. C'est ce qui a motivé leur réunion. La centaine d'hôteliers présents a voté un ordre du jour décidant :

1° Qu'en vue de préparer les arrangements amiables préconisés par le ministre et désirés par les hôteliers, ceux-ci soient mis immédiatement en rapport avec les délégués du ministre;

2° Qu'à défaut d'entente, le ministre institue la Commission supérieure de contrôle prévue par la loi de 1877 sur les réquisitions.

On a encore adopté par acclamation le principe d'une réunion générale, à Paris, de tous les syndicats hôteliers de France et des parlementaires des régions les plus intéressées.

A plusieurs reprises déjà, on a constaté que des blessures au cœur, que l'on croyait autrefois mortelles, peuvent être guéries. On a porté notamment devant l'Académie de médecine de Paris un cas où une balle avait pénétré dans la partie charnue du cœur et en fut extraite quatre mois après, sans que le blessé en eût beaucoup souffert. Aussi curieux est le cas observé dans l'hôpital des matelots à Hambourg, sur lequel le „Mienchener Medizinische Wochenschrift" publie un article des docteurs Freund et Caspersohn. Le blessé avait été frappé par une balle de shrapnell, d'un poids de douze grammes. Le projectile frôla l'épaule gauche et pénétra dans le corps au-dessus de la poitrine, heurta la cartouchière, rebondit en arrière et s'introduisit dans le thorax. Le blessé resta plusieurs heures évanoui sur le champ de bataille, puis, cahoté dix heures durant sur les routes épouvantables en Pologne, n'arriva qu'après quinze jours à l'hôpital de Hambourg. La blessure guérit vite, mais l'homme se plaignait continuellement de douleurs au ventre. On ne trouvait rien. Mais quelle ne fut la surprise lorsqu'on constata à l'aide des rayons X que la balle de shrapnell avait glissé dans le cœur et s'y balançait comme une pendule, suivant le et le reflux du sang. L'opération se fit rapidement et le blessé a été complètement rétabli en peu de temps.

## COMMUNIQUÉS OFFICIELS

### Communiqués allemands

Berlin, 2 octobre. — Officiel de midi :

Théâtre de la guerre à l'Ouest.

Cette nuit, au nord de Loos, les Anglais ont essayé de reprendre, par une contre-attaque, le terrain que nous leur avions de nouveau enlevé les jours derniers. Leurs efforts ont échoué ; leurs pertes sanglantes ont été très fortes.

Au sud-ouest d'Angres, à l'est de Souchez et au nord de Neuville, nous avons repoussé des attaques françaises. Dans ce secteur d'attaque des forces anglo-françaises, nous avons capturé jusqu'à présent 106 officiers, 3,642 soldats et 26 mitrailleuses.

En Champagne, vers midi, les Français ont attaqué sur une grande étendue du front à l'est d'Auberive. Ils ont échoué; ils n'ont pénétré dans notre position qu'à un seul endroit. Des grenadiers du corps du grand-duché de Bade ont contre-attaqué et fait prisonniers 1 officier et 70 soldats; le restant du groupe qui s'était introduit dans notre position a été exterminé.

Au nord du Mesnil et au nord-ouest de Ville-sur-Tourbe, des attaques françaises ont été repoussées. Au nord-est du Mesnil, le régiment de réserve n°29 s'est particulièrement distingué les jours derniers en tenant tête à l'ennemi. Dans les combats livrés au nord d'Arras et en Champagne, le nombre total des prisonniers faits par nous atteignait hier le chiffre de 211 officiers, 10,721 soldats ; en outre, nous avons capturé en tout 35 mitrailleuses.

Une escadrille partie de Paris a lancé des bombes sur Laon; elles ont tué une femme et un enfant et blessé grièvement un habitant. Nos canons de défense ont abattu un des avions au sud de Laon; les occupants ont été faits prisonniers. Un autre avion est tombé en brûlant à Soissons.

Théâtre de la guerre à l'Est.

Armées du maréchal von Hindenburg :

Au nord de Postawy, des combats de cavalerie sont engagés. Au sud du lac de Narocz, près de Spiagia et à l'est de Wisciniew, nous avons repoussé des attaques russes. Depuis ses multiples échecs du 30 septembre, l'ennemi a renoncé à entreprendre des attaques plus ou moins importantes. Hier, près de Smargon, nous avons capturé 3 officiers, 1,100 soldats russes et 3 mitrailleuses.

Armées du maréchal prince Léopold de Bavière :

En général, le calme a régné devant notre front. Les Russes y ont également renoncé à continuer leur offensive. Devant nos lignes se trouvent de nombreux ennemis tués.

Armées du maréchal von Mackensen :

Rien de nouveau.

Armées du général von Linsingen :

Près de Czornysz, sur le Kormin, nos troupes ont pris d'assaut les positions de l'ennemi qui a été rejeté vers le nord, laissant 1,300 prisonniers entre nos mains. A d'autres endroits du front, nous avons fait en outre 1,100 prisonniers.

Sur le front de l'armée du général comte von Bothmer, les Russes ont essayé de forcer nos lignes à l'ouest de Tarnopol, dans la nuit du 29 au 30 septembre. Ils ont entièrement échoué et ont subi de fortes pertes.

Jusqu'à présent, une seule de nos divisions a enterré 1,168 Russes ; 4 à 500 gisent encore devant notre front. De nombreux fusils sont tombés en notre pouvoir.

* * *

Vienne, 2 octobre. — Officiel d'hier :

Front russe.

En Galicie orientale, rien de particulier. Près de Nowo-Aleksinice, notre artillerie a repoussé une attaque des Russes avant qu'ils n'aient pu se déployer.

Sur l'Ikwa et dans la région fortifiée de Volhynie, pas de changement.

Sur le Kormin, nos Alliés ont de nouveau gagné du terrain. L'ennemi a contre-attaqué sans succès. Cinq escadrons austro-hongrois ont, au cours d'une de ces contre-attaques, capturé 2 officiers, 400 soldats russes et 1 mitrailleuse. Les deux derniers jours de combat, dans ce secteur, nous avons fait prisonniers 10 officiers et 2,400 soldats ennemis.

Front italien.

Sur les fronts du Tyrol et de la Carinthie, il n'y a eu hier que des duels d'artillerie. Les attaques des Italiens contre nos lignes fortifiées, à l'ouest du fossé du Bombasch (voir communiqué d'hier) ont été repoussées par nos vaillants chasseurs de Salzbourg.

Hier matin, l'ennemi a attaqué trois fois en vain le Mrzli Vrh et les penchants sud-ouest de cette montagne avec des forces considérables qui ont subi des pertes très élevées. Nous avons aussi, comme toujours, à certains endroits de la tête de pont de Tolmein, repoussé plusieurs tentatives d'attaque des Italiens.

Front du Sud-Est.

Rien de nouveau.

* * *

Constantinople, 2 octobre. — Officiel du grand état-major général :

Sur le front d'Irak, nos colonnes volantes, opérant devant nos postes avancés, ont, dans la nuit du 24 au 26 septembre, surpris des forces ennemies qui avaient débarqué au nord de Korna sur les rives du Tigre, sous la protection de la canonnière; l'adversaire a subi de fortes pertes.

Le lendemain, au soir, notre artillerie a dirigé à l'improviste une canonnade intense sur l'ennemi qui a répondu. Nous ignorons quelle est l'importance des pertes ennemies; néanmoins, nous avons constaté que les Anglais jetaient un grand nombre de cadavres de soldats et de chevaux dans le fleuve.

Le 27 septembre au matin, l'ennemi a pris l'offensive à l'aide de troupes fraîches qu'il avait amenées sur des canonnières en vue de renforcer ses premiers détachements. Le combat a été violent et a duré jusqu'au soir. L'offensive ennemie s'est entièrement brisée à la résistance de nos détachements avancés qui ont tenu opiniâtrement tête à des forces trois ou quatre fois plus considérables.

Nous avons endommagé et abattu un avion anglais. En outre, nous avons incendié vingt-cinq voiliers ennemis chargés de munitions et de vivres et capturé un détachement de télégraphistes qui se trouvait à bord d'un bateau. Sur ce front aussi, les Anglais emploient des balles explosives et des gaz asphyxiants.

Sur le front du Caucase, sur l'aile droite, une rencontre entre nos colonnes de reconnaissance et un détachement de cavalerie ennemie, a eu pour résultat de forcer celui-ci à s'enfuir. Il a laissé un sous-officier et plusieurs soldats entre nos mains.

Sur le front des Dardanelles, près d'Anaforta, l'ennemi a bombardé vainement, dans la matinée du 29 septembre, nos positions au moyen de son artillerie de terre et de mer. Notre artillerie a répondu et a réduit au silence un mortier ennemi; elle a également détruit un détachement de mitrailleurs.

Près d'Ari Burnu, combat d'artillerie par intermittence.

Près de Sedd-ul-Bahr, sur notre aile droite, l'ennemi a tenté de faire exploser une mine, mais cette tentative a avorté.

### Communiqués des armées alliées

Paris, 1er octobre. — Officiel de 15 heures :

En Artois, nous avons progressé à la grenade dans les tranchées et boyaux à l'est et au sud-est de Neuville. Deux contre-attaques ennemies ont été dirigées, l'une sur un fortin que nous avions conquis hier dans le bois de Givenchy, l'autre sur les tranchées, où ils se sont installés au sud de la côte 119 ; elles ont été toutes deux complètement repoussées.

Au nord de l'Aisne, près de Soupir, l'ennemi s'est livré à une violente démonstration contre nos tranchées. Sa canonnade et sa fusillade n'ont été suivies d'aucune attaque d'infanterie.

En Champagne, nous avons arrêté net par notre feu une contre-attaque ennemie dans la région de Maison de Champagne.

Le nombre des prisonniers faits hier soir au cours de notre progression au nord de Massiges est de 280, dont 6 officiers.

* * *

Paris, 1er octobre. — Officiel de 23 heures :

Quelques nouveaux progrès ont été réalisés par nous dans la partie sud du bois de Givenchy, à l'est de Souchez. Nous avons fait 61 prisonniers, appartenant à la garde et délivré quelques Français, restés aux mains de l'ennemi depuis le 25 septembre.

En Champagne, un coup de main entre Aubérive et l'Epine de Volegrange, nous a permis de prendre à l'ennemi de nouvelles mitrailleuses et une trentaine de prisonniers. L'ennemi a dirigé, sur quelques-unes de nos nouvelles positions, un bombardement intermittent avec emploi d'obus lacrymogènes ; nos batteries ont efficacement répondu.

Un violent bombardement de nos tranchées en Argonne, au nord de la Houvette, a été enrayé par un tir de représailles efficace, de lance-bombes sur les tranchées ennemies.

Des obus ont été lancés à longue portée sur Verdun et Nomény par des batteries ennemies que notre artillerie a contre-battues.

Nous avons canonné à longue distance des trains en gare de Vigneulles-les-Hattonchâtel et provoqué ainsi deux très violentes explosions.

Dans les Vosges, aux environs de Violu, une démonstration offensive de l'ennemi par la canonnade et la fusillade n'a été suivie d'aucune action d'infanterie.

Notre dirigeable „Alsace" a bombardé, dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre, la bifurcation d'Amagne-Lucquy, la gare d'Attigny et la gare de Vouziers.

* * *

Rome, 30 septembre. — Officiel du grand quartier général :

Dans la région du Stelvio, l'offensive de nos troupes continue près du Cevedale, au milieu de la glace et de la neige ; elle a pour but de nettoyer la région de petits détachements ennemis et de mettre fin aux entraves que nous occasionne l'artillerie autrichienne à longue portée.

Dans le Cordevole supérieur, l'activité de l'artillerie ennemie est plus active depuis quelques jours.

Près de Sief, notre artillerie a pris hier sous son feu une colonne ennemie, qui a été dispersée et qui a abandonné une grande partie de son charroi.

En Carinthie et dans le bassin de Plezzo, il y a eu plusieurs petits engagements, qui nous ont permis de prendre quelques patrouilles ennemies.

Le nombre des prisonniers faits pendant la nuit du 29 septembre, au cours du combat qui s'est livré dans le secteur de Tolmino, s'est élevé à 88, parmi lesquels deux officiers.

Un hydroplane ennemi a jeté deux bombes sur Porto-Buso, sans qu'il y ait eu des victimes ou des dégâts.

Un de nos aviateurs a jeté avec une efficacité visible des bombes sur quelques localités situées sur le Karst, où la présence d'officiers supérieurs autrichiens avait été signalée.

* * *

Pétrograd, 30 septembre. — Officiel du grand état-major général :

Près de Riga, quelques faibles attaques ennemies sont restées sans résultat. Les Allemands, qui avaient tenté de fortifier la rive orientale de la Riwubach, dans la région de Kemmern, ont été repoussés sur l'autre rive. Les Allemands ont également attaqué le cimetière de Rose, au nord-ouest de Birsgaln ; ils ont été également repoussés.

L'offensive de l'infanterie ennemie, au sud du lac de Driswjaty, a été arrêtée par notre cavalerie. Au sud du lac de Bogmskoje, à l'est du Widsy, un grand nombre de combats se sont déroulés en notre faveur. A plusieurs endroits, nos troupes se sont avancées vers l'ouest. Dans la région de Lubki, au sud du lac de Narocz, l'ennemi a été refoulé et s'est retiré en désordre à la suite d'une attaque brusquée.

Le combat près du village de Danjuschewo, sur la Wilija, en aval de Smorgon, s'est terminé à notre avantage. L'ennemi a tenté de reprendre l'offensive, mais sans succès.

Sur le front Krewo-Kraschin-Schara supérieure-canal d'Oginski, il s'est livré de nombreux combats locaux, qui n'ont pas eu grande influence sur la situation générale.

Dans la région du Styr moyen, près de Tschartorüsk et à l'est de Kolki, les combats continuent. L'ennemi a été rejeté hors du village de Kulikowicze, sur le Styr, au sud de Tschartorüsk. Nous avons également repris le village de Koczyszcza, à l'est de Kolki. Nous avons fait prisonniers cinq officiers et cent soldats.

A l'est de Luzk, que nous avons évacuée il y a deux jours, il se livre un combat violent près du village de Silno. Après une attaque ennemie, nos troupes ont dû abandonner certains secteurs. Par des contre-attaques répétées, près du village de Cuman, au sud-est de Silno, nous avons réussi à avancer et à rejeter l'ennemi hors de ses tranchées. Une contre-attaque ennemie dans la région de Karpilowka, au nord-ouest de Cuman, a été repoussée.

Les tentatives d'attaques ennemies près du village de Zebrow, au nord-ouest de Tarnopol et au sud-est de Kozlow, à l'ouest de Tarnopol, n'ont pas réussi.

Notre cavalerie a été engagée plusieurs fois avec des avant-gardes ennemies sur la rive gauche de la Strypa, près de Dobropole et de Chmielowka, au sud-ouest de Trembowla.

* * *

Pétrograd, 29 septembre. — Officiel de l'état-major de l'armée du Caucase :

Le 27 septembre, dans la région côtière, fusillades.

Dans la direction de Dontach, il y a eu des rencontres de nos patrouilles avec la cavalerie ennemie dans la région de Fenk.

Sur le reste du front, aucun changement.

* * *

Pétrograd, 30 septembre. — Officiel de l'état-major de l'armée du Caucase :

Le 28 septembre, dans la direction de Melashgerd, un détachement de cavalerie a rejeté les Turcs hors du village d'Alikom.

Aucune modification à signaler sur le reste du front.

### Dépêches Diverses

Pétrograd, 1er octobre :

L'octobriste Goutchkof, le progressiste Rjabouchinski, le cadet Laptiew et le général Waimstein, tous représentants du bloc libéral, viennent d'être élus membres du Conseil de l'Empire, en qualité de représentants du commerce et de l'industrie.

* * *

Berne, 1er octobre :

Le Conseil fédéral vient de s'ajourner jusqu'au 6 décembre.

* * *

Pétrograd, 1er octobre :

Le général Kouropatkine a été nommé chef du corps des grenadiers.

* * *

Pétrograd, 1er octobre :

A la suite de l'entrevue des représentants de la Douma avec M. Goremykine, a eu lieu une réunion, convoquée par les chefs des partis du bloc et où se sont déroulées des scènes violentes. Le premier orateur, M. Miljoukoff, qui assistait à l'entrevue avec M. Goremykine, s'est écrié qu'il était absolument nécessaire que les partis du bloc prennent des mesures de défense contre la „politique du knout" pratiquée par le président du Conseil. Le bloc devrait se déclarer en permanence et établir un programme, auquel il devrait se tenir, même après la guerre. L'orateur a affirmé ensuite que l'envoi d'autres délégations auprès du Tsar serait superflu, car il semble ressortir clairement des paroles du premier ministre que l'„autorité suprême" est pleinement d'accord avec lui sur sa ligne de conduite.

Parmi les nombreuses motions faites au cours de cette réunion, en vue de la lutte qui va s'engager contre le gouvernement, celle du parti ouvrier seule — déclaration de la grève générale — a été reconnue praticable. On est tombé d'accord pour placer le gouvernement devant ce dilemme : la grève générale ou la réouverture de la Douma.

* * *

Pétrograd, 1er octobre :

Un ukase a prorogé de douze mois le moratorium en Russie.

* * *

Paris, 30 septembre :

On considère le général Marchand, qui vient d'être grièvement blessé, comme sauvé.

* * *

Londres, 30 septembre :

On annonce que le gouvernement a décidé d'ajourner le Parlement au 12 octobre.

* * *

Stockholm, 1er octobre :

Par l'intermédiaire de l'ambassade suédoise à Berlin, l'Allemagne a exprimé ses regrets à la Suède au sujet du torpillage du vapeur „Malmland". Elle a offert de régler tous les dommages occasionnés.

* * *

Rome, 1er octobre :

Un décret royal autorise l'émission de 100 millions de lire de Bons du Trésor, remboursables en cinq ans. Cette émission est spécialement destinée à couvrir les avances faites pour rachats de lignes de chemin de fer.

* * *

Pétrograd, 1er octobre :

La „Birschewija Wjedomosti" se fait l'écho d'un bruit d'après lequel la Douma de l'Empire sera convoquée pour le 9 octobre.

* * *

Berne, 1er octobre :

On a inauguré ce matin la ligne Munster-Lengnau, qui passe par un tunnel de 8 klm. Cette ligne, construite par la Société des Chemins de fer alpins Jura-Berne, facilitera le trafic avec le Lötschberg et raccourcira le trajet Bâle-Suisse occidentale. La construction de ce chemin de fer a coûté 25 millions de francs ; la ligne a une longueur de 13 kilomètres.

# Chronique Bruxelloise

Une grande satisfaction nous a été donnée cette semaine : une découverte est venue confirmer le bon droit de notre campagne pour la reprise du travail.

Je prie mes contradicteurs ordinaires de bien vouloir prendre connaissance d'une circulaire du ministre de l'intérieur, datée du 5 août 1914. Elle est adressée aux autorités communales.

Lorsque j'eus connaissance indirectement de l'existence de cette circulaire belge, je brûlai du désir d'acquérir, de visu, confirmation de l'authenticité d'une pièce aussi capitale. Mais quelle surprise de ne trouver aucun bureau communal qui en eût seulement connaissance ! Je ne puis entrer dans le long détail de mes deux journées de courses après cette pièce. Je dirai, cependant, que parmi les dix-huit personnes haut et bien placées pour en connaître l'existence, il y en a 4 de l'administration communale d'Etterbeek, 3 de celle d'Ixelles, 2 de celle de Bruxelles. Partout, j'ai vu des yeux s'arrondir, des fronts se plisser, des armoires ouvertes en vain, des employés mis en mouvement par leurs chefs complaisants vers les divers bureaux. Aucune trace dans les archives ni dans la mémoire ! L'importance de cette pièce est telle qu'on reste confondu de voir qu'elle n'a frappé personne ! Elle arrivait à son heure, cependant, le 5 août, à l'heure de circonstances qui la rendaient capitale ; les bureaux, simplement, la classèrent, faut-il croire. Mais où l'ont-ils donc classée ?

Cette pièce — j'en possède actuellement un exemplaire authentique — comporterait à reproduire plus de deux colonnes entières du présent journal. J'en extrais le préambule et les principales dispositions du Droit international et des Conférences de La Haye, données par le ministre de l'intérieur relativement aux charges et devoirs en cas d'„occupation permanente". J'ai la conviction que bien des divergences d'opinions ne seraient pas nées si l'on avait connu cette circulaire. Il est impardonnable de la part de ceux qui l'ont reçue de l'avoir eux-mêmes ignorée. On eût évité nombre de dissidences ; nul doute qu'on se fût rallié avec ensemble, facilement, aux dispositions du Droit international, si l'on avait su que les instructions en ont été données par le ministre.

Extraits de la circulaire de M. Paul Berryer, aux autorités communales. Le ministre s'exprimait ainsi le 5 août 1914 :

Dans les circonstances actuelles, la tâche des autorités communales sera parfois difficile, toujours importante.

D'après les lois de la guerre, ces autorités ne sont pas assimilées aux fonctionnaires politiques que la présence des armées étrangères oblige le plus souvent à se retirer. Elles demeureront donc en place et continueront à exercer leurs fonctions dans l'intérêt des habitants. Elles ne cesseraient ces fonctions que si l'envahisseur prétendait leur imposer des actes qui seraient directement contraires à leurs devoirs de fidélité au Roi et au pays.

L'invasion étrangère jettera l'émoi et le trouble dans la population. Le premier soin des autorités communales sera d'instruire leurs administrés des devoirs de tous envers la patrie et de la conduite qu'ils auront à tenir vis-à-vis de l'armée envahissante.

C'est ce qui fait l'objet de la présente circulaire.

Occupation permanente. — L'armée étrangère occupera probablement d'une manière permanente les localités qui sont situées sur ses lignes de communication et elle étendra cette occupation selon les exigences de ses opérations militaires.

Un territoire n'est considéré comme occupé que s'il se trouve placé de fait sous l'autorité de l'armée étrangère ; elle doit y être établie et en mesure de s'exercer par suite de l'absence de l'armée nationale.

Les fonctionnaires de l'Etat belge ne pourront remplir leur mission que pour autant que l'autorité étrangère ne les en empêche pas. Mais les autorités communales doivent rester en place et continuer à administrer la commune ; elles ne cesseront de le faire que si l'occupant exige d'elles un serment à la puissance ennemie ou une participation aux hostilités, ou un concours qui ne serait pas compatible avec la fidélité due au Roi et au Gouvernement belge, qui demeure toujours le seul gouvernement légitime.

Les autorités communales seront ainsi nécessairement en rapports quotidiens avec les autorités étrangères. Celles-ci, étant en possession du pouvoir, seront tenus de prendre toutes les mesures qui dépendent d'elles pour assurer l'ordre et la vie publique. Les lois en vigueur dans le pays seront appliquées ; elles ne pourront être modifiées ou abrogées qu'en cas d'empêchement absolu de les maintenir.

Le bourgmestre veillera avec un soin particulier au maintien de l'ordre et de la sécurité dans sa commune. S'il était nécessaire, il demanderait aux autorités étrangères de lui prêter main forte.

Le collège des bourgmestre et échevins continuera à percevoir les taxes communales, et il les emploiera à payer les frais d'administration de la commune.

Si l'occupant prélève les impôts, droits et péages établis au profit de l'Etat, il devra le faire en observant autant que possible les règles en vigueur, et appliquer le produit aux frais d'administration qui étaient à la charge du gouvernement belge.

Pendant l'occupation, les voies ferrées, les télégraphes et téléphones demeureront probablement sous le contrôle exclusif des autorités étrangères, qui se réserveront, dans ce cas, de déterminer l'usage que les particuliers en pourront faire. Les autorités locales ne seront pas admises à intervenir.

Pendant l'occupation, les autorités communales ne négligeront aucune occasion de rappeler à leurs administrés que les règles de conduite, exposées ci-dessus, ont pour but unique d'adoucir les charges et les maux, conséquences inévitables de la guerre et de l'invasion ; mais qu'elles ne sauraient être interprétées comme impliquant une approbation de cette invasion, ou comme déliant du devoir de fidélité au gouvernement légitime, qui reste entier pendant la guerre.

Cette circulaire ministérielle implique et confirme tout ce que j'ai soutenu dans ma campagne. La question du travail n'y est pas même soulevée, nulle part, tant le chômage volontaire n'a pu être envisagé comme expression du sentiment patriotique, ni de la prudence. Au contraire, la circulaire détermine le cas d'exception du devoir des fonctionnaires de l'Etat belge ; ordonne l'exercice de leurs fonctions aux autorités communales ; autorise le maintien des chemins de fer par l'occupé puisqu'il en prévoit, par l'occupant, le contrôle. Le travail, en général, est si bien prévu, que le ministre règle la perception des impôts et des contributions. Or, comment prévoirait-on le paiement sans la ressource des gains, appointements et salaires. Ne terminait-il pas, de plus, en disant que ces dispositions ont pour but d'adoucir les charges de la guerre et que leur exécution laisse le patriotisme entier ?

Nous sommes heureux d'avoir trouvé cette circulaire ministérielle ; elle n'est rien moins pour nous qu'une sanction rétrospective ; elle confirme la justice et la [illegible] de la campagne que les circonstances nous ont amené à entreprendre.

* * *

Comme suite à cette circulaire, dont la teneur étonnera sans doute bien des gens et apaisera des consciences, je désire montrer quelques conséquences absurdes et regrettables créées par les dissidents du travail des charbonnages, d'après nos documents. Un de nos lecteurs qui habite une localité du bassin de Charleroi, écrit notamment :

— Voyez ce qui se passe dans notre province où l'industrie charbonnière est, de beaucoup, la plus importantes de toutes. Alors que le charbon est si rare et si demandé, tant en Belgique même que dans les pays étrangers où il pourrait être expédié — Hollande, Suisse, Danemark, Suède — nos exportations houillères (à part certains dissidents qui font jusque semaine pleine) s'obstinent à ne travailler que trois jours, soit 6 jours par quinzaine ! Il est vraiment à se demander pour quelle raison on agit ainsi dans la seule province de Hainaut, alors qu'à Liége on travaille à pleins traits depuis longtemps déjà..."

Que répondre à ces observations ? On fait du travail une question de patriotisme. C'est entendu. Donc, dans la province de Hainaut, on aurait une conception du patriotisme et des devoirs qu'il implique, différente de celle de la province de Liége ?

Un de nos correspondants, ayant constaté par lui-même cette divergence, s'exprime ainsi :

— En ce qui concerne le retard de la province de Hainaut dans la reprise du travail des charbonnages, y a-t-il là affaire de convenance locale tout simplement ? Ou bien s'agit-il d'initiatives personnelles, ou encore l'exécution d'un mot d'ordre impérieux à suivre „per fas et nefas" ? On comprenait assez aisément que l'an dernier, à pareille époque, alors que les communications par voie ferrée et par voie fluviale étaient pratiquement interrompues, il n'était pas possible à Charleroi de travailler à pleins bras — à cause des questions d'immobilisation, notamment. Mais à l'heure actuelle on n'aperçoit pas de motif plausible pour ne travailler qu'à demi-trait, surtout quand on voit notre pays et certains états neutres être privés de leurs sources ordinaires d'approvisionnements en charbons, ce qui les force à acheter du combustible à tout prix.

Mais le comble, c'est que le Centre même a des dissidents à cette grève d'un nouveau genre. Ainsi, à Marlemont, on a travaillé par semaine 4 jours ; à Ressaix 6, à Bois-du-Luc, La Louvière et Sars-Longchamps 5 ; Mons a du les siens : on a travaillé 3 et 4 jours, suivant les charbonnages. Dans ces derniers temps, une tendance générale vers la reprise s'est fortement accentuée en charbons pour foyers domestiques et, sans doute, les charbons industriels vont recevoir un fort appoint pour les expéditions vers les sucreries où le travail va commencer. A moins qu'on ne boude ?

A qui et à quoi peut-il servir, dans ces conditions, de perdre de l'argent pour le plaisir de chômer un jour sur deux ? N'est-ce pas un peu l'histoire du guillotiné par persuasion ?"

Il est un autre point de vue important, mis en avant par un correspondant auquel semblent répugner les détours et qui va droit au but. Il ose parler au nom de l'actionnaire. A côté de celle de l'ouvrier, il faut avouer que c'est une voix qui a bien quelque droit à se faire entendre, elle aussi. Il dit :

— Les directeurs de certains charbonnages du pays de Charleroi ont cru devoir, par patriotisme, soit individuellement, soit sous le couvert d'une association locale, s'astreindre à exploiter dans des conditions désastreuses : 3, 4, 5 jours seulement semaine. Ils oublient sans doute, qu'ils ont à gérer des intérêts importants, dont ils ne paraissent guère se soucier. Ont-ils seulement consulté leurs actionnaires avant d'agir de la sorte ? Dans la négative, ne craignent-ils pas d'avoir à encourir de durs reproches de la part de ces premiers intéressés pour avoir exposé le fonds social, alors que ni la raison militaire, ni la question de sentiment ne comporte pareil sacrifice ? J'ai des obligations de la Société N... et, lorsque je me suis présenté pour toucher mes coupons, il m'a été tout simplement répondu qu'il n'y avait pas d'argent ! Me voilà donc privé de mes revenus, alors que Messieurs les directeurs continuent, eux, à toucher et à bien vivre. Il faudra, si cela ne change pas, constituer une caisse de chômage pour ceux qui ont prêté leur argent à diverses sociétés charbonnières du Hainaut ! Est-ce à cela que l'on veut arriver en refusant du travailler sinon à perte, quand il y a moyen de faire autrement ?"

Voilà divers points que nous signalent des correspondants. D'autres renseignements permettront, prochainement de montrer plus nettement encore l'absurdité de cette situation. Il est bien entendu que je ne cherche pas à faire le procès des charbonnages. Ils servent seulement d'exemple pour montrer l'impossibilité qu'il y aurait à vouloir établir un rapport quelconque entre le patriotisme et les conséquences de la reprise du travail. Les dissidents sont innombrables dans les deux camps, à tous les degrés. Les plus intransigeants sont ceux qui se font une idée inexacte du rôle des exportations en pays neutre et, surtout, ceux qui ne lisent rien de ce qui s'imprime sur ces questions et qui sont, par conséquent, les esprits du progrès à l'envers.

Que pensera-t-on, maintenant, de la circulaire ministérielle ? Dissidents aussi, dissidents toujours ? Autant de dissidents que de citoyens ! Le nom d'un tel régime, c'est : anarchie.

RAY NYST

# PETITE GAZETTE

### AVIS OFFICIEL

Le consulat général de Grèce à Bruxelles nous communique le télégramme suivant, transmis par la légation royale hellénique de Berlin et daté du 12/25 septembre :

— Par décret royal du 10/23 septembre, mobilisation décrétée. Sont convoquées classes 1892-1911 comprise, soit :

1° Tous réservistes de ces classes ayant accompli trois mois de service ;

2° Réservistes ne se trouvant pas actuellement sous armes mais appartenant classes 1912, 1913a, 1913b, 1914, ayant servi pendant trois mois ;

3° Tous auxiliaires appartenant classes 1892-1914 inclusive ayant ou non servi ;

4° Tous officiers réserve n'importe quelle classe.

Sont dispensés appel, exemptés classes qui acquirent sujétion hellénique après 21 ans."

Tous les sujets helléniques visés par ce télégramme ont à se présenter au consulat général de Grèce, 38, boulevard d'Anvers, de 5 à 6 heures (h. b.), et ce dans un délai de six jours.

### LES TRAVAUX A BRUXELLES

1° Travaux divers. — La Ville contractera un emprunt au Crédit communal pour payer certains travaux assez importants qui diminueront les charges du fonds de chômage. Dans le service de l'instruction publique, les principaux travaux se rapportent aux projets suivants : Crèche du quartier Nord-Est, crèche du quai aux Barques, école primaire technique supérieure, rue des Visitandines, agrandissement de l'école normale d'institutrices des filles, rue des Capucins.

Les travaux de maçonnerie de briques peuvent s'exécuter dans des conditions normales. Pour le béton armé, les prix sont extraordinairement élevés ; on se procure très difficilement du gravier du Rhin et des fers doux. Pour les travaux de peinture, on est arrêté par les prix élevés de l'huile et de la térébenthine est presque introuvable. Les travaux de pavage en pavés de porphyre ne rencontrent pas de difficultés capitales, mais comme il faut faire venir les pavés de grès de la province de Liége ou de la province de Namur, le prix du transport augmente les frais du pavage en grès dans des proportions indiscutables. On sait que le pavé de grès est prescrit pour toutes les voies en pente.

2° La restauration de l'église du Sablon. — M. l'architecte Van Ysendyck a été chargé de fournir à l'administration communale de Bruxelles tous les documents nécessaires pour pouvoir compléter l'œuvre de restauration générale de l'église Notre-Dame au Sablon.

Ces travaux comportent le rétablissement de la flèche à l'intersection du transept et de la grande nef, la restauration extérieure de la chapelle de Thurn-et-Taxis, vers la rue Bodenbroeck ; les réparations extérieures des chapelles de Saint-Marcou, vers la rue de la Régence, et l'exécution de la statuaire devant garnir les niches du remarquable portail vers la rue de la Régence.

3° Les habitations ouvrières de la rue Blaes. — Les travaux de construction des habitations ouvrières rue Blaes et rue Haute seront terminés à la fin de l'année.

Le service des propriétés de la Ville s'occupe des baux en vue de la location prochaine des appartements.

En outre, les échoppes établies à front de la rue Blaes sont renversées.

Il est également question d'un projet de création d'une crèche à proximité des dites habitations.

Cette crèche, appelée à recevoir de 120 à 150 enfants, serait construite rue de la Rasière, sur l'emplacement primitivement affecté à l'érection de locaux pour pouponnière à l'usage des locataires des maisons ouvrières. Il y aurait une garderie spécialement réservée aux petits enfants des occupants des blocs. Cette garderie pourrait recevoir de 30 à 40 enfants.

### PLACES DE LA PATRIE

Le Collège échevinal de Schaerbeek vient de décider que la place hexagonale de l'avenue Rogier située entre la place des Bienfaiteurs et la chaussée de Louvain s'appellera dorénavant place de la Patrie. Par voie de conséquence, les n. 312 à 314, 333 à 363, 335 et 357 de l'avenue Rogier deviendront respectivement les n. 10 et 12, et 1 à 33 de la place de la Patrie.

Les n. 382 à 394 et 464, 507 et 509 de l'avenue Rogier porteront les n. 392, 394, 384, 459 et 461.

### LIGUE DES INDUSTRIELS ET DES COMMERÇANTS

Cette Ligue (secrétariat : Modern Palace, 147, rue Neuve, à Bruxelles) s'est adressée à la date du 12 août 1914 à MM. les bourgmestres de l'agglomération bruxelloise, à l'effet d'attirer l'attention de ceux-ci sur les prix exagérés auxquels on vendait dans l'agglomération le beurre et les œufs. Elle faisait remarquer qu'ailleurs, notamment à Gand, le beurre pur était taxé par l'administration communale à 3 fr. 80 le kilogramme.

Aucune réponse ne fut adressée à la Ligue, et sa requête ne fut point communiquée aux bourgmestres des faubourgs. Devant le silence opposé à sa démarche, la Ligue résolut de s'adresser, directement à chacune des communes de l'agglomération et lui fit parvenir le duplicata de la lettre qu'elle avait adressée à la Conférence.

L'administration communale d'Anderlecht a répondu : „Nous demanderons que cette affaire soit étudiée".

L'administration communale de Saint-Josse-ten-Noode a répondu : „Nous estimons que des mesures d'ensemble doivent être décrétées pour l'agglomération bruxelloise et suivrons, en l'occurrence, l'initiative de la capitale et des autres communes".

La Ligue des industriels et des commerçants a, en réponse, adressé la lettre suivante à la commune d'Anderlecht :

— Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 23 septembre par laquelle vous avez bien voulu nous faire connaître votre décision de saisir officiellement la Conférence des bourgmestres. Nous vous en remercions et y trouvons l'assurance que nos efforts tendant à diminuer les épreuves de la population sont appréciés par vous.

Notre requête visait les denrées suivantes : le beurre et les œufs, mais on a pu se rendre compte depuis, deux autres devraient faire également l'objet d'une tarification maximum : le sucre et la graisse.

Relativement au sucre, il a été révélé au public un état de choses qui justifie amplement des mesures énergiques et immédiates de la part des pouvoirs publics. Les bénéfices immenses déjà réalisés par certains établissements industriels sont d'ailleurs de notoriété publique. Le prix du sucre doit être réduit et tarifé. Quant à la graisse, vendue à un prix si élevé, elle recule généralement 30 p. c. d'eau.

Il importe qu'il soit apporté un prompt remède aux deux plaies de l'heure présente : le gain illicite, parce qu'excessif, qui est levé par des gens sans scrupules, et, parallèlement, la falsification et la fraude s'exerçant sur ces marchandises nécessaires à l'alimentation publique, vendues par le producteur à des prix, de toute façon, exagérés.

Fera-t-on état de quelques condamnations prononcées par les tribunaux et qui ne nécessitent pas même, de la part des coupables, le désaisissement de la minime partie du bénéfice réalisé par eux sur le frelatage de la marchandise falsifiée ? Les sanctions auxquelles nous faisons allusion sont dérisoires et sans effet. Il en faudrait d'une autre genre : L'affichage de la condamnation à la devanture du débit du délinquant.

Au nom de la population bruxelloise, nous vous remercions de l'initiative que vous avez bien voulu nous annoncer et vous prions instamment de vouloir bien user de toute votre influence en vue d'aboutir promptement aux résultats décisifs qu'elle réclame de ses élus."

Le comité a écrit aux bourgmestres, échevins et conseillers communaux de l'agglomération bruxelloise qui se sont fait inscrire comme membres de la Ligue qu'elle recommande cette importante question à leur examen bienveillant et attentif. Il a conscience d'être l'interprète de toute la population bruxelloise en demandant que des mesures énergiques et promptes mettent fin à la scandaleuse exploitation dont elle est victime.

### L'A. M. B. I. C.

Le Comité permanent de l'Association Mutuelle Belge Industrielle et Commerciale — l'A. M. B. I. C. — contre les risques de guerre, s'est préoccupé d'une question qui ne manque pas d'intérêt.

— Cette question, écrit notre estimé confrère, M. E. Tardieu, est celle de l'éventualité de la fermeture des guichets dans une région déterminée. Il avait déjà fermé les guichets à Menin, parce que le chiffre des assurances devenait trop élevé. Si l'administration centrale a conservé ses communications avec un Comité régional, c'est elle qui décide que la région est devenue calamiteuse et elle en fait part au Comité régional. Cela va tout seul.

Mais une autre hypothèse est à envisager. Le Comité régional est privé de moyens de communication avec Bruxelles. Il usera alors de sa propre initiative, en vertu du mandat qui lui a été confié.

Il s'agit d'éviter une poussée de risques offrant un caractère dangereux, se produisant tout à coup. Sous l'empire d'une panique, les habitants d'une localité qui paraît menacée, se précipitent vers les bureaux, où l'A. M. B. I. C. assure contre les risques de guerre. Ils ont vécu jusqu'alors dans cette quiétude surprenante qui est dans le tempérament belge et qui rendit notre population hostile aux mesures nécessaires en vue de la guerre possible. Mais voici que la ligne de feu se rapproche de la ville. Nous avons bien le temps de nous assurer, disait-on la veille. Maintenant cela brûle, et voilà les bureaux envahis par une foule aussi pressée qu'elle l'était peu.

Seulement, cette foule trouvera les bureaux fermés. Les instructions que le Comité permanent a données aux Comités régionaux sont formelles. Il n'entend pas s'exposer à prendre à charge, à la dernière minute, quantité de risques que les événements montreraient très dangereux. Le Comité pense qu'en acceptant ces risques, il serait critiqué par ceux qui ont régularisé leur acte d'assurance au moment où la situation se présentait toute différente.

Le Comité est le gardien d'une somme énorme apportée par des gens sérieux qui se sont assurés contre les risques de guerre, comme on s'assure contre l'incendie, parce que c'est une précaution sage. Il ne peut être question de laisser écorner ce capital par des farceurs qui viennent s'assurer quand l'incendie est allumé et que les pompiers sont dans la rue.

### LA GUERRE ET LE GÉNIE CRÉATEUR

Dans la „Revue de Hollande", qui vient de paraître, Fernand Divoire consacre un article émouvant aux jeunes maréchaux des lettres françaises : Pierre Conrard, Joseph Bryden, Henri Grégoire, Maurice Bennett, Roger Vincent, Paul-Marie Thomas, l'espoir du Parnasse, Louis Pergaud, qui décrocha le Prix Goncourt, et Alain Fournier, qui écrivit le meilleur roman de la jeune littérature actuelle : „Le Grand Méaulnes". Tous ont disparu.

Sont-ils toutes victimes de l'implacable Minotaure ? On ne sait encore, et c'est la chose la plus triste. On doute de leur mort comme de leur vie. Ah ! les belles intelligences qui s'en sont allées ! Peut-être bien que parmi eux, un autre Hugo, un autre Balzac aurait surgi ! Quelques-uns étaient déjà auréolés d'une gloire relative. Ils avaient trouvé un éditeur, la chose la plus difficile, paraît-il, à découvrir après une mine d'or.

Vous rappelez-vous l'aventure de Paul Hervieu, l'un des romanciers et des dramaturges qui font le plus honneur à la France contemporaine, errant dans tout Paris avant d'obtenir qu'on l'imprimât ?

Aujourd'hui, l'auteur de tant d'œuvres charmantes ne se heurte plus aux portes closes, mais il a fait un rude apprentissage du succès. Le grand philosophe anglais Spencer, mort il y a quelques années, et dont le monde entier a célébré l'énorme effort intellectuel, faillit à maintes reprises renoncer à sa gigantesque entreprise. On ne voulait plus imprimer ses écrits ; on se défiait de ce penseur à qui n'allait point la faveur du public.

Au surplus, les demi-dieux du temps passé n'étaient pas logés à meilleure enseigne. Témoin Victor Hugo qui, avant de [illegible] le monde de son nom, se trouva souvent avec quelques francs en poche. Les „Odes et Ballades" n'eussent peut-être jamais vu le jour, et l'une des plus fécondes carrières de l'histoire aurait tout au moins été retardée, si un parent du poète n'eût fait imprimer à ses frais ces glorieux essais. Il se trouva que le premier acheteur des „Odes" fut Mennessier, le lecteur de Louis XVIII. Le roi, ayant parcouru les poèmes d'Hugo, écrivit de sa main, en marge de mainte page : „Superbe !"

Ces ennuis, qui eussent épuisé les forces de moins vaillants, étaient pour le génie comme un stimulant. Rappelons-nous Balzac, harcelé par ses créanciers et obligé de „pondre" en quelques jours des chefs-d'œuvre, comme „Peau de Chagrin" ; Milton, dont le manuscrit du „Paradis Perdu" fut vendu plus d'un million, en retirait quelque cent cinquante francs au temps de Cromwell ; l'illustre Cervantès, l'auteur de „Don Quichotte", dont l'Espagne se propose de fêter glorieusement le tricentenaire, obligé pour se nourrir de passer par les plus vigoureuses épreuves. Et combien d'autres, plus humbles, ont traîné, pour l'amour de l'art, une lamentable existence ! Donnons un dernier salut à ces belles intelligences disparues. Parmi eux se trouvaient des hommes qui eussent pu conquérir la fortune, tout au moins l'aisance, et qui ont préféré se contenter de pain et d'eau, pour exprimer librement leur pensée ou pour imprimer leurs rêves sublimes.

### L'OPINION PUBLIQUE

C'est le propre de tout être sociable d'obéir à l'opinion publique, c'est-à-dire à se ranger à l'avis de la majorité. Où se forme cette façon de penser ? Un peu par tout : dans les visites, au marché, au café, aux promenades, les jours de kermesse, sur la place des petites villes comme autrefois au forum. Nos paysannes se la transmettent encore au lavoir où elles vont faire leur lessive, à la fontaine où elles puisent leur eau et dans les longues veillées d'hiver. Il est des intermédiaires rédoutés : les blanchisseuses, les couturières, les bonnes, les facteurs des postes, les bars d'estaminet et surtout les concierges ; mais nul n'a plus d'influence que le journal qui pénètre partout et que tout le monde lit.

Une fois qu'elle est formée, l'opinion publique devient une puissance souveraine. La crainte du déshonneur force le soldat à se battre, le lâche à accepter le duel ; pour éviter la critique on accepte le costume ridicule imposé par la mode, on accomplit les actes les plus ennuyeux. Car si l'opinion publique n'a pas de coercition brutale comme la Justice, elle se fait bien mieux obéir, s'adressant à l'orgueil d'une part et au ridicule de l'autre.

N'est-ce pas une arme puissante que ces charivaris que l'on faisait au village aux veuves qui se remariaient, aux jeunes gens qui épousaient de trop vieilles femmes, aux maris trompés... qui très souvent n'en peuvent mais ? A Madrid, on promenait sur un âne, à travers les rues, le boulanger convaincu d'avoir vendu son pain trop cher.

L'opinion publique n'est pas moins souveraine chez les peuples moins civilisés. Nulle cause ne maintient plus efficacement la morale, ne donne plus de courage aux guerriers. Nombre de peuplades sauvages ont des initiations douloureuses qu'elles imposent à l'adolescent pour marquer sa majorité ; tous les supportent sans sourciller par crainte du déshonneur : elles forcent les familles à venger leurs parents : tant que le Corse n'a pas tiré vengeance d'un meurtre, il demeure en butte aux brocards des vieilles femmes, aucune jeune femme ne consent à lui parler, sa mère ne cesse de se lamenter et se reproche d'avoir donné le jour à un lâche ; son père le traite avec mépris ; les reproches résonnent sans cesse à ses oreilles.

Souvent même il arrive que l'opinion publique restreint l'autorité des chefs ; ceux-ci doivent se la concilier. L'étiquette reste d'ailleurs toujours la servitude des rois, et les maîtres du monde sont forcés d'obéir au maître des cérémonies.

SPA MONOPOLE. Eau gazeuse naturelle source Meyerbeer. Eau de régime, source LA REINE. Dépôts : Bruxelles, quai aux Barques, 3 ; Anvers, rue d'Orange, 31 ; Liége, Pharmacies Goossens et Vivario. 19335

### SUR LA PLATE-FORME D'UN TRAM

Toutes les places sont prises à l'intérieur de la voiture. Et c'est, entre parenthèses, une chose curieuse à constater. Malgré la mal d'argent, les grands besoins que tous les gens accusent et que nous déplorons tous, les voitures des trams ne désemplissent point : on se serre peut-être un peu plus le ventre et l'on s'alimente de plantes sous forme de légumes, mais on ménage la plante... de ses pieds.

Solidement accoté à la barrière fermée de la plate-forme, je laisse vagabonder ma pensée au gré des aspects de la rue. Mais voici que l'on s'arrête : il y a un embarras de voitures à cet endroit, causé par un tombereau tiré par un âne, une charrette véhiculée par deux bœufs puissamment encornés, une „tapissière" traînée par trois hardelles, une voiturette attelée de deux chiens.

Le conducteur, la main sur la manivelle, se retourne vers moi :

— Nous n'avons plus de chevaux, monsieur !

— Comment, il n'y a plus de chevaux ?

— Eh ! non ! la guerre les a tous pris. Que voulez-vous faire pour les chevaux, monsieur ?"

Je comprends fort bien le langage de ce conducteur. La question des chevaux est prodigieusement intéressante. Combien faudra-t-il d'années pour réorganiser notre cheptel national ? On massacre tant et plus. Il meurt chaque jour presque autant de chevaux que d'hommes. Que fera-t-on pour remplacer ces indispensables auxiliaires ? S'il est aisé de poser la question, il est plus malaisé de la résoudre.

A ce moment, une pluie diluvienne se mit à tomber et je me réfugiai à l'intérieur. Mais à peine étais-je installé que survint une dame toute trempée. Je m'empressai de lui céder ma place et, relevant le collet de mon paletot, j'affrontai derechef la plate-forme.

Il pleuvait de plus en plus ; je m'imbibais consciencieusement. Tout à coup, voici qu'à côté de la place que je venais de céder à la dame en question, une place se trouve libre. Je m'élance pour l'occuper. C'était bien mon droit, n'est-il pas vrai ? Mais déjà la dame faisait signe à son compagnon :

— Viens vite, Joseph !

Vivement, je m'interposai et, reprenant ma place, je dis plaidiamment :

— Ah ! non, Madame, pas Joseph ! si vous le voulez bien. C'est Georges !"

Sacs américains en tous genres, 49, Boulev. du Hainaut 22731

### ON RÉCLAME...

On nous signale que, malgré le notable refroidissement de la température que nous subissons, le cabinet de lecture du Musée commercial de la rue des Augustins manque totalement de chauffage. Les visiteurs qui fréquentent assidûment cette utile institution et que leurs recherches obligent à y séjourner parfois assez longtemps, se plaignent du froid qui y sévit.

L'administration compétente ne pourrait-elle prendre les mesures nécessaires pour remédier à cet état de choses ?

Transmis à Qui de droit.

### CERCLE POLYGLOTTE

**Reprise des cours, 4 octobre. Langues comm., Sténo-Dactylo. Droit. Rens. Hôtel Ravenstein de 7 1/2 à 9 1/2 du soir (h. b.).** 22347

### FAISONS DES OUVRIERS D'ÉLITE

S'il est désirable et même nécessaire de faire de bons employés, il est non moins désirable de soigner l'éducation artistique de nos ouvriers. Les dernières expositions de Liége et de Bruxelles ont prouvé que les vieux métiers d'art, qui firent jadis la renommée de notre pays, sont susceptibles d'une nouvelle efflorescence. Liége et Dinant, Bruxelles et Tournai sont à même de rénover ces professions jadis si honorées.

Il vient précisément de paraître une étude sur ce sujet d'actualité. Nous y apprenons qu'au XVIe et XVIIe siècles, ce ne furent pas seulement nos peintres et nos sculpteurs qui portèrent à l'étranger le renom artistique de notre pays : nos ouvriers d'art y prirent largement leur part. Nos ouvriers d'élite de Bruges, de Bruxelles et de Tournai apprirent aux Espagnols et aux Italiens l'art de fabriquer des tapis. A côté de ces tisserands on rencontre en Italie des brodeurs, des fourreurs, des peintres sur verre, des forgerons d'art, des ciseleurs et des orfèvres. Dans l'opuscule de Bertolotti, édité à Florence : „Artisti belgi a Roma", nous lisons que l'orfèvre du roi de Naples, un certain Anthony Pintzak d'Anvers, était admis à la confrérie de Santa Maria dell' Anima. D'autres orfèvres et ciseleurs belges se font recevoir membres des confréries, notamment un nommé André Valsar de Bruxelles. Dans son testament fait à l'hôpital des incurables à Rome, l'orfèvre Adrien Stevens, de Furnes, nous apprend qu'il a appris son métier chez Antoine Dousseu, un autre Belge, qui était l'orfèvre de Charles-Quint. Il consta des pièces judicieuses de tout le XVIe siècle que les ouvriers d'art belges furent nombreux en Italie à cette époque et qu'ils y occupaient une situation en vue.

Au surplus, il est de notoriété publique que ces „flamminglri", comme on les appelait, contribuèrent largement à l'épanouissement artistique de l'Italie. Travaillons donc de toutes nos forces à la renaissance des métiers d'art. Après la terrible épreuve qu'il vient de traverser, le monde aura rudement besoin de se recueillir dans la contemplation du Beau, pour relever les âmes et les esprits. Le marché mondial sera aux plus habiles.

**Double bière de Diest**, garantie vieux syst. 0.20. F. Meeremans, 145, rue Delaunoy, Brux.-O. 18589

### PENSONS A NOS PRISONNIERS

„Bis dat qui cito dat". Celui-là donne deux fois qui donne vite, dit un vieil adage. Que cette devise soit la nôtre pour la Caisse de la Solde du soldat ! Ne rougissons pas d'envoyer une obole, même minime. Les petits ruisseaux ne font-ils pas les grandes rivières ?

Qui n'a pas dans un coin de son grenier vieux livres, cartons ou papiers usagés, etc. ? Eh bien : faisons enlever ces déchets, qui valent 1 franc les 25 kilos, au profit de l'œuvre de la Caisse du soldat.

Il suffit d'envoyer un mot 146, rue Belliard.

### ÉCOLE NORMALE MOYENNE DE L'ÉTAT

pour filles, rue du Marais, 70, à Bruxelles. — Les examens d'entrée commencent le lundi 11 octobre, à 8 heures du matin, h. b. (9 h. E. c.). Les inscriptions seront reçues à l'école jusqu'au 9 octobre inclusivement.

### AU PALAIS DE GLACE

Aujourd'hui dimanche, à 2 h. 1/2, représentation de l'„Arlésienne" de Daudet.

En soirée, à 7 h. 1/2 très précises, en première partie, l'œuvre de Tristan Bernard, „Les Coteaux du Médoc", et en deuxième partie, „L'Instinct", de notre compatriote Kistemaeckers.

# AU PALAIS

L'année judiciaire s'est ouverte sans pompe, sans la mercuriale d'usage à la Cour de cassation. La messe du Saint-Esprit a été dite à l'église des Minimes et 120 avocats et magistrats environ y assistaient. Remarqués notamment MM. Stinglhamber, De Le Court, André, De Bue, Wauwermans, etc.

* * *

La jurisprudence laisse une large place à la bonne foi et aux besoins inévitables de la polémique ; elle estime en général, lorsque le journaliste rectifie immédiatement une nouvelle erronée annoncée par lui, qu'il ne peut être condamné qu'à l'insertion du jugement rendu sur l'action en dommages-intérêts qui lui a été intentée et aux dépens de l'instance. Voyez par exemple, dans cet esprit et cet ordre d'idées, un jugement de Bruxelles du 12 novembre 1881 (reproduit dans la „Pasicrisie" en 1882, t. II, p. 404).

Si, à cette époque moins mouvementée, et alors que la presse n'avait pas pris un développement aussi considérable, on tenait compte, à un degré aussi élevé, de la bonne foi du journaliste, il doit en être ainsi maintenant, que l'avalanche de nouvelles variées, venant de tous les coins du pays, rend impossible tout contrôle.

Le public n'a plus, comme autrefois, le fétichisme de ce qui est imprimé ; il juge, il contrôle par lui-même, se demande quelle est la source des nouvelles annoncées ; bref, il fait dans son for intérieur un travail de critique qui atténue d'une notable façon le préjudice qui pourrait résulter d'un article, même diffamateur.

Quand il n'y a pas eu dommage matériel — et en l'espèce M. X... établit-il avoir par le fait de l'article perdu un centime ? — la réparation doit se borner à la publication de la décision à intervenir et aux frais du procès mon „porté en taxe (Bruxelles, 5 décembre 1833).

On ne considère comme suffisamment désigné dans un article de journal pour pouvoir agir en justice aux fins de réparations que la personne mise en cause de façon visible qu'en égard aux faits auxquels elle a pris part et qui sont rapportés dans le journal, les lecteurs du journal ne peuvent se tromper sur son identité (Termonde, 18 décembre 1884).

Il faut qu'il ne soit douteux pour personne que c'est bien elle que l'auteur de l'article incriminé a voulu désigner (Bruxelles, 18 novembre 1825 — B. J. 82, 1577).

On ne peut regarder la version d'un journal comme fournissant une désignation suffisante, quand le lecteur devrait se livrer à une véritable instruction pour arriver à découvrir à qui l'on pourrait bien y faire allusion (Anvers, 12 novembre 1856 ; Jamar, p. 14 (verbo : presse).

La jurisprudence exige deux conditions pour que la personne visée soit considérée comme suffisamment atteinte : des indications ou des insinuations indirectes de l'article visant cette personnalité ou la mention de circonstances concomitantes à sa publication : il faut qu'il ne soit douteux pour personne que c'est bien elle que l'auteur de l'article incriminé a voulu désigner (Gand, 12 mars 1880 ; Pas. 80-II-200).

C.



# Laissés pour Compte

## Cyclisme

*A M. P. GRIMBERGHS*

J'ignore tout des choses du cyclisme. Elles ne sont aussi obscures que celles de la mathématique et ce n'est pas peu dire.

C'est pourquoi l'on ne me voit guère sur les vélodrome qu'aux très grandes solennités — où mon absence pourrait être remarquée, vous le comprenez bien.

J'ai donc été dimanche, avec Tronhamba, ma gaie lauronne de ferme, à la réunion du Karreveld, organisée par mes amis les Gais Lurons en superbe fête de charité.

Il y avait un mo de ou : le Tout-Bruxelles, ma chère ! Naturell

# LE VAGUEMESTRE

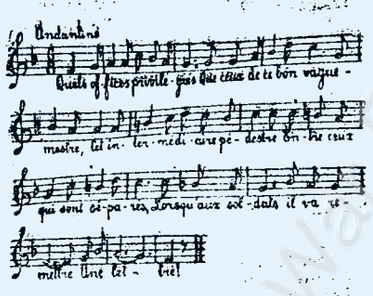


I

Quels offices privilégiés
Que ceux de ce bon vaguemestre,
Cet intermédiaire pédestre
Entre ceux qui sont séparés,
Lorsqu'aux soldats il va remettre
Une lettre !

II

Ce sont les vœux touchants et doux
D'une mère à son fils unique ;
C'est la plainte mélancolique
De la jeune épouse à l'époux...
Mais c'est, quoiqu'on y ait pu mettre,
Une lettre...

III

Qu'il peut créer d'instants heureux,
Ce brave homme, rien que d'un geste !
Qu'il peut, quand son sac se déleste,
Calmer de soucis douloureux !
Que de „merci" doit lui promettre
Chaque lettre !

IV

Qu'il est parfois de réconfort
Dans quelques mots écrits bien vite :
L'espoir perdu qui ressuscite,
La lutte ardente avec le sort
Dont tout notre être se pénètre
Par la lettre.

V

Lui n'en est pas plus fier pourtant !
Sans songer, le sac à l'épaule,
Combien grand et noble est son rôle,
Il le remplit tout en disant
„Que tout l'mond' peut fair' ça, d'remettre
Une lettre !"

**Marcel LEFÈVRE.**

# LA VIE DANS NOS PROVINCES

(Reproduction interdite.)

## A LIÉGE

De nos correspondants :

Le conflit des boulangers. — Dans la dernière réunion, il avait été décidé qu'une seconde affiche serait placardée dans laquelle seraient réfutés les arguments du Collège. Jusqu'à présent, cette affiche n'a pas encore paru.

Il semble résulter de la réunion de mercredi soir, 29 septembre, que le conflit entre dans une période moins aiguë. Peut-être, si le Collège faisait travailler tous les boulangers à raison de 3 sacs par jour, verrait-on se terminer les hostilités qui durent depuis dix mois. Je n'en dirai pas plus long aujourd'hui.

La ration de pain. — Bien loin de la diminuer comme on l'avait dit ici dernièrement, on parle de la porter à 350 ou à 400 grammes, d'aucuns parlent même de 450. De plus, la farine serait blutée à 70%. Ces heureux changements auraient lieu vers le 15 octobre. Amen !

Les travaux de Cointe. — En deux points du plateau de Cointe, de nouveaux chantiers sont établis. Tout d'abord, rue du Chéra. Depuis l'intersection de cette voie avec l'avenue des Thermes, les travaux sont poussés chaque jour plus avant vers le haut du plateau. Cette rue se dirige du passage à niveau situé auprès du charbonnage du Bois d'Avroy, siège du Val Benoît, jusqu'à l'arrêt terminus du tram électrique de Cointe.

On ouvre, à partir de l'avenue des Thermes, une tranchée de 2 m. 50 de profondeur dans le schiste. Il faut attaquer au pic et au burin ces couches : dur labeur pour des terrassiers d'occasion ! Vers la surface du sol, on ne trouve heureusement qu'une mince couche d'argile due à un métamorphisme régressif. Au fond de la tranchée, on assemble au ciment des tuyaux en grès de conduite d'égout ayant 0 m. 30 de diamètre sur 0 m. 50 de long. Les terres inutilisées, après remblayage de la tranchée, sont charriées par tombereaux vers un rentrant du remblai qui borde l'avenue des Thermes du côté opposé à la vallée. Cet endroit est à hauteur du point de vue surplombant le champ de patinage de Fragnée.

Une cinquantaine d'ouvriers sont employés à ce chantier. La ville leur fournit trois jours de travail par semaine, selon le système que nous avons exposé naguère. Au fur et à mesure que l'égout s'avance vers le haut, les parties terminées sont remblayées et même repavées, ce qui fait que les promeneurs ne voient jamais la rue éventrée que sur une vingtaine de mètres.

D'autres travaux sont en cours près du premier rond-point du nouveau boulevard. Les déblais ici sont évacués par une série de wagonnets sur voie étroite. Les rails partent de la courbe qui se dessine vers le rond-point, descendent par le boulevard jusqu'à une allée du parc qu'ils enfilent pour aboutir finalement par un nouveau virage dans la partie sud-est de la Plaine des Sports que les matériaux rapportés doivent exhausser. Ici encore il s'agit d'une canalisation d'égout. Les travaux actuels partis de la naissance de la corde de la courbe formant le point de vue, doivent aller rejoindre le secteur de canalisation qui s'amorce près du Couvent de Bois-l'Evêque.

La tranchée à trois mètres de profondeur. On y rencontre les mêmes difficultés de creusement ; notons dans les dures strates de schiste une veine de charbon de vingt centimètres de hauteur, légèrement oblique. Les ouvriers mettent à part cette houille qu'ils extraient ainsi de façon involontairement illicite. Au fond de la tranchée on emploie une importante canalisation d'égout de plus d'un mètre de diamètre maximum. Alors que dans le secteur Bois-l'Evêque-Bouleboule, le profil était une voûte en berceau droit, nous trouvons ici un aspect que nous exprimerons ainsi pour les lecteurs non initiés aux termes techniques : Que l'on se représente la coupe d'un œuf suivant le grand axe ; le bout effilé est placé au fond de la tranchée et le gros bout forme voûte circulaire. De place en place sont établis des trous d'homme pour la visite.

Une soixantaine d'ouvriers travaillent. Leur bonne volonté supplée au manque d'habitude professionnelle. Il faut d'autant plus les louer que, sur ce plateau, comme nous l'avons dit déjà, le travail se fait presque toujours en plein schiste. Il faut louer la Ville qui, tout en donnant du pain aux sans travail, améliore les conditions d'habitabilité du Plateau de Cointe.

Une heureuse innovation. — Les Liégeois ont pu voir fonctionner sur la ligne communale du tramway n° 3 une voiture munie d'un appareil protecteur. Tout contact avec les roues est désormais impossible. De plus, à la plate-forme d'avant est attaché un filet qui ramasse et porte l'obstacle qui se trouve sur la voie et l'empêche de rouler sous les roues. Il convient de féliciter M. Léon Noirfalize, directeur des Tramways Liégeois, de cette humanitaire initiative.

Une scène tragi-comique. — Jeudi soir, deux jeunes gens étaient attablés au Winter-Garten. Devant eux se trouvaient un mari accompagné de sa femme.

Les jeunes élégants „firent de l'œil" à la jeune dame et se livrèrent à toute une pimique pour attirer son attention. Le mari agacé leur fit des observations qu'ils prirent de très haut, allant jusque provoquer le monsieur, l'invitant même à régler le différend „à la porte".

Le mari, furieux de pareille audace, accepta et une fois arrivé rue de l'Harmonie, administra aux deux jeunes écervelés une telle râclée que c'est clopin-clopant et soutenu par des amis que l'un d'eux put regagner son domicile.

Il faut rentrer ! — Pendant le mois écoulé, trente-sept personnes ont été mises en contravention pour circulation tardive.

Service des postes. — Nous rappelons aux habitants du quartier d'Outremeuse qu'un bureau postal fonctionne rue Jean d'Outremeuse, 66. La création de ce bureau correspondait à un véritable besoin et était d'ailleurs réclamée depuis longue date par les habitants du quartier.

La charité. — On peut voir depuis quelques jours circuler dans nos rues des dames recrutées parmi l'élite de la société liégeoise, dont la mise sévère est rehaussée par un brassard blanc portant en lettres rouges „Assistance Discrète". Les passants les voient entrer dans tous les magasins de produits comestibles où, sans se rebuter de l'accueil parfois, hélas ! peu encourageant, elles sollicitent de la charité des commerçants des denrées d'alimentation pour les protégés de l'œuvre. On voit des dames du meilleur monde, qui refusaient jadis de se charger du moindre colis et jetaient leur adresse en passant à la caisse d'une pâtisserie pour se faire envoyer un sachet de pralines, porter à deux de volumineux et inesthétiques filets de ménagères bourrés de légumes et de fruits...

Elles peuvent être fières de leur charge, ces nobles femmes ! les gens qu'elles croisent encombrées de leur moisson charitable, sont profondément émus au spectacle de leur dévouement, dont le seul fait qu'il s'exerce dans les quartiers populeux aux heures matinales exclut toute idée de snobisme.

Chronique artistique. — L'actif Comité des Salons d'art et de bienfaisance organise une nouvelle exposition de peinture, sous le patronage de l'administration communale. La recette en sera attribuée aux familles d'artistes éprouvés par la guerre.

Cette exposition s'ouvrira le dimanche 3 octobre pour se clôturer le dimanche 31, dans la salle VII du Musée des Beaux-arts, rue des Anglais. Les locaux seront ouverts tous ces jours de 10 à 17 heures. Un droit d'entrée de 10 centimes sera perçu. On prévoit un plein succès.

A la Cour d'appel. — Vendredi, 1er octobre, la Cour a repris ses travaux sans tambour ni trompette. Pas d'assemblée générale, pas de mercuriale de M. le procureur.

C'est la seconde section de la chambre correctionnelle qui débute, sous la présidence de M. le conseiller Seny. M. Pepin, substitut du procureur général, occupe le siège du ministère public. La première affaire appelée concerne deux braconniers de Poussot. Ils avaient placé des bricoles dans une haie et pour ce le garde leur avait dressé procès-verbal ; le tribunal les avait acquittés. M. Pepin demande leur condamnation, parce qu'un procès-verbal de garde doit être cru jusque inscription en faux, que c'est là un principe de droit.

Me Schindler, défenseur, dit qu'on n'a pas saisi les bricoles. Or, comment veut-on savoir si elles étaient „propres à prendre le gibier" et revêtir ainsi le caractère délictueux, prescrit par l'article 8 de la loi sur la chasse ?

La Cour donne raison au ministère public et condamne les prévenus à 100 francs d'amende avec sursis de trois ans.

— Jules Paternote, 18 ans, de Saint-Remy, est, malgré son jeune âge, un mauvais garnement.

Les 25 et 26 juillet, il s'est introduit dans un verger, malgré l'intervention de la propriétaire, Mlle Pastager, à qui il a donné des coups de poing et des coups de pied.

Le tribunal l'avait condamné à 50 et 10 fr. d'amende; la Cour a maintenu ces peines malgré l'avis de M. Pépin, qui concluait à une aggravation.

— Plenus, 43 ans, de Liége, a pratiqué par deux fois le vol au camion. On l'a vu emportant une caisse de bougies et une autre fois une caisse de sucre. Son défenseur, Me Uyttebroeck, demande un examen médical de son client, dont l'état mental serait gravement atteint depuis la guerre. Au début de celle-ci Plenus a failli être fusillé. Nonobstant, la Cour a confirmé les deux peines de 3 mois et de 50 francs d'amende infligées en première instance.

Les faits divers. — Le sieur Joseph ... passait, jeudi matin, rue des Sorbiers, porteur de deux cruches de lait. Tout à coup il glissa sur le pavé en pente et tomba à la renverse avec ses cruches, dont le contenu — au moins 40 litres — fut répandu sur le pavé.

— Tandis que l'épouse G..., messagère à Sarve, stationnait place du Marché, un adroit filou lui a enlevé un panier contenant 14 kilos de beurre.

— M. Alfred G... avait abandonné pour quelques instants son vélo devant la Société littéraire, place du Théâtre : quand il revint, la bicyclette n'y était plus.

— Il y a quelques jours, des voleurs s'introduisaient par effraction dans un service des travaux de la Ville et y dérobaient plusieurs centaines de kilos de plomb en feuilles et en tuyaux.

L'enquête ouverte par la brigade de sûreté a fait retrouver les auteurs du vol. Habilement cuisinés par M. Neujean, chef de la brigade de sûreté, ils finirent par entrer dans la voie des aveux. Ils déclarèrent qu'ils avaient vendu le plomb volé à un marchand de métaux de Grivegnée. Ces trois individus ont été mis à la disposition du parquet.

## A HERVE

De notre correspondant :

Les affaires. — La situation en cordonnerie, que nous décrivions il y a cinq semaines comme étant des plus satisfaisante, reste toujours bonne. A considérer l'augmentation du prix des chaussures et le nombre des commandes, on pourrait même dire qu'elle est excellente. On travaille ferme dans les deux grandes fabriques où l'on confectionne les chaussures à la mécanique : leur production atteint plusieurs centaines de paires par semaine. Chez une vingtaine de fabricants de moindre importance on arrive aussi à une production respectable.

La hausse du cuir s'accentue continuellement. Examinant la situation au point de vue de l'achat des matières premières, on constate que les maîtres cordonniers se plaignent vivement du manque de certains articles. Ainsi, un article très employé, c'est la grosse croûte. Eh ! bien, cette marchandise est introuvable pour le moment chez les tanneurs et marchands de cuir de notre place. D'autres articles se font très rares également : citons la mouton-maille (peau pour doublure). Un fabricant émettait dernièrement la crainte (fondée à notre avis) de devoir renoncer à fabriquer certains articles.

Tous les genres de chaussures ont été augmentés et le seront encore, tant que la hausse du cuir persistera.

Les abris provisoires. — Une œuvre dont notre Comité de secours s'est beaucoup occupé dernièrement, est celle de la construction d'abris provisoires pour les sinistrés. Des secours variant de 500 à 750 francs sont alloués aux propriétaires en vue de la reconstruction ou de la restauration de parties de maisons pour y habiter : chambres à coucher, cuisine, etc. Ces secours venant principalement du gouvernement provincial, croyons-nous, ne sont accordés qu'après demande en bonne et due forme de la part des intéressés et soumission aux autorités des plans et devis des travaux projetés. Après examen et approbation, les travaux sont autorisés. Si nos renseignements sont exacts, quarante à quarante-cinq sinistrés ont jusqu'à présent bénéficié de ces secours. D'autres suivront.

Payez vos loyers ! — A différentes reprises nous avons entendu dire : „On ne paie pas ses loyers en temps de guerre." C'est une grande erreur qui a été répandue dans le public et il n'y a pas que les ignorants pour y croire. Ces paroles ne font pas honneur à ceux qui les profèrent et nous sommes en droit de leur poser cette question : „Mais après ?" Car enfin, après que ferez-vous ? Vous devrez rembourser l'arriéré plus les intérêts moratoires. Il est bon pour tous ceux qui le peuvent d'acquitter leur loyer et pour ceux qui le peuvent partiellement de le faire suivant leurs ressources. Ne nous berçons pas d'illusions : après les hostilités, nous devrons payer notre dû quand même.

Mais conçoit-on qu'il y ait des cultivateurs qui ne paient pas leurs fermages ? Un propriétaire important du Pays de Herve nous en citait plusieurs dernièrement. Or, les fermiers n'ont presque rien souffert de la guerre. L'année leur a été favorable : la récolte a été pour eux ce qu'on peut appeler une bonne récolte moyenne; les fruits sont tellement abondants que des branches cassent sous leur poids; les fabriques de sirop travaillent, ce qui ne leur est pas arrivé l'an dernier à pareille époque. Les fermiers peuvent donc écouler leurs fruits, ainsi que leurs produits maraîchers et de laiterie, qu'ils vendent à des prix plus que favorables. Alors, de quoi se plaignent-ils ?...

Avis. — L'autorité militaire a prié notre bourgmestre de rappeler à ses administrés qu'il y a danger de mort à s'approcher trop près de la zone-frontière.

L'Œuvre des logis. — Il n'y a plus de sinistrés hébergés dans les établissements hospitaliers de la ville depuis qu'a été créée l'Œuvre des logis. Son but est d'aider pécuniairement les familles sinistrées qui ont dû louer des locaux, rez-de-chaussées ou quartiers. Les secours varient de 2 à 1 francs par mois; ce dernier chiffre fut un maximum rarement atteint.

L'Œuvre a rendu de grands services à la population nécessiteuse et continue ses bienfaits.

Les fruits. — La récolte des fruits se poursuit régulièrement; on en amène chaque jour des milliers de kilos dans nos siroperies. Ce trafic, qui donne une curieuse animation à notre localité, va se poursuivre jusque bien tard dans le mois d'octobre. Puis viendra le transport des betteraves qu'on amènera de même dans nos siroperies, où règne en ce moment la plus grande activité. Quatre usines travaillent jour et nuit.

Les musiciens chômeurs. — On sait que des secours sont accordés aux musiciens chômeurs. Nous avions toujours pensé que les secours n'allaient qu'à ceux des musiciens qui pouvaient prouver qu'ils gagnaient leur vie avec la musique. Il paraît que de nombreux musiciens qui ne sont point de cette catégorie touchaient quand même les 30 francs par mois. Bref, il y avait des abus.

Le paiement avait lieu à Verviers, aux bureaux de M. Pelzer, rue David, et c'est le lundi 27 septembre que nos concitoyens devaient passer à la caisse. Ils sont revenus tous sans avoir touché. Les secours sont suspendus jusqu'à nouvel ordre : une enquête préalable devant être ouverte concernant chaque bénéficiaire.

Mercuriale. — Marché au beurre du mardi 28 septembre : beurre 1re qualité, fr. 2.30 le demi-kilo; œufs les 26, 5 fr.; fromages remoudous, 0.70 à 0.80; fromages petits crèmes, 0.30 à 0.35 ; fromages bouchées, 7 à 8 centimes; caillebottes, 0.20 à 0.22.

Au marché de Battice du même jour : beurre 1re qualité, fr. 2.35 à 2.40 le demi-kilo; œufs les 26, fr. 5.20; fromages remoudous, 0.70 à 0.80; fromages petits crèmes, 0.30 à 0.35; fromages bouchées, 7 à 8 centimes; caillebottes, 0.20 à 0.22.

## A HUY

LA SEMAINE HUTOISE.

Jeudi 23 septembre. — Hier, au Comité de secours et d'alimentation, deux délégués du Comité hispano-américain, MM. Jackson et Berry, ont assisté à la réunion. Ils ont été présentés aux membres, particulièrement nombreux, par M. le comte Pierre de Liedekerke, député de Huy-Waremme, qui, dans un speech très bien tourné, a dit toute la reconnaissance que la Belgique et la ville de Huy devaient au Comité, dont ils étaient les représentants. M. Jackson a remercié et a donné d'excellents conseils au point de vue de l'alimentation.

— La justice vient d'ordonner à tous les chômeurs d'Antheit (Engihoy de boucher les fosses qu'ils avaient creusées à Champia et dont depuis près d'un an ils extrayaient du charbon. Ces puits — certains atteignaient 12 à 15 mètres — n'étaient soutenus par aucun revêtement; le déhouillement se faisait sans précaution, la descente et la remonte s'opéraient sur des engins élémentaires et des plus variés, aucun aérage n'était établi; bref, on s'attendait chaque jour à un accident grave. La justice a très bien fait d'interdire ces exploitations illicites qui constituaient un véritable vol de la propriété des concessionnaires. Il ne faut pas, en effet, que, prenant prétexte des événements, les autorités tolèrent la violation des lois, qui doivent au contraire, dans les circonstances malheureuses que nous traversons, être mieux observées que jadis.

Vendredi 24 septembre. — Petites nouvelles judiciaires : Le sieur Ernest Van P..., 42 ans, marchand de bières, faisait le service de marchandises entre Huy et Bruxelles. Il fut arrêté, il y a quelque temps, du chef de détournements au préjudice de quatre négociants hutois. Trois de ceux-ci furent indemnisés. Le tribunal a ordonné sa mise en liberté. Il a fait de même pour un nommé Joseph C..., 32 ans, houilleur à Ans, qui était déjà du chef de vol de vieux vins à l'aide d'effraction, au préjudice de M. Juliet, de Landen. Du chef de vol de froment, d'outrage et de tentative de corruption d'un fonctionnaire, en l'occurrence le garde-champêtre de Clavier, Marie D..., cuisinière en cette localité, écope de 26, 50 et 50 francs d'amende, pour chacune des préventions mises à sa charge.

— Aujourd'hui est décédé, au château de Grand-Marchin, M. le comte de Robiano, né à Marchin le 8 décembre 1857. Il appartenait à cette vieille noblesse belge dont les comtes de Robiano sont un des plus beaux fleurons. C'est de son sein que, dans le cours des temps comme aujourd'hui — six membres de la famille sont au front, engagés et aviateurs — dans le passé comme dans le présent, sont sortis les serviteurs les plus fidèles et les plus ardents de l'Eglise et de la Patrie.

— Les cours pour illettrés dont nous avons annoncé la création se donneront les lundis, jeudis et samedis, de 6 heures à 8 heures du soir à l'école d'Outre-Meuse (garçons); l'ouverture aura lieu le 11 octobre. Les cours de l'Ecole des arts appliqués reprendront également le 11. Ils se donneront d'octobre en mai, les lundis, mercredis et vendredis, de 6 à 8 heures. Ceux du bois et du marbre aux mêmes jours et heures et le dimanche de 11 ½ à 12 h. ½. Les cours de peinture et de modelage, le dimanche de 11 h. ½ à 1 h. ½.

— A partir du 29 septembre, il n'y aura plus que trois départs de bateaux à vapeur dans le service Huy-Jemeppe. Départ de Huy (h. c.) 8 h., 11.15, 3.15. Départ de Jemeppe (h. c.) 8 h., 11.15, 4.30. Les deux départs de 11 h. 15 sont faits à titre d'essai.

— A partir du 3 octobre, à titre d'essai, un train partira de Huy-Nord à 5 h. 30 (h. c.) pour ramener chez eux les élèves d'Ampsin, Amay, Flone, Hermalle, Engis, qui fréquentent les écoles de Huy.

— A partir de lundi prochain, on recevra par personne et par jour 337 grammes de pain. Les secouristes auront 225 grammes mais pourront acheter le supplément.

— A partir de lundi également, une retenue de 50 centimes sera faite par jour d'absence aux ouvriers chômeurs qui ne se présenteront pas au pointage.

Dimanche 20 septembre. — Les vendanges. — „La Belgique" avait heureusement pronostiqué : la récolte des raisins de nos vignobles mosans est supérieure en quantité et en qualité, mais de meilleurs résultats pourraient être obtenus. Les vendanges sont presque terminées. Nous devons déplorer qu'elles se soient faites si tôt ! Les grappes n'étaient absolument pas mûres à fond. Mais nos vignerons — la vieille race hélas ! ne possède plus que quelques représentants — n'écoutent rien, ne veulent rien entendre, sont incapables d'un accord efficace visant une date fixe et propice pour les vendanges et une surveillance pratique des coteaux. Ils prétendent que les maraudeurs et les oiseaux détruisent la récolte ! Cela ne signifie rien parce qu'une enquête suffirait pour faire disparaître ces ennemis... Et voilà pourquoi, notre vin de pays est désapprécié et que d'aucuns lui trouvent un goût de vinaigre ou un effet laxatif... Mais nous prêchons dans le désert...

— A partir du 1er octobre, il arrivera deux fois par semaine en notre ville un wagon de pains blancs expédiés de Hollande par chemin de fer.. Ils seront déposés au local de la salle de ventes, rue du Palais de Justice. Les personnes qui en désirent peuvent se faire inscrire au dit local. Ces pains ne peuvent servir qu'à la consommation personnelle et ne peuvent être revendus.

Lundi 27 septembre. — Les propriétaires de chevaux qui ne récoltent pas d'avoine ou n'en récoltent pas assez pour leurs chevaux jusqu'à la récolte de 1916 sont invités à s'adresser dès maintenant à leur bourgmestre. Celui-ci a été avisé de faire le nécessaire, de concert avec le Conseil communal, afin d'assurer les fourrages nécessaires, principalement les avoines. L'administration aidera les communes dans cette tâche et a déjà ordonné la compensation là où manque l'avoine avec les communes qui en ont un excédent. (S) Le gouvernement.

— Du rapport du Comité de secours, sur l'exercice d'un an, nous voyons : Recettes, fr. 818,760.05; dépenses, fr. 770,880.70; dons et souscriptions, fr. 194,512.10; vente des marchandises, fr. 320,013.05. Parmi les dépenses, notons : Prêts, fr. 8,481.80; vieux vêtements, 14,334.80. Nous ne cesserons de regretter qu'une œuvre de l'assistance discrète ne soit pas organisée. Le chiffre infime de fr. 8,481.80 indique des secours apportés sous forme d'avances à certaines personnes dans la gêne, mais ce n'est pas cela l'assistance discrète, l'œuvre des pauvres honteux. Combien de petits employés, de négociants, même des gens à professions libérales, sont dans une situation très précaire et digne d'intérêt ! Ils n'osent pas aller s'inscrire, solliciter des prêts, exposer leur situation et offrir des garanties. Ils sont bien plus intéressants, bien plus malheureux que nombre d'ouvriers chômeurs régulièrement secourus et entretenus par la solidarité officielle. Que l'on affecte une somme de 20,000 francs à cet effet et qu'on charge trois ou quatre personnes connaissant parfaitement leur ville et qui, sans faire passer les gens par un bureau public, sous l'étiquette d'un comité, sauront „diriger" et sous leur responsabilité venir en aide aux vrais pauvres, aux pauvres en redingote.

Mardi 28 septembre. — La récolte des fruits est terminée. Ils ont été abondants, mais la majeure partie était gâtée. Dans la région on a fait énormément de marmelades et de confitures. Le nombre d'établissements fabriquant du sirop a augmenté, et le travail est intense. C'est un continuel charroi de camions chargés de pommes et de poires. Au prix où est le beurre, nos prévoyantes ménagères remplaceront cet excellent produit par une „crâse tête di bonne sirôpe..."

Mercredi 29 septembre. — Jour de marché. Pour la plupart de nos commerçants, c'est le jour qui permet actuellement de faire quelques affaires pour procurer la subsistance hebdomadaire. Depuis les premiers mois de la guerre, nos marchés ont pris une extension, ont joui d'une renommée que les temps futurs, espérons-le, ne détruiront pas...

Au marché au bétail, le nombre de bêtes — à ce jour, où il y a une extraordinaire diminution — n'a jamais été si élevé. La baisse de ces derniers mercredis est d'ailleurs compréhensible : les fournisseurs de l'armée voyagent toute la semaine en auto dans nos campagnes et font des achats toujours plus importants. Ce qui figure officiellement sur notre place est ce qui échappe à leurs recherches.

Relevé du marché : Nombre de bêtes exposées en vente : Chevaux, 0; bêtes bovines, 172; porcs gras, 0; veaux et moutons, 0; nourrains, 9; gorets, 102.

Beurre, 2 francs la livre; œufs, 4 francs les 26. Devant l'augmentation inexplicable de ces denrées, une mesure radicale a été prise enfin. La police a fixé — mesure qui sera, paraît-il, générale — les prix du beurre et des œufs. Cela a amené un certain émoi parmi nos vendeuses, qui ne parlent pas moins que de boycotter notre marché ! Hé ! lié ! Où iraient-elles ?...

## A AUDENARDE

De notre correspondant :

J'ai déjà signalé que notre Comité de ravitaillement s'était mis en rapports avec l'autorité allemande pour obtenir qu'il fût permis d'acheter une provision de froment dans les communes voisines pour les habitants d'Audenarde.

Les pourparlers ont abouti, et le Comité a été heureux d'envoyer la circulaire suivante :

„Provision de froment : Les habitants de la ville sont informés que les ménages qui désirent du froment du pays peuvent se faire inscrire mardi prochain, de 7 à 11 heures du matin, au local habituel.

„Chaque ménage pourra obtenir une quantité de froment, calculée à raison de 120 grammes par jour et par tête, soit environ 50 kilogr. par personne pour l'année.

„Le prix, payable au moment de l'inscription, est fixé à 37 francs les 100 kilog.

„Les chefs de ménage devront produire leur livret de mariage.

„Le Comité engage tous les habitants à profiter de l'occasion pour se procurer une petite provision de farine du pays.

„Le Comité : Louis Van der Stickelen, président; Paul Raepsaet, Armand De Riemaecker, Louis Thienpont, Michel De Vos, Cyrille Van Damme, Florent Ronsse, Léon Kempeneers, Auguste Eggermont, membres; G. Van Parys, secrétaire."

Nous apprenons que le Comité dispose d'une quantité de 235,900 kilog. tournés par Nakérke 110,000 kilog., Oroke 72,000, Petegem, Etichove et Beveré.

D'autre part, le prix de la farine de ration est ramené de 52 centimes à 47 : inutile de dire que cette nouvelle a été bien accueillie, surtout qu'on nous annonce en même temps que si nous avons des raisons de nous plaindre actuellement de la qualité, une amélioration notable interviendra sous peu. De sorte que l'importante question du ravitaillement se présente pour nous sous un aspect rassurant. Remercions-en le Comité, et continuons à compter sur sa vigilance !

— Presque tous les articles ont subi une légère augmentation au Magasin américain. Il y a lieu de croire que ce n'est pas là qu'il faudra aux dirigeants, et que le Comité doit payer plus à Gand; mais nous insistons pour que ce magasin vendu avec le seul pourcentage nécessaire pour couvrir ses frais. Le saindoux surtout est demandé : il n'y en a jamais eu quantité suffisante.

— Toutes les personnes âgées de 15 ans doivent se munir d'une nouvelle carte d'identité, papier brunâtre, et ce avant le 1er du mois au bureau de police de la Grand'Place.

— L'industrie se relève un peu : on travaille dans quelques fabriques le nombre d'heures permis. C'est un soulagement pour la caisse des chômeurs, et quand la classe ouvrière gagne un peu, la petite bourgeoisie en aura sa part : puissions-nous bientôt constater une amélioration de la situation générale.

La Ligue des commerçants, le „Burgerbelang", est toujours à la disposition des petits bourgeois pour les conseiller et les aider dans la mesure du possible : sa tâche est lourde, souvent ingrate, mais il est à espérer qu'après la guerre la classe moyenne entière s'unira en bloc pour la défense de ses intérêts. La dure leçon des temps présents doit produire ses fruits.

— Il vient moins de beurre au marché, et il est vendu jusqu'à 5 francs le kilo : les règlements fixant les prix maxima sont-ils tombés en désuétude ? Les plaintes des acheteurs sont générales et parfois acerbes; quel prix oserait-on demander en hiver ?

Les œufs valaient de 13 à 15 centimes pièce.

## A JUMET

D'un correspondant occasionnel :

Conférences populaires. — Comme nous l'avons annoncé déjà, les sociétés de conférences populaires de nos environs vont reprendre ici. Elles procureront au public quelques délassements instructifs, moralisateurs et artistiques, bien nécessaires pour le relèvement moral de nos populations.

A Jumet, une première séance a eu lieu dimanche dernier et a pleinement réussi. Il y avait 1,800 personnes. Des artistes et amateurs distingués accordaient leur concours gracieusement : Mlles Derveau, Cordier, MM. Liber et Hosdain. M. le docteur Dogniaux, qui nous parla des blessures de guerre, reçut un accueil des plus sympathique.

La prochaine conférence aura lieu le 17 octobre avec, comme sujet : „La Patrie belge"; projections, concert, tombola.

# Le Coin des Ménagères

La pluie et la froidure de ces derniers jours auront certes, mis en disgrâce, blouses de gaze et robes vaporeuses. Je crois d'ailleurs, qu'à de rares exceptions près, nous ne devons plus songer à porter nos blouses légères que sous le complet tailleur. La prudence la plus élémentaire doit nous prémunir contre les brusques sautes de température aussi bien qu'elle nous démontre la rapidité avec laquelle les jours diminuent, nous privant tôt dans l'après-midi de la chaleur bienfaisante des rayons du soleil.

Si vous vous décidez à remiser lingerie fine et tissus de coton, blanchissez le tout avant de le ranger dans les malles. Le linge fin n'est pas entièrement soumis aux règles du blanchissage ordinaire. Le savon ne doit en être plus sommaire et l'eau ne pas contenir que du savon de Marseille ou du savon Sunlight.

Afin d'empêcher le linge de jaunir, accentuez, sans exagération, l'azurage. Prenez soin de ne passer aucune pièce à l'empois, cela use le linge; ne repassez pas davantage. Il suffit d'étirer légèrement les objets pour savoir les plier et les placer convenablement; vous pouvez également enrouler le tout d'un vieux linge propre.

Les chapeaux de paille pour hommes ont aussi fini leur terme. Nettoyez-les avant de les enfermer dans les cartons jusqu'à la saison nouvelle. Les beaux jours nous surprennent quelquefois et il est toujours désagréable de n'être point en mesure de saluer dignement les premiers rayons du soleil.

Enlevez tout d'abord le ruban qui entoure la calotte; pressez dans une soucoupe le jus d'un citron; prenez une petite brosse douce que vous mouillez de jus de citron; frottez-en vivement une partie de la paille. Prenez ensuite du soufre pulvérisé et à nouveau frottez la paille en humectant au moyen du jus de citron, afin de pouvoir étendre le soufre en poudre. Opérez de même jusqu'à ce que toute la paille soit claire et propre et rincez à l'eau claire. Mettez sécher de manière à ne point déformer le chapeau. Si le ruban est défraîchi, passez-le au café noir et repassez à l'envers.

Maintenant, chères lectrices, si vous y consentez, nous allons continuer le tour de nos appartements. Buffets et dressoirs, chaises et tabourets se montrent sous leur aspect le plus brillant. Voyons en quel état se trouvent les lustres et les suspensions après le long repos de l'été. Prismes de cristal et bobèches ne sont pas difficiles à satisfaire. Une petite savonnée légère enlèvera facilement les souillures de mouches. Pour leur rendre leur éclat, il suffira de rincer à l'eau de pluie froide et de les essuyer avec une peau de chamois.

Quant à nos cuivres dorés nous les frotterons, au moyen d'une brosse douce ou d'une éponge imbibée d'ammoniaque liquide diluée dans l'eau de pluie à raison d'une cuillerée d'ammoniaque par demi-litre d'eau. „Séchez immédiatement" avec une peau de chamois.

Ou bien mélangez à 35 gr. d'alcool, 5 gr. de soude et 10 gr. de blanc d'Espagne, que vous délayez dans un décilitre d'eau. Couvrez le cuivre d'une couche légère au moyen d'un petit tampon; quand la pâte sèche sur le cuivre, frottez avec un chiffon de laine; pour les moulures et les parties creuses, usez d'une brosse.

J'ai dit, dans ma dernière chronique, que je tenais surtout à initier mes aimables lectrices à des préparations culinaires à bon marché; je veux tenir parole. C'est pourquoi, profitant du moment où les marchés encore abondent de légumes de toutes espèces, je vous donnerai toute une série de salades que l'on peut réaliser à peu de frais, tout en satisfaisant les plus gourmands comme les plus gourmets. Enumérons d'abord : la salade de haricots princesses, la salade d'endives frisées aux betteraves, la salade de céleris, la salade de tomates, de concombres, de haricots secs, une salade de légumes cuits, une salade de choux-rouges, de pommes de terre, une salade paysanne et que d'autres encore !

Toutes ces salades peuvent être servies séparément ou avec des restes de viande, constituant ainsi un souper délicieux à peu de frais.

Une de celles qui se prête assurément le mieux au repas du soir est, sans contredit, la salade paysanne.

S'il vous reste du repas de midi des princesses et des pommes de terre, coupez celles-ci en tranches, taillez quelques rondelles de betterave ainsi qu'une chicorée; faites revenir et dorer deux ou trois petits oignons, ajoutez le tout à votre salade et mettez dans une terrine au four, pour réchauffer princesses et pommes de terre. Préparez ensuite la sauce suivante : découpez en petits dés un morceau de lard, mettez à frire dans la poêle, ajoutez poivre et sel en tenant compte toutefois du sel que peut avoir donné le lard à la sauce; délayez un peu de farine dans un demi-verre de vinaigre et faites bouillir la sauce. Versez sur la salade, en la remuant, et servez sur des assiettes bien chaudes.

Me voici arrivée au point le plus difficile de cette causerie. Il s'agit de répondre à cette question, à cette palpitante question du sirop de poires, qui intéresse tant de personnes ! En ai-je reçu des lettres à ce sujet ! Aussi ce que j'ai interrogé de gens pour cette malheureuse recette ! Je n'en donnais plus ! Et les fabricants de confitures qui m'avouaient leur ignorance ! Et les marchands de sirop qui faisaient la sourde oreille à toutes mes supplications ! Je ne sais vraiment ce qui fallait devenir quand, hier enfin, un génie bienfaisant eut pitié de ma désespérance et glissa discrètement dans ma boîte aux lettres la recette, que je m'empresse de vous communiquer, sans autre garantie. Coupez les poires en quatre, sans les éplucher; enlevez simplement la queue. Mettez-les dans une casserole avec de l'eau en quantité suffisante pour les recouvrir, mais pas davantage. Faites cuire de cinq à six heures à feu modéré tout en remuant continuellement l'ébullition. Passez le tout dans une étamine et pressez fortement pour exprimer tout le jus des poires.

Remettez ce jus à cuire en tournant sans cesse jusqu'à ce que le jus, s'épaississant, forme sirop (une demi-heure à trois quarts d'heure environ). Pas de sucre, la poire en contient suffisamment par elle-même. Le marc des poires, resté dans l'étamine, peut servir à faire de la pâte de coings. Pour cela, pesez le double de son poids de sucre en poudre et pétrissez avec le marc de coings; aplatissez au rouleau; découpez en petits morceaux et faites sécher au four sur une feuille de papier. Je ne vous ai pas raconté toute ma chance encore, car, tandis que d'un côté, m'arrivait la bienheureuse recette tant désirée, je recevais d'autre part, le moyen de faire de la marmelade d'oranges sans en acheter une seule. Oyez donc. Pour un kilogramme de carottes, prenez trois quarts de kilo de sucre et deux citrons. Epluchez vos carottes et mettez-les bouillir dans un peu d'eau. Passez au tamis. Enlevez finement les zestes de citron et hachez-les très finement; puis pressez les citrons pour en extraire le jus. Faites cuire les carottes passées, le zeste haché et le jus avec le sucre, pendant trois quarts d'heure ou une heure au plus, et vous obtiendrez une confiture que vous pouvez offrir sans crainte aux palais les plus délicats.

Avant de déposer la plume, il me faut répondre encore à l'aimable lectrice qui me demande comment, en dehors du fruitier où elle conserve des pommes de choix, elle pourrait mettre en réserve des pommes de tous genres.

Voici, chère amie, un procédé très efficace que vous pouvez appliquer d'ailleurs à tous les fruits en général.

Sachez d'abord choisir bien vos pommes, point trop mûres, sans tâches ni meurtrissures; rejetez également tous les fruits piqués de vers.

Prenez alors une boîte suffisamment grande que vous tapissez intérieurement de papier soigneusement collé.

Mettez au fond de la boîte une couche de

mation actuelle des obligataires, dont les titres sont appelés au remboursement, M. Max. Kempner fait valoir les arguments qui militent en faveur de l'adoption du bilan présenté par le groupe austro-allemand, notamment celui que le Conseil d'administration n'a pas tenu compte de la dépréciation des titres traités uniquement à New-York, ou à la Bourse de Berlin.

Aucun autre actionnaire ne demandant plus la parole, le bilan B, c'est-à-dire celui de MM. Kempner et consorts est adopté par 24,298 voix contre 12,323.

Il est porté à la connaissance des actionnaires présents, qu'au cours de l'exercice vous revue, MM. les administrateurs Gust. Hoch, Bernard Popper, Richard Reisch, Hans von Reitzes, Leo Lanczy et Paul de Schiff ont démissionné.

Nous apprenons encore que le Conseil d'administration n'a jamais cessé de s'occuper sérieusement des intérêts des obligataires et qu'il a même réalisé des titres pour que le coupon semestriel de leurs obligations puisse leur être payé, quelle que soit la durée de la guerre. Quant aux titres remboursables, il y a lieu de patienter quelques semaines jusqu'à ce que des mesures financières efficaces soient prises, car il serait trop onéreux de faire venir de l'argent de Vienne en ce moment. Il est bon de rappeler que sur 25 millions d'obligations émis, 5 millions ont été remboursés; les 20 millions restants sont, malgré la guerre, amplement couverts.

Par un vote spécial, l'assemblée donne, à l'unanimité, décharge de leur gestion aux administrateurs et commissaires.

M. G. de Laveleye annonce ensuite, tant en son nom personnel qu'au nom de ses collègues MM. le chevalier de Bauer, Josse Allard et Joseph May, qu'en présence du vote qui vient d'être émis sur le bilan, ils se démettent de leur mandat. Cette déclaration ne vise par M. Jules Matthieu, qui est restant.

A son tour, le président du Collège des commissaires, M. Jules van Dievoet, tant en son nom personnel qu'en celui de ses collègues, MM. Maurice Anspach et vicomte Baudouin de Jonghe fait la même déclaration en ajoutant que celle-ci ne comprend pas M. Victor Crabbe, dont le mandat expire à l'assemblée même.

Le nombre des administrateurs est ensuite fixé à 9, dont 7 sont nommés immédiatement. Ce sont: MM. Maximilien Kempner, Josef Széchényi, Hartmann von Richthofen, Albert Hirsch, Donat de Chapeau-Rouge, D. Leiser et N. de Medve. Les commissaires sont au nombre de 3: MM. Georg Danziger, François Kolisch et Alexandre Karsai.

Un certain nombre d'actionnaires ont quitté la salle; d'autres ne prennent pas part au vote.

Nous regrettons sincèrement la démission des administrateurs et des commissaires qui, dès le premier jour de leur entrée en fonctions, ont fait, en toute circonstance, consciencieusement leur devoir.

Les destinées de la Banque belge de Chemins de fer étaient en de bonnes mains : nous savons, d'expérience personnelle, avec quels scrupules d'honnêteté ils ont géré le patrimoine social. Actionnaires et obligataires pouvaient être rassurés: la maison était bien gardée.

Le grand souci du Conseil démissionnaire a toujours été de composer le portefeuille d'une façon minutieuse en y introduisant les valeurs de tout repos: si quelques-unes d'entre elles ont, en ces derniers temps, pu subir une dépréciation momentanée, nul n'en ignore la cause. Jamais non plus les négociations de vente ou d'achat de titres n'ont donné lieu à la moindre critique.

Contentons-nous donc pour le moment d'émettre le vœu que les nouveaux administrateurs suivent pas à pas les traces de leurs prédécesseurs.

### Bourse de New-York

Séance du 29 septembre. — Le marché s'ouvre en hausse ; mais, comme cela a été le cas au cours de la séance d'hier, les réalisations de bénéfices arrivent nombreuses et les cours fléchissent sur toute la ligne. L'amélioration qui se fait jour ensuite est de courte durée : les cours réactionnent de nouveau et la clôture reste irrégulière.

# LES SPORTS

## CYCLISME

### Au Vélodrome de Karreveld

LA COURSE DE SIX JOURS.

AUJOURD'HUI PREMIERE JOURNÉE.

Aujourd'hui, à 11 heures, sera donné, au vélodrome de Karreveld, le départ de la course de Six jours, qui se poursuivra lundi, mardi, mercredi, jeudi et dimanche. Cette épreuve se différencie du Tour de Belgique sur piste, disputé il y a quelques semaines, par ce fait qu'elle sera courue par équipes de deux hommes, formule permettant à une épreuve d'être bien plus vivante et plus animée que lorsqu'elle se court individuellement.

Nous avons publié les points essentiels du règlement de cette course de Six jours; on aura vu qu'aujourd'hui et dimanche prochain six heures de course se dérouleront, tandis qu'en semaine on courra pendant quatre heures chaque jour. A la fin de chaque heure un classement sera établi, le premier comptant 1 point, le second 2 points, le troisième 3 points et ainsi de suite; le juge prendra les cinq premiers, tous les autres compteront 6 points. Le classement final de chaque journée comptera double, c'est-à-dire que le premier comptera 2 pts, le deuxième 4 pts, le troisième 6 pts, etc. L'équipe ayant totalisé le moins de points au cours des six journées de course sera proclamée victorieuse.

Voici la liste définitive des équipes qui participeront à l'épreuve :

Van Houwaert-Van Bever, Marcel Buysse-Vandevelde, Spiessens-Vanden Berghe, Otto-Deamidt, Leviennois-Van Ingelghem, Rosius-E. Aerts, Vandaele-Rielens, Jean Louis, Jacobs, Everaerts-Drogné, Beths-Coolens, Thomast-Dinst, Vincke-Vanderborgt, Schryvers-Weinsdan, Debae-Verheylewegen.

De ces quatorze équipes, il faut sélectionner les six premières nommées qui, toutes, ont plus ou moins de prétention à la victoire. Il faut cependant éliminer Otto-Deamidt, le champion de Belgique ne se faisant guère au cours d'une course de fond, et celle-ci est de toute de grand fond, et Spiessens-Van Berghe, qui manqueront de vitesse pour les classements ; il nous reste quatre équipes de tout premier ordre et de valeur sensiblement égale, et qui sont: Van Houwaert-Van Bever, Marcel Buysse-P. Vandevelde, Emile Aerts-Rosaius et Leviennois-Van Ingelghem. A notre avis, le vainqueur probable de la course doit être choisi entre les trois premières nommées et plus particulièrement entre Van Houwaert-Van Bever et Buysse-Vandevelde. On se souvient de la course brillante que firent les Flandriens au cours du Tour de Belgique sur piste, Vandevelde surtout fit grande impression par sa vitesse : il gagna d'ailleurs cette course; et nous serions tentés de croire de cette équipe notre favorite si nous ne connaissions la valeur incomparable de ces deux hommes qui s'appellent Van Houwaert et Van Bever : l'un représente à nos yeux le type complet de l'homme de grand fond, tandis que l'autre fut, pendant une grande partie de cette saison, l'incontestable champion de la vitesse, et l'union de ces qualités opposées doit donner à cette équipe le moyen de triompher. Aussi voyons-nous Van Houwaert-Van Bever gagner cette course de Six jours. Mais que Aerts-Rosaius et Otto-Deamidt auront leur mot à dire pour empêcher les deux équipes favorites de triompher, l'on doit s'attendre, pendant les intervalles séparant les classements, à de petits coups de Jarnac des équipes de train, telles que Vanden Berghe-Spiessens, Van Ingelghem-Leviennois, Vandaele-Rielens, Beths-Coolens, etc.

Cette course de Six jours, qui semble devoir être favorisée par le temps, s'annonce comme devant être particulièrement intéressante.

### A Anvers

L'épreuve intitulée Bol d'Or d'Anvers et qui devait se disputer du 26 septembre au 3 octobre, n'a pas eu de veine, décidément ; remise successivement dimanche, lundi, mardi et mercredi, elle a dû l'être, une fois de plus jeudi, la pluie s'obstinant à rendre la piste impraticable. Les organisateurs ont décidé en conséquence de faire commencer leur épreuve samedi et de la faire disputer en trois journées; elle se poursuivra donc aujourd'hui, dimanche et demain lundi.

Voici la liste des excellentes équipes qui participent à cette épreuve : Lambot-Mottiat Verlinden-Van Ruysseveldt, Sacur-Redig. Vanderstuyft-De Belder, Tuytten-Van Isterdael, Thys-Machiels, De Grave-Tyck, Bouwmaes, F. Aerts-Verbist, Verhoeven frères et Dingemans-Ysermans.

### A Liége

Deux vélodromes joueront ce dimanche. Voici les divers programmes :

VELODROME DE SAINT-GILLES. — Une course pour débutants et une course pour professionnels avec Braine, Dernier, Putseys, Seret, Spilborg, sont organisées. Premier départ à 2 heures.

VELODROME DE MONTEGNÉE-SAINT NICOLAS. — Course par séries pour débutants: en outre, course pour professionnels et indépendants réunis, avec la participation de Thywis, champion indépendant, Leunens, Arvant, Lambert, Arthur. Départ à 2 heures.

### A Jupille

On organise également une course pour professionnels à Jupille (sur prairies). Départ à 2 heures.

### A Namur

D'intéressantes épreuves se disputeront aujourd'hui à partir de 1 heure au stade les jeux de la Citadelle. Voici le programme de cette réunion, laquelle est organisée au profit des prisonniers de guerre : I. Course de vitesse, 10 tours (6.5 klm.); II. Course de fond, 100 tours (6.5 klm.), avec Leroy, Chabart, Despontins, Patissier, Lesire, Everard, etc.

## FOOTBALL

### Les matches d'aujourd'hui

A L'UNION SAINT-GILLOISE

Le grand club saint-gillois jouera aujourd'hui, à 3 heures, à son terrain de la rue de Forest, à Uccle, un match contre l'équipe mixte composée des meilleurs joueurs du C. S. Schaerbeekois et de l'Excelsior S. C., qui jouera cette saison en 1re division.

Cette partie nous permettra de nous rendre compte de la valeur de l'équipe mixte comparativement à la formidable équipe saint-gilloise, dont la victoire ne peut être mise en doute.

AU S. C. ANDERLECHT.

Aujourd'hui se jouera au terrain du S.C. Anderlecht, à Scheut, la revanche du match joué il y a quinze jours à Jette entre Anderlecht et le Daring et qui se terminera par une très nette victoire des Jettois. Il est à prévoir qu'un pareil fait ne se reproduira plus et que, même s'il termine la partie en vainqueur, le Daring ne pourra plus surclasser son adversaire.

Ces deux matches commenceront à 3 h.

A ANVERS.

En prévision des championnats provinciaux, Ire division, il y aura dimanche, à Anvers, trois matches, qui seront suivis avec le plus grand intérêt.

— Au terrain du Beerschot A. C., nous aurons une rencontre entre le Beerschot A. C. et le Racing Club de Malines. L'épreuve sera rude pour l'équipe anversoise, de formation récente, qui trouvera dans le team malinois des hommes de la valeur de Van Tulden, Jacobs, Swysen, etc.

Les équipes seront composées comme suit: Beerschot A. C.: Tuytens,; Daems, Waets; Behn, Hendrickx, Van Leemput; Deschepper, Mertens, Fierens, Van Ruysseveldo et Vanden Eynde.

R. C. Malines : Van Tulden; Jacobs, Opdebeeck; Lauwers, Bruwier, Diesbeeck; De prince, C. Swysen, Hendrickx, Fransen et H. Swysen.

— Le Saint-Ignatius Sporting Club rencontrera sur son terrain le T. S. V. Lyra. Ces deux clubs ayant un petit différend à régler, offriront aux sportsmen un match fort disputé.

— Au ground de Berchem Sport, match Berchem Sport-Antwerp F. C., avec les teams suivants :

Berchem Sport : De Cnodder ; Tonnaer, Vermeir; Jacobs, Lemmens, Peeters ; C. Leenders, Godderé, De Hardt, Leenders, Vander Holt.

Antwerp F. C. : Croenen; Augustus, Van den Bril; Annaert, De Groof, Guillaume; Pipke, Théron, Aerts, Gyssen, P. Robyns.

Cette rencontre, après le match de dimanche dernier Union-Antwerp, n'est pas le moins important, d'autant plus que Berchem est toujours bien à son affaire sur son propre terrain.

Les championnats provinciaux d'Anvers, Ire division, dont le calendrier n'a pas encore été dressé, commenceront le 10 octobre prochain.

A LIEGE.

COUPE DE LIEGE,

Ire division.

Ans F. C.—Bressoux F. C.
Standard—Liége F. C.
Skil-Val-Saint-Lambert—Tilleur F. C.
Fléron F. C.—Herstal F. C.
Union Sportive de Liége—Baye.

IIe division (série A).

1. Liége F. C.—Tilleur.
2. Liege V. S.—Standard.
3. Jemeppe F. C.—Ans F. C.
4. Espérance de Seraing—Baye.

Série B.

1. Bressoux F. C.—Micheroux F. C.
2. V. S. de Grivegnée—Union Sp. Chênée.
3. Herstal F. C.—Kinkempois F. C.
4. Union Jupilloise—Baye.

Tous ces matches se jouent à 3 h. (h. b.).

COUPE BELGIUM,

Ire division.

Awans F. B. C.—Green Star I Vaux.
Albert Star I Vaux—Milmort F. B. C.

IIe division.

Etoile Prealienne—Espérance de Montegnée.
Stella F. B. C.—Alleur F. B. C.
Red Star Chênée—Ans-Est F. B. C.
Racing Club Alleurois—Chênée F. B. C.
Green Star Vaux—Etoile Sport. Bressoux.
Coronneuse F. B. C.—Alliance B.-de-Breux
Vieille-Montagne-Le Coq wallon d'Awans.

Les matches se jouent sur les terrains des sociétés annoncées les premières et à 2 heures. (h. b.).

### A Tournai

LA COUPE AD. PRUVOST

Aujourd'hui, à 3 heures, se jouera au terrain de l'U. S. Tournaisienne, près des hôpitaux, le troisième match comptant pour la Coupe Pruvost, organisée au profit des prisonniers de guerre. Il opposera les équipes de l'Union Sp. tournaisienne et de l'Industriel F. C.

### A Farciennes

2 heures : Farciennes B-Farciennes A.
3 heures : Farciennes Vétérans-Châtelineau.

## COURSES A PIED

### Au Cercle d'Education physique

Aujourd'hui, à 9 h. 1/2, se disputera un match entre les équipes du C. Ed. Phys. et du Vac. C. Forest.

### A Lessines

Une réunion de courses à pied est organisée pour aujourd'hui, à 1 h. 1/2, par l'Union Sportive Lessinnoise, au profit des prisonniers de guerre. Une soixantaine d'athlètes d'Ath, de Grammont et de Lessines ont fait parvenir leur engagement pour ce meeting, dont voici le programme : 110 mètres haies, lancement du poids et du disque; 100 mètres plat; 500 mètres toutpetite; traction à la corde; saut en hauteur et en longueur; 1,000 mètres plat handicap; 200 mètres nage libre.

## JEU DE BALLE

### Les luttes d'aujourd'hui

A ETTERBEEK, place Jourdan. — Grande décision du tournoi de charité entre Laeken (Meganck-Degeest), Sablon (Rodange-Defalieu) et Etterbeek (Lemaître-Dumoneeau). On connaît la grande valeur de ces trois équipes, qui toutes trois seront encore renforcées. Un pronostic est impossible à établir.

Une légère préférence doit cependant être accordée à l'équipe du Sablon, laquelle se présentera au grand complet.

A ETTERBEEK, ballodrome de la chaussée de Tervueren, près de la place Jourdan. — Grande décision du concours de charité organisé par la Pelote du Block.

A SCHAERBEEK. — Finale du tournoi de charité organisé par la Pelote Rogier sur le ballodrome de l'avenue Rogier, à proximité de la place Dailly. En présence: Cureghem Espoir II, P. C. Anderlecht et Crédit Anversois.

— Rue Van Ysendyck. — Troisième journée du concours organisé par l'Espoir au profit des prisonniers.

— Ballodrome de l'avenue Huart-Hamoir. — Grande décision du concours de charité de la Pelote Riga.

A FOREST, ballodrome de la place Communale. — Troisième journée du concours de charité entre neuf parties. Seront en présence: Paume Forestoise, Pelote Barrière (Van Binst) et Pelote Tabermans (Clerbaut).

— Ballodrome de l'avenue Wiemans-Ceuppens. — Troisième journée du concours de charité. Seront en présence : Forest (Blampain), Ixelles (Houzé) et Bruxelles-Alliés (Regnaut).

A CUREGHEM, ballodrome de la rue des Goujons. — Troisième journée du concours de charité organisé par la Pelote de la Petite-Ile. En présence : Anderlecht centre (Fontaine), Watjes Club (Vandermotte) et Imbattables (Houben).

— Ballodrome de la rue de Vétérinaires. — Troisième journée du concours de charité de l'Aide Fraternelle. En présence : Pelote de Helmet (Coppens), l'Aurore (Cuvelier) et Espoir (Maerschaelk).

A LAEKEN, ballodrome de la rue des Artistes. — Troisième journée du concours du Club Laekenois au profit des œuvres de charité.

A CUESMES. — Grande lutte entre les fortes parties de Frameries, Cuesmes, Mons et Quaregnon.

A MONTIGNIES-SUR-SAMBRE. — Lutte à la petite balle au tamis entre les fortes parties de Charleroi (Wauthelet-Henin, et de Gilly (Colson-Gilson).

A MARCINELLE-VILLETTE. — Lutte de petite balle au tamis entre les parties de Jumet (Monteau-Leurant) et Marcinelle (Guyaux).

A LA LOUVIERE, ballodrome du vélodrome. — Lutte de petite balle au tamis entre les partie de Morlanwelz (Fricoux) et de Binche (Lefèvre-Castelain).

A NAMUR, à la plaine Saint-Nicolas. — Lutte de petite balle au tamis entre Namur (Falque) et Rhisnes (Dardenne-Rigaux).

A TROOZ, Fonds de Forest. — Lutte au profit de l'Œuvre des chaussures entre Liége (Lecomte), Flémalle (Lebau), Val-Saint-Lambert (Billat) et Trooz (Castagno).

## BILLARD

### Matches de charité

Aujourd'hui dimanche, à 7 heures du soir (h. b.), à la salle Glorieux, 104, boulevard du Nord, à Bruxelles, M. Pierre Sels, d'Anvers, champion du monde amateur, jouera un match de 500 points au cadre de 45 centimètres à deux coups contre M. Arthur François, plusieurs fois champion de Belgique.

Cette partie donnera lieu à une lutte intéressante. Pendant le repos, une collecte sera faite au profit des prisonniers belges en Allemagne. L'entrée de la salle est entièrement gratuite.

# BOITE AUX LETTRES (1)

Jos. S. M. — Une action contre un citoyen présent sous les drapeaux sera déclarée non recevable. A titre de mesure conservatoire, vous pourriez peut-être risquer une suisiegagerie. Nous vous conseillons néanmoins de chercher un terrain d'entente amiable.

J. D. B. — Un arrêté du 18 août 1914 stipule que les clauses de déchéance et de résolution de plein droit sont inopérantes durant le temps des hostilités.

Aussi longtemps que votre créancier ne fait pas valoir la clause de déchéance prévue, ne bougez pas. A la première manifestation chez lui d'un dessein contraire, opposez-lui le texte du dit arrêté. (Nous n'avons pas reçu le fr. 1.50 que vous nous annoncez.)

Horace G., à Bruxelles. — Veuillez patienter deux ou trois jours. Nous nous efforcerons de vous donner satisfaction. (Reçu fr. 0.25.)

Joseph, à Hal. — Non, la pension alimentaire n'est pas due à une marâtre. (Reçu 1 franc.)

B. B. B. Z. — Nous ne pouvons que vous confirmer ce que nous vous avons répondu. Au surplus, personne ne peut prédire ce qui se passera après la guerre au point de vue de la valeur des terrains et du prix des matériaux. Quoi qu'il en soit, restez dans votre quartier et renouvelez le bail pour trois ans résiliable tous les ans.

Lemoine, à Bruxelles. — Votre lettre, qui est d'un grand intérêt, a retenu notre attention. Nous vous en remercions.

Jules P., à Bruxelles. — Nous prenons des informations.

A. B. C. D. — Nous n'avons pas reçu votre lettre. Quoi qu'il en soit, vous pouvez en appeler devant la Cour d'appel d'une ordonnance de référé. En référé, le taux du dernier ressort est de 2,500 francs.

(1) Nous prions instamment ceux de nos lecteurs qui nous demandent des renseignements de joindre à leur demande une obole pour les pauvres de notre „Caisse de secours".

# PETITE CORRESPONDANCE DE CHARITÉ

Des billets de tramways et des boîtes d'allumettes vides. Gratitude.

Je voudrais bien trouver une place de caissière ou de vendeuse pour cette dame, âgée de trente-trois ans, qui me demande avec angoisse ce qu'elle va devenir.

Deux paires de bas. Merci à Mme Magerman de la rue d'Ostende.

J'aime beaucoup le Petit Marron. D'abord parce qu'il est aimable, et ensuite parce que, avec un dévouement et un zèle rares, il s'est acharné à me vendre, dans sa ville où les ressources sont cependant très restreintes, des billets de tombola. Il est parvenu à m'en vendre pour cent francs. J'aime beaucoup le Petit Marron.

Voici qui me fait le plus grand plaisir : j'ai le placement immédiat de cette couverture, de ce jeté de lit, de ces chemises et de ces deux tuiles d'oreillers. Au même généreux anonyme j'accuse réception, avec reconnaissance, de ces cols, de ce bon, de ces billets de tram et de ces déchets d'étain.

Cet hôtelier de Middelkerke, pour lequel j'avais demandé une place de concierge, n'a pas eu de chance. Quelqu'un m'avait promis cette place : malheureusement mon protégé a été malade à garder le lit pendant plusieurs jours et, dans l'intervalle... c'est donc à recommencer.

A Marcel. — Mais, oui, mon petit: ton oncle Alfred reviendra plus tôt de la guerre si tu me fais cadeau de cette „cuisinière". Je la ferai prendre et te remercie de tout cœur.

J'ai besoin de sucre pour une malade... qui n'a pas le diabète.

Monsieur Pitje, ployant sous le faix, m'a apporté une cargaison énorme de boîtes d'allumette vides et de billets de tramways. Puis Monsieur Pitje, débarrassé de ses paquets, s'en est allé, alerte cette fois et droit comme un i, malgré la cargaison de mes mercis.

Quelques paires de bas noirs me feraient grand plaisir. Nota bene : il est bien inutile qu'ils soient en soie...

Trois jolies petites robes en laine grenat, trois gentilles robes en coton, une jaquette et une jupe, puis encore un gilet et une paire de bottines. N. V. O. me comble et je lui suis infiniment reconnaissant.

De „Vive la Belgique !", des billets de tramways. Gratitude.

A Paul B. — Mon cher ami, toi qui vois souvent cet ingénieur dont je me suis occupé ici, veux-tu lui dire que j'ai quatre paires de bas pour ses mioches ? Je regrette de ne pouvoir encore lui offrir qu'un „streep" costume, mais je ne désespère pas de voir arriver quelques francs encore..

Gros merci à qui m'envoie cette paire de chaussettes pour un tout petit.

Des déchets d'étain, du papier d'argent et des boîtes d'allumettes vides. C'est „todi austant"...

Du 20 de la rue Malibran m'arrivent une fourrure, un tour de cou en idem, un mantelet, des cravates et une paire de godillots. Un merci — et même plusieurs — de derrière les fagots.

Une charmante pelote, voilà ce que cette semaine m'apporte la Carolorégienne de la rue de la Glacière. Ses dons me réchauffent le cœur.

Tous les livres classiques de cette jeune fille qui était en pension à Wavre-Sainte-Catherine, ont été emportés par le vent ou réduit en cendres. Ses parents sont de très braves gens, mais qui n'ont pas „les moyens". Il lui faudrait un petit Larousse et un Memento du sténographe de Prevot de Launay. Je n'ai, hélas ! aucun de ces ouvrages dans ma bibliothèque. Si ça pouvait se trouver dans la vôtre...

J'ai eu de la joie à faire l'inventaire de ce paquet. J'y ai trouvé un lot de belles cravates, un lot de bonnes bretelles, puis des tas de boutons de cols et autres, puis encore de solides et chauds jupons, puis enfin des corsages et des plastrons de chemises. Je remercie de tout cœur le généreux donateur ou la généreuse donatrice.

Beaucoup de bouchons. Ça m'en bouche un coin.

Des déchets de tissus d'ameublement. Gratitude.

„Pour les filles-mères, futures épouses légitimées de soldats belges", je reçois des timbres et du papier d'argent; pour un de nos braves mutilés une écharpe tricotée par une mère belge; pour ceux qui en ont besoin des cols, des cravates et des gants; et enfin des livres. Des kilos de mercis.

La petite voisine de la jeune modiste qui est, hélas ! toujours sans nouvelles de son cher petit carabinier — qu'elle n'aille surtout pas perte courage ! — a confectionné, avec des déchets de velours, trois amours de toquets qu'elle a déposés à la porte de mon bureau. Je suis très touché.

J'ai été bien heureux de serrer la main à Henri et à ses deux charmantes petites sœurs, Madeleine et Henriette. Ils m'ont apporté, avec l'aide d'un autre jeune homme — ce qu'ils étaient chargés tous les quatre ! — des tas de chemises de fillettes et d'hommes, des jupons, des pantalons, des cache-corsets, des tabliers, une blouse, une jupe, deux vestons, un gilet, un pantalon, deux pardessus, un chapeau, des chaussettes, des cravates, des cols et deux paires de chaussures. J'ai éprouvé autant de joie à faire cet inventaire qu'il y avait d'objets dans tous ces paquets et je réexprime ici à ces braves enfants l'assurance de ma plus vive gratitude.

Vous me feriez plaisir et plaisir à mes pauvres surtout — si vous pouviez me trouver un petit chat — pas une chatte — gris rayé, avec une tache blanche sur le ventre et une autre, blanche aussi, sur le museau. Il y en a au coin de toutes les rues, mais le diable, c'est d'en avoir un à soi ! Je vous donnerai l'adresse de la personne qui me demande cette bestiole.

Merci à Mme Ch. H. qui m'envoie des timbres.

Et à la petite Yvonne C. qui m'a apporté du papier d'argent et des déchets d'étain.

Pour un prisonnier abandonné, quelqu'un me fait remettre une tunique de bleu, et pour d'autres malheureux, trois paires de godasses et des cravates. Très reconnaissant.

Ma gratitude au 11 de la rue Scarron : ces petites pantoufles et ces chaussettes sont les bienvenues.

Deux chapeaux, des cols et des manchettes. C'est très bien.

Des boites d'allumettes vides : merci, petite Yvonne C.

Lisa, la vieille marchande de journaux, voudrait bien avoir des nouvelles de son fils, et c'est pourquoi elle me fait remettre des boîtes d'allumettes et des billets de tramways. Puisse son vœu se réaliser.

D'une Française qui admire la Belgique, une bonne et chaude écharpe, une flanelle, un petit bonnet, des bavettes, une brassière, un plastron, des cols, des cravates, des chaussettes, des „Feuille littéraire", des poires et des pommes. Les poires et les pommes, c'est pour Nénette, sa petite compatriote. Mon meilleur merci.

Dame Charité m'envoie deux pardessus, dont je ferai l'usage qu'elle indique. En toute reconnaissance.

### CAISSE DES MALHEUREUX

| | |
|---|---|
| D'un monsieur de Saint-Trond, | 0.50 |
| Produit de notre boîte aux lettres du 15 au 30 octobre, | 52.95 |
| En mémoire d'une espérance | 1.00 |
| De la Pelote Rogier, | 1.00 |

# Affiches, Arrêtés et Avis allemands

### Cartes géographiques

Arrêté du Gouverneur général en Belgique, en date du 22 septembre 1915 :

Art. 1er. — Il est défendu de reproduire des cartes géographiques de tout genre, représentant la Belgique, l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Autriche-Hongrie, la Russie, la Serbie et la Turquie ou des parties de ces pays, à l'échelle de 1 : 100,000 ou au-dessous; il est de même défendu de fabriquer des cartes (quelle qu'en soit l'échelle) donnant le relief des mêmes régions.

Art. 2. — Est interdit tout commerce de gros ou de détail ayant pour objet les cartes mentionnées à l'art. 1er ou les clichés, etc. servant à leur reproduction. Il est de même défendu de céder ou prêter ces cartes ces clichés, etc. à titre onéreux ou gracieux. La présente interdiction n'est pas seulement applicable aux cartes, clichés, etc. qui se trouvent dans les librairies, imprimeries ou autres entreprises; elle s'applique aussi aux cartes, clichés, etc., qui sont en possession des particuliers.

Art. 3. — Les cartes, clichés, etc. désignés à l'art. 1er, qui se trouvent dans les librairies, imprimeries et autres entreprises sont saisis en vertu du présent arrêté.

Art. 4. — Les chefs ou gérants des librairies, imprimeries ou autres entreprises qui s'occupent de la reproduction ou de la vente des cartes doivent faire savoir avant le 15 octobre 1915 au gouverneur ou au chef d'arrondissement compétent le nombre et le genre des cartes, clichés, etc. soumis à la saisie, qui se trouvent en leur possession. Ces cartes, clichés, etc. sont mis sous scellés et conservés par les autorités militaires.

Art. 5. — Quiconque enfreint l'interdiction mentionnée aux art. 1er et 2 ou, soit intentionnellement soit par négligence, ne fait pas à temps la déclaration prescrite à l'art. 4 ou fait une fausse déclaration, est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 10,000 marcs ou d'une peine d'emprisonnement d'une semaine à un an, à moins que les lois existantes ne prévoient l'application d'une peine plus élevée. Les deux peines pourront être réunies.

En outre, les cartes, clichés, etc. pourront être confisqués.

Art. 6. — Les infractions au présent arrêté seront jugées par les tribunaux ou les autorités militaires.

### Prix maxima

Arrêté du gouverneur général de Belgique, en date du 28 septembre 1915, concernant les peines applicables aux acheteurs et vendeurs qui dépassent les prix maxima :

Quiconque, lorsqu'il s'agit de vivres, fourrages ou autres produits pour lesquels un prix maximum a été fixé, achète ou vend à un prix supérieur, ou bien offre ou demande un prix plus élevé, est passible d'une peine d'emprisonnement (de police ou correctionnel) d'un an au plus ou d'une amende pouvant aller jusqu'à 10,000 marks. Les deux peines pourront être réunies. En outre, la marchandise objet de la contravention pourra être confisquée.

Les infractions prévues au présent arrêté seront jugées par les tribunaux ou les autorités militaires allemands.

# FAITS DIVERS

ENCORE UNE MAISON CAMBRIOLÉE. — Vendredi dernier M. L..., rentier, rue de la Vallée, s'était rendu en villégiature à Rhode-Saint-Genèse avec sa famille, laissant la maison sans surveillance. Rentrant vendredi soir, une désagréable surprise l'attendait: Profitant de son absence, des cambrioleurs se sont introduits chez lui par la fenêtre de la cuisine, après avoir escaladé le mur du jardin. A l'intérieur, les escarpes ont fracturé tous les meubles, l'argenterie et tous les objets de valeur ont été enlevés. Le vol paraît être très important. Jusqu'ici on n'a pu inventorier les objets disparus.

**Caisse Générale de Reports et de Dépôts,** Soc. an., 11, rue des Colonies, à **Bruxelles.** Location de coffres-forts entièrement à l'abri du vol et du feu, depuis 2 francs par mois. Vastes locaux pour dépôt de colis de toutes dimensions. Conditions à convenir. 14382

LES VOLS DE SACOCHES. — Les jeunes filles ouvrières chômeuses reçoivent l'instruction dans un établissement du haut de la ville. Vendredi, vers midi, à la fin du cours, Mlle Marie V..., demeurant place Anneessens, constata la disparition de sa sacoche contenant une quarantaine de francs. La directrice, tout en consignant les élèves, fit venir un agent de police. On constata qu'une élève, la nommée B..., avait disparu pendant la récréation. Le policier se rendit dare dare à son domicile et fut assez heureux de la rencontrer au moment où elle rentrait portant à la main la sacoche volée. Procès-verbal a été dressé à sa charge.

— Jeudi soir, en rentrant chez elle, Mme S..., demeurant rue Emile Banning, perdit sa sacoche sur le seuil de la porte avec son contenu, soit environ 50 francs. Une voisine remarqua le fait de sa fenêtre et sortit pour en prévenir Mme S..., mais au même moment, une femme de 32 ans environ, de corpulence moyenne, vêtue d'un paletot beige et coiffée d'un chapeau noir à plumes noires, ramassa l'objet perdu et prit la fuite.

**LE FORTIFIANT. Vin apéritif et tonique Cusenier, en vente dans tous les cafés.** (19977)

LES VOLS DANS LES ÉGLISES. — La nuit dernière, un vol important a été commis dans l'église Sainte-Croix, du Basfaxoles. Les escarpes ont fracturé la porte donnant accès dans l'église du côté de la rue du Presbytère ; ils ont ensuite ouvert à l'aide d'une fausse clef la porte de la sacristie où ils ont fracturé le coffre-fort où étaient enfermés les objets sacrés. Ils ont enlevé deux plateaux en étain, un ovale et l'autre rond ; deux burettes droites en argent, deux autres courbées également en argent sur le couvercle desquelles on voit un ciel gravé dans un triangle ; un plateau style Louis XV en argent, portant l'inscription : „Eglise Sainte-Croix. Association de Saint-Antoine de Padoue 1910". Un grand plateau du même métal et une petite pyxide et une sonnette en argent.

Le clerc de l'église a constaté le vol samedi matin, au moment de l'ouverture de l'église. Il a immédiatement prévenu M. le curé, puis est allé avertir M. Gielen, commissaire de police du quartier, qui s'est transporté sur les lieux. Des empreintes de pas ont été relevées près de l'église. L'enquête continue.

ENCORE UNE CHARRETTE VOLÉE. — Mercredi soir, la charrette de M. Georges G..., boulanger, rue Blaes, ayant été abandonnée quelques instants par le garçon, rue de Prague, à Saint-Gilles, avait disparu au retour du garçon. Elle contenait 140 pains. Samedi matin, on a retrouvé la charrette vide, naturellement ; le pardessus que le garçon y avait laissé a également disparu. La charrette a été abandonnée par les voleurs rue Gheude, à Anderlecht. Les filous avaient dételé le chien qui est retourné seul chez son maître.

LES MAISONS PILLÉES. — Voici la liste de quelques objets volés chez Mme D..., rue de la Grosse-Tour, qui s'était réfugiée en Hollande dès le début de la guerre et qui vient de rentrer chez elle : deux chandeliers torses anciens, un service à café, sucrier, pot au lait, grandeur moyenne, 12 grands couverts anciens marque J. T., 4 couverts à dessert, une cuiller à sucre ancienne, 1 panette à thé, 20 cuillers à café, 42 jetons de Bruxelles marqués S. P. Q. B. et Saint-Michel gravés, 12 couverts et 12 couteaux ouvragés, des ciseaux à raisin, 1 ramasse-pain, 24 supports de couverts, le tout en argent; une montre et une chaîne en or pour homme, 4 boutons de manchettes, plusieurs bagues en or avec diamants, un cachet en or, des broches, des parures, des bracelets et une quantité d'autres objets pour une valeur très importante.

## Assurance "LE GRESHAM,,

Le service des rentes viagères et autres paiements de la Succursale de la Compagnie anglaise d'assurances sur la vie „Le Gresham" a pu, depuis le commencement de la guerre, grâce à son organisation, s'effectuer régulièrement et cela malgré les interruptions de communications et la décroissance des encaissements de primes.

Il nous revient que sur les instances de son Directeur (M. Perrin), une dérogation à la loi provisoire sur le transfert de l'argent de l'Angleterre en Belgique, a été accordée à la Compagnie Gresham par le gouvernement britannique, et que les paiements du Gresham en Belgique ne subiront aucun retard. 22350

LE VOL DE CHARRETTES DE BOULANGERS. — La série des vols de charrettes de boulangers continue. Vendredi, pendant que le garçon boulanger de M. D..., avenue de la Chasse, à Anderghem, distribuait du pain place Sainte-Croix, des malfaiteurs lui ont enlevé sa charrette contenant 75 pains d'un kilo, et qu'il avait laissée devant une maison à l'angle de la rue Malibran. Vers 11 heures du soir, un agent de police de Saint-Gilles a retrouvé la charrette vide, rue César De Paepe. Détail curieux : le chien attelé à la charrette, mis en fourrière à Saint-Gilles, n'a pas voulu manger ni boire avant l'arrivée de son maître. Il a manifesté une grande joie quand ce dernier est venu le réclamer.

ACCIDENT DE VOIRIE. — Vendredi, après-midi, un accident s'est produit sur le pont des Carabiniers, boulevard de l'Entrepôt. Un camion conduit par le nommé Joseph D..., demeurant rue de l'Ecole, passant au trot, accrocha la charrette à bras conduite par la colporteuse Marie W..., demeurant passage Cail-Halot. En culbutant, la charrette fut lancée avec une telle force qu'elle atteignit une passante, l'épouse H..., qui fut grièvement blessée aux jambes. Après avoir reçu les premiers soins, la victime a été reconduite à son domicile.

FELICITATIONS BIEN MERITÉES. — Par un ordre du jour M. Lemonnier, ff. de bourgmestre, vient de témoigner sa satisfaction à l'agent auxiliaire Léonard Robyt, de la 4e division (ci-devant ouvrier ébéniste), pour le zèle et l'intelligence déployés pour arriver à la découverte d'un individu inculpé de nombreuses escroqueries, faux en écritures et détournements, qu'il est parvenu à livrer à la justice. Il s'agit d'un nommé François P..., âgé de 27 ans, qui se présentait sous de faux noms dans les familles ayant des fils à la guerre, se disant à même de leur faire parvenir lettres, vêtements chauds et argent. Il était parvenu ainsi à faire de nombreuses dupes. La „Belgique", dans son numéro du 30 septembre, a relaté son dernier exploit : il avait détourné au préjudice de Mme D..., demeurant rue Creuse, des vêtements et une fourrure valeur 300 francs.

VOL D'UN CHEVAL. — La nuit de jeudi des voleurs se sont introduits dans l'écurie de M. Pierre V..., demeurant

# AVIS DE SOCIÉTÉS

## Crédit Foncier de Belgique

Le Conseil d'administration du Crédit Foncier de Belgique, désireux de mettre à la disposition des citoyens belges des ressources destinées à leur faciliter l'alimentation et l'entretien d'eux-mêmes et de leurs familles, a décidé de consentir, dans ce but, pendant la durée de la guerre, des prêts sans annuités, d'un capital modéré. Ces prêts devront être garantis, soit par des hypothèques à inscrire en premier rang ou en rang égal à celui que le Crédit Foncier de Belgique occuperait déjà sur des immeubles situés en Belgique et ne présentant aucun caractère industriel, soit par les nantissements à consentir sur des créances hypothécaires jouissant de sûretés identiques.

Les intérêts de ces prêts, qui peuvent être remboursés par anticipation, à toute époque, sans avis préalable et sans indemnité de remploi, sont fixés à 4 p. c. l'an, payables par semestres échus.

Les renseignements complémentaires seront fournis au siège social du Crédit Foncier de Belgique, place du Petit Sablon, 5, à Bruxelles, ainsi qu'aux sièges des agences de la Société en province. 8430

### Société anonyme du Gaz à Liége

L'assemblée générale ordinaire se réunira le mardi 12 octobre 1915, à 2 heures de relevée (heure belge), au siège social, rue des Vennes, 280, à Liége.

ORDRE DU JOUR :

1° Bilan au 30 juin 1915 ;
2° Rapport du Conseil d'administration ;
3° Rapport du Collège des commissaires ;
4° Approbation du bilan, du compte des profits et pertes et répartition du solde ;
5° Décharge à donner aux administrateurs et commissaires ;
6° Nominations à faire dans les conseils.

Pour assister à l'assemblée, MM. les actionnaires doivent se conformer à l'article 15 des statuts :

Art. 15. — Tout actionnaire est de droit membre des assemblées générales et peut y voter conformément aux prescriptions de la loi et des statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Cinq jours au moins avant l'assemblée générale les actionnaires doivent faire connaître, par écrit, au siège de la Société, le nombre et les numéros de leurs actions. Les actionnaires sont admis à l'assemblée sur la production des actions dont ils ont fait connaître les numéros ou d'un certificat constatant leur dépôt au siège social ou dans les établissements qui pourraient être désignés dans les convocations.

Les mandataires doivent être porteurs de la procuration de leur mandant.

Le Conseil d'administration pourra ordonner le dépôt des procurations au siège social, cinq jours au moins avant l'assemblée.

Le mandataire de tout actionnaire doit être actionnaire lui-même.

Le dépôt des actions doit être fait chez : MM. Nagelmackers fils et Cie, banquiers à Liége et à Bruxelles ;
A la Banque de Verviers, à Verviers ;
A la Société Générale de Belgique, à Bruxelles. 18650

## EMILE DE GRAEVE

Agent de change agréé à la Bourse de Bruxelles, 135, boulevard Anspach, Bruxelles.

Achat et vente de titres. Change. Payement de tous coupons. Renseignements gratuits. De 9 à midi et de 2 à 5 h. 413273

### Société anonyme Linière de Gistoux à Chaumont-Gistoux (EN LIQUIDATION)

MM. les actionnaires sont informés que l'assemblée générale ordinaire se tiendra le mardi 19 octobre 1915, à 15 heures, au Café des Boulevards, place Charles Rogier, 1, à Bruxelles.

ORDRE DU JOUR :

Bilan au 15 juin 1915.

Pour assister à l'assemblée, MM. les actionnaires doivent se conformer à l'art. 30 des statuts ; les titres doivent être déposés cinq jours francs avant la réunion à la Banque Centrale de Namur, société anonyme à Namur.

Le Liquidateur,
22076 F. MARLAIRE.

### Compagnie des Charbonnages de Prokhorow

(Société anonyme)
Siège social : 40, rue Crespel, à Bruxelles.

MM. les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 12 octobre 1915, à 10 heures du matin, au siège social, 40, rue Crespel, à Bruxelles.

ORDRE DU JOUR :

1° Rapports du Conseil d'administration et du Collège des commissaires ;
2° Approbation des bilans et des comptes de profits et pertes arrêtés au 31 mai/13 juin 1914 et éventuellement au 31 mai/13 juin 1915. — Décisions à prendre ;
3° Décharge aux administrateurs et commissaires ;
4° Nominations statutaires ;
5° Fixation du nombre d'administrateurs.

Pour être admis à l'assemblée, MM. les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 26 des statuts.

Le dépôt des titres se fera jusqu'au 7 octobre 1915 :

Au siège social, à Bruxelles ;
A la Société Générale de Belgique, à Bruxelles, et dans ses banques patronnées en province, et
A la Caisse Générale de Reports et de Dépôts, à Bruxelles. 20324

### Les Tramways de Dunkerque et de Calais (Société anonyme)

Siège social : 31, rue du Marais, Bruxelles.

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale annuelle le mardi 12 octobre 1915, à 11 heures du matin (h. b.), au siège social, 31, rue du Marais, à Bruxelles.

ORDRE DU JOUR :

1° Rapports du Conseil d'administration et du Collège des commissaires ;
2° Bilan et compte de profits et pertes au 30 juin 1915 ;
3° Décharge à donner aux administrateurs et commissaires ;
4° Nominations statutaires ;
5° Fixation du nombre d'administrateurs.

Pour être admis à l'assemblée, MM. les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 39 des statuts.

Les dépôts d'actions seront reçus jusqu'au 6 octobre inclusivement :

A Bruxelles, au siège social, 143, rue Royale ;
aux guichets de : la Société Générale de Belgique ;
la Banque de Bruxelles, 62, rue Royale ;
la Banque F. M. Philippson & Cie, 44, rue de l'Industrie.
En province : aux guichets des agences de la Société de Belgique. 19455

### Compagnie Générale Auxiliaire d'Entreprises Electriques

Société anonyme.
143, rue Royale, à Bruxelles.

MM. les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social, à Bruxelles, le mardi 12 octobre prochain, à 11 h. 1/2 du matin.

ORDRE DU JOUR :

1° Rapports du Conseil d'administration et du Collège des commissaires ;
2° Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 30 juin 1915 ;
3° Décharge à donner aux administrateurs et commissaires ;
4° Elections statutaires ;
5° Tirages d'obligations et d'actions privilégiées.

Pour assister à cette assemblée, MM. les actionnaires sont priés de se conformer aux dispositions de l'article 34 des statuts.

Les dépôts d'actions seront reçus jusqu'au 6 octobre inclusivement :

A Bruxelles, au siège social, 143, rue Royale ;
aux guichets de : la Société Générale de Belgique ;
la Banque de Bruxelles, 62, rue Royale ;
la Banque F. M. Philippson & Cie, 44, rue de l'Industrie.
En province : aux guichets des agences de la Société de Belgique. 19455


**PRÊTS** La Société UNION ET PRÉVOYANCE, 30, rue de Ligne, 30, BRUXELLES, a des disponibilités importantes à placer sur hypothèques par sommes modérées à des conditions raisonnables.

SON assurance en cas de décès, RISQUE DE GUERRE COMPRIS, coûte par 10 000 fr. d'assurance, à 25 ans, 103 fr. ; à 30 ans, 119 fr. ; à 35 ans, 110 fr. et 40 ans, 169 francs.

ELLE accorde aide et conseils gratuits aux assurés à compagnies étrangères d'assurances sur la vie.

SES garanties atteignent 6 MILLIONS DEUX MILLE FRANCS. 14142


### Usines Carels frères

33, Dock, Gand.

MM. les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire et annuelle qui se tiendra au siège social, 33, Dock, Gand, le mardi 12 octobre 1915, à 3 heures de relevée (heure centrale).

ORDRE DU JOUR :

1° Exposé de la situation ;
2° Ajournement de l'assemblée générale ;
3° Divers.

Pour être admis à l'assemblée générale, les actionnaires doivent se conformer à l'article 39 des statuts.

Les titres seront reçus en dépôt en vue de cette assemblée à la Banque de Gand, à Gand, ou au siège social, 33, Dock, Gand. 21122

## Payement de coupons avant l'échéance

Coupons Rente Belge, échéances : novembre 1915, janvier et février 1916 ; Bons Trésor, échéance : février 1916 ; Annuités, échéance : janvier 1916 ; Congo Belge, échéances : janvier et février 1916 ; Crédit Communal et Chemins de Fer Vicinaux, échéances : novembre 1915 et janvier 1916, ainsi que les coupons Argentins et Espagnols précédemment annoncés. 20513

**Payables, dès à présent, au comptant et en billets belges.**

R. BASTIN, 1, RUE DE NAMUR, 1, BUY

### Fabrique Nationale d'Armes de Guerre

Société anonyme, à Herstal-lez-Liége.

Le Conseil d'administration a l'honneur de rappeler à MM. les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire aura lieu, conformément aux statuts, le mardi 19 octobre 1915, à 2 heures de relevée (heure allemande), au siège social à Herstal.

ORDRE DU JOUR :

1° Rapports du Conseil d'administration et du Collège des commissaires ;
2° Examen et approbation du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 1914-1915 ;
3° Décharges à donner à MM. les administrateurs et commissaires ;
4° Nominations dans les Conseils ;
5° Divers.

Pour être admis à l'assemblée générale, MM. les actionnaires doivent déposer leurs titres, au moins huit jours avant la date fixée pour la réunion, au siège social à Herstal ou à l'une des banques ci-après :

A Liége : Banque Liégeoise ;
A Bruxelles : Banque Internationale de Bruxelles ;
A Cologne : A. Schaaffhausen'scher Bankverein et Banque A. Levy. 20316

## VENTES PAR NOTAIRES

Etudes de Mes VANDER SCHUEREN et HACPEZ, notaires à Soignies.

Les notaires VANDER SCHUEREN et HACPEZ exposeront en location publique :

Le mardi 26 octobre 1915, à 1 heure de relevée, au Café du Beaume, Grand'Place, à Soignies, à la requête des Hospices civils,

### La Belle Ferme de la Maladrie

et ses dépendances, terres, vergers et prairies, d'une contenance totale de 50 hectares, à Soignies-Gendarmerie, arrêt du tram, à la bifurcation des pavés vers Enghien et Lessines.

Pour neuf ans, à prendre cours le 30 novembre 1916. Mise à prix : fr. 9,000.

Occupée par M. Valère Fournier-Flament.

Pour tous renseignements, s'adresser aux dits notaires. 18461

### Etude de Me Fernand BABUSIAUX, notaire à Binche

**Commune d'Haulchin**

**VENTE PUBLIQUE**

## d'un matériel de ferme

Le lundi 4 octobre 1915, à 9 heures du matin, Me Auguste DERBAIX, notaire à Binche, procédera, à l'intervention et à la requête de Me Fernand BABUSIAUX, notaire à Binche, à la vente publique aux enchères du matériel garnissant la ferme dite du „Château", à Haulchin, occupée ci-devant par M. Félix Castaigne, et consistant en :

12 chevaux et poulains,
10 bêtes à cornes,
4 cochons,

Matériel agricole comprenant notamment : 1 moissonneuse lieuse „Albion", 1 piétineuse, 9 chariots (dont 2 de 14 et 7 de 11 centimètres), 2 tombereaux à 3 roues, 1 faucheuse „Albion", herses diverses, rouleaux en pierre, 1 semoir fines graines, 1 semoir à 16 routes, 1 trieur à grain, etc.

La vente se fera strictement au comptant avec 10 p. c. de frais. 20590

## Commune de Roux

Le receveur communal procédera au REMBOURSEMENT DES BONS en circulation les lundi 4 et mardi 5 octobre.

Les intéressés sont prévenus qu'il sera inutile de se présenter après ces dates. 21347

### POUR CAUSE DE DÉCÈS

Les notaires DE VALKENEER, résidant à Bruxelles, rue Coudenberg, 26, et BOMBEECK, résidant à Molenbeek-Saint-Jean, boulevard Baudouin, 18, vendront publiquement, en la mortuaire de M. A. Wornhout, rue d'Aerdey, 6, le lundi 11 octobre 1915, à 2 heures de relevée (h. b.),

## Un bon matériel d'imprimerie

comprenant machine, moteur à gaz force 1 1/2 HP système Buss-Sombaert et Cie, et objets divers à l'usage d'imprimerie, et

## MEUBLES MEUBLANTS

Exposition le jour de la vente, de 10 à 1 h. 1/2. — Au comptant, frais 10 p. c. 20578

MARDI 19 OCTOBRE 1915, à 10 h. 1/2 (h. b.), au Café du Chemin de Fer, rue de Diest, à Hasselt, le notaire SOHOOFS, de Hasselt, vendra publiquement

## 5,700 sapins pour mines

en 2 lots, croissant à Diepenbeek lez-Hasselt, contre le chemin de gravier de Diepenbeek à Genck, au lot à 10 minutes et l'autre à 30 minutes de la gare de Diepenbeek. 21508

### Etude de Me CRESPIN, notaire à Stavelot.

Le jeudi 14 octobre 1915, à 10 heures (h. b.), à la Justice de paix à Stavelot, vente publique et définitive

## 1° d'Une maison

avec étable, jardin, vergers, prés et terres et pâtures, situés à Basse-Bodeux, d'une contenance de 2 hectares, 97 ares 27 cent.

## 2° Diverses parcelles

nature terre, verger, pré et bois situés à La Gleize, mesurant ensemble 2 hectares 42 ares 29 centiares.

## 3° Une ferme

située à Henri-Moulin lez Trois-Ponts, comprenant maison, bâtiments ruraux, jardins, prés, terres et bois, le tout d'une contenance de 8 hectares, 23 ares, 85 centiares.

Voir détails aux affiches. Pour renseignements s'adresser au dit notaire. 21057

### Etudes des notaires SEMAL, à Forest, avenue Van Volxem, 208, et CLAVAREAU, à Bruxelles, rue Duquesnoy, 25.

Le jeudi 7 octobre 1915, à 2 heures précises, à Forest, avenue du Moulin, 149 (pont de Lutre), vente publique

## d'un mobilier

AU COMPTANT. FRAIS 10 %

Exposition le jour de la vente, de 11 à 2 heures. 2221

### Etudes de Mes VOISIN, notaire à Soumagne et LEFEBVRE, notaire à Verviers.

Le lundi 11 octobre 1915, à 3 heures de relevée (h. all.), en son étude, le notaire VOISIN, à ce commis, adjugera définitivement en présence de M. le juge du canton de Fléron et à l'intervention de son confrère Me LEFEBVRE, les immeubles suivants, situés à Rafhay, commune de Soumagne, divisés en trois lots, savoir :

## 1er lot. Une petite ferme

de 1 hectare 73 ares 73 centiares.

Mise à prix résultant de l'adjudication provisoire, 11,000 francs.

## 2me lot. Une petite ferme

de 2 hectares 23 ares 93 centiares.

Mise à prix, 12,650 francs.

## 3me lot. Un pré

de 32 ares 5 centiares

Mise à prix, 2,300 francs.

Location annuelle, 1,400 francs. Libres de bail le 1er mars 1917.

Faculté de réunion des lots. Grandes facilités de paiement.

NOTA. Les amateurs sont priés d'apporter le leur carnet de mariage ou d'un extrait sur papier libre de leur acte de naissance. 22232

### Etude du notaire Alfred VAN ISTERDAEL, Rodebeek-Bruxelles, place Simonis, 9.

Le dit notaire procédera, le mardi 5 octobre 1915, à 2 heures précises de relevée, à Molenbeek-Saint-Jean, en l'établissement ensuite „Café Léopold", sis boulevard Léopold II, n° 74, à l'adjudication préparatoire de :

**Commune de Molenbeek-Saint-Jean**

## 1. Une belle maison de maître

à 2 étages, luxueusement décorée, avec jardin et dépendances, sise rue de l'Ourthe, n° 19 ; façade 6 m. 60 ; contenance 3 a., 22 c. 13 dm. Libre d'occupation.

## 2. Une belle maison d'habitation

à 2 étages, avec garage pour automobile, sise rue de l'Ourthe, n° 23 ; façade 5 m. 65 ; contenance 82 c. 57 dm.

Visites : mardi et jeudi, de 2 à 4 heures. Pour les clefs, s'adresser en l'étude du notaire vendeur. 22173

## ANNONCES COMMERCIALES

MEUBLES, CHAMBRES A COUCHER, SALLES A MANGER, etc., etc.

Pour cause de cession de commerce, beaux meubles neufs à vendre à toute offre acceptable. — Visibles tous les jours, de 10 à 12 et de 2 à 5, rue des Tanneurs, 32. (4853


**EAU DE MELISSE DES CARMES de PUTEAUX**

Remède universel le plus connu et le plus efficace. SOUVERAIN contre apoplexie, faiblesse, maux de dents, évanouissements.

PRIX DU FLACON : 1.25

En vente dans toutes les pharmacies du pays

Dépôt gén. pour le gros : Laboratoire TRISSEN, Bruxelles

Principaux dépôts : ANVERS, Breydenraedt, Bobbé, G. Maquinay ; BRUXELLES, Christiaens Aîné ; GAND, Depelsenaire ; LIEGE, Crassens et Fils, Kremer, V. Tummers. 21096

**Réparations de Machines à coudre** de tous systèmes. Aiguilles, etc., pour toutes marques L. Garatto & Cie, 19, r. des Fabriques, Bruxelles 6211

**CARTONS BITUMÉS** Armand BECKER 13132
BRUXELLES — VERVIERS — LIÉGE

**Messageries HALBART ATH-LEUZE** 77, RUE COENRAETS 14206

**Engrais phosphatés** Maison Vve N. LAURENT et J. TAMINE
Expert-Chimiste, à NIVELLES

Monopole de la Chaux phosphatée titrant 15 p. c. de chaux d'hydratée et 12 à 16 p. c. d'acide phosphorique assimilable. Remplace les scories et les supers, finesse 95 p. c., assure la minéralisation des fumiers et l'absorption des sels de potasse. Garantie à l'analyse 4 fr. 50 les 100 kilos par 5 et 10 000 k. sur wagon Nivelles ou usine 16059

**EXCELLENT CONSEIL**

Nous engageons le public de confier leurs objets mobiliers à vendre, en toute garantie aux Salles St-Michel, 14, boulev. Anspach et 67, rue des Charbons, (anc. rue des Pierres).

MAISON LA PLUS ANCIENNE ET LA PLUS EN VOGUE

Prise à domicile avec camions sans firme. — Achat de mobiliers au comptant. — Avances sur ventes. — Aucune autre Succursale.

Location de salles pour ventes de MM. les Notaires et Huissiers. — Garde-meubles. Ventes publiques et à l'amiable tous les jours.

DIRECTION STEVENS 16152

**Prêts hypothécaires, achats, créances hypothécaires, rentes viagères, ass. CAISSE PATRONALE, 57, rue de la Régence, Bruxelles.** 16504

**Briqueteries mécaniques de Stée-lez-Thuin E. VAN DEN ABEELE et Co.**
BUREAUX : 107, boulevard Léopold II, ER IXELLES
Disponibles : 102,000 mètres courants tuyaux de drainage en toutes dimensions.
Briques de façades et ordinaires 16781

**CAFÉS CRUS**

Tous les huit jours, arrivage de la Hollande.
Emile VERHULST, NEGOCIANT-COURTIER
Maison établie en 1895
2, rue de la Clinique, 2, Bruxelles-Midi. 17024

**BRU & Co** TAILLEURS-FOURREURS 77, RUE DE L'ECUYER

Costumes pour hommes en véritable tissu anglais depuis 90 fr. Pardessus demi-saison en covercoat à 75 fr. Le rayon de dames donne le costume dernière nouveauté à 100 francs. 18022

**La Centrale Alimentaire** 99, BOULEVARD ANSPACH, 99

**GRAND DISPONIBLE**

100 caiss. de 1,000 paq. Allumettes suéd. Swallow
150 caisses Sunlight ancien, Triomphe, Suivez
50 caisses Thé Ceylan et Java
2,500 paquets 400 grammes Chocolat Drissen
50 sacs Café vert St-Domingue, Haïti, Caracoli
2 000 kil. Tale retamisé ; 500 kil. Huile olives pure
1,000 douzain. Savon-toilette, diverses marques et quantités d'autres marchandises à des prix très avantageux. 22206

**Ravitaillez-vous chez HEYERMANS & Cie**
15, rue Lemonnier, 15, Bruxelles-Midi
IMPORTATION DIRECTE DE LA HOLLANDE 19048

SALLE DE BILLARDS 19467

## GLORIEUX FRÈRES

104, BOULEVARD DU NORD, BRUXELLES
A l'occasion de l'inauguration de la
SALLE de CONCOURS
Grands matches de billards, les 2, 3 et 4 oct. à 7 H. S.
1e SELS contre PEPERMANS ; 2e SELS contre FRANÇOIS ; 3e SELS contre MAURA

**SAVONNERIES "EXPRESS"**
SAVON EN POUDRE, JAVEL EN POUDRE
Fabr., 34, r. des Bataves, Bruxelles (Cinq.) 19564

Je suis acheteur de ramassis et déchets de résine ainsi que la résine brûlée ayant servi pour les ateliers, tôleries et fonderies. Adres. échantillons et poids
**A. Bugnquier, Hornu.** 20367

**DAMMAN'S PATENT-ZOUT**
le meilleur pour le Beurre et la Table
SEL FINEMENT MOULU OU EN SACS DE 50 K.
BROC. 23, Avenue Fonsny, Bruxelles (Midi). 20385

Pour vos vins de Bourgogne vieux, adressez-vous à la Maison **LONDOT FLABA ET Cie**
BIERGET-LEZ-LIEGE
qui met en vente à des prix avantageux 25 mille bouteilles Bourgogne de hautes côtes. On dem. un bon voyageur pour Bruxelles et Liége. 20664

## HERNIES

On ne saurait pas assez conseiller aux hernieux de se tenir sur leur garde pour éviter l'étranglement de leur hernie, accident si commun et souvent mortel.

Vous qui souffrez d'une hernie, n'attendez pas plus longtemps pour vous mettre hors de ce danger mortel en suivant la méthode de

**M. ALB. SCHUMACHER**

seul spécialiste dans notre pays ayant fait des études spéciales pour la guérison des hernies.

Par cette méthode, les hernies ne sont pas simplement retenues, mais **guéries radicalement** sans opération ni arrêt de travail ; ceci est certifié par **garantie écrite** pour chaque cas entrepris.

C'est le bon résultat qui est cause que les concurrents cherchent à imiter cette méthode, mais sans réussite.

Rendez-vous donc sans retard au domicile de **M. SCHUMACHER, Boulevard Anspach, 116, Bruxelles,** où vous obtenez gratuitement tous les renseignements sur votre cas, tous les jours, de 9 heures à midi.

Les hernieux doivent se présenter **personnellement,** afin de bien examiner le cas qui diffère chez chaque personne et doit par conséquent être traité différemment.

**Maison de confiance d'origine Alsacienne** 20972

**BENZINE & PÉTROLE**

Etant à des prix inabordables, demandez nous devis pour la transformation de votre moteur, en moteur à gaz pauvre. Consommation 1 CE/CHNE par cheval heure. Nombreuses références de transformations exécutées. Gazogènes de 7 à 70 HP. Moteurs à gaz pauvre de 20-24 et 70-75 HP. construits complètement en nos usines. 21068

ATELIERS DE CONSTRUCTIONS
MOES FRERES, WAREMME

## HERNIEUX

Avant de faire le choix d'un appareil, demandez la nouvelle brochure gratuite : Conseils aux hernieux, la vérité sur la guérison et les spécialités ; elle vous épargnera des dépenses inutiles. **M. A. DUMOUSSEAU,** le seul spécialiste belge breveté, reçoit de 9 à 3 h. **65, RUE DE LA MEUSE, BRUXELLES-MARITIME,** ainsi que de 9 à 4 heures à

**VERVIERS** dimanche 3 octobre, Hôtel de l'Aigle Noir.
**LIEGE** lundi 4 octobre, Hôtel de Luxembourg, 125, rue des Guillemins.
Maison de confiance fondée en 1835. 21416

**SERVICE DES BATEAUX A VAPEUR**

Bruxelles-Anvers direct en 3 1/2, retour même jour. Départ : Pont de Laeken, 8 h. 5. Anvers Kiel, 2 h. 5. Exc., le bateau arrête à Cappelle-au-Bois. Pièce id. ex. 21636

**DISPONIBLE :**
25, RUE DES PIERRES, 25
**Fécule, Sardines, Sunlicht Poudre-Savon** (Ras), **Savon** en briques contenant 60 p. c. huile de lin, **Savon de toilette** pour parfumerie, **Fromages, Saucissons "PLOCK-WOURST"** 21998

**Fourreur belge** Maison de confiance, 66 r. Jourdan, St-Gilles-Br. 21163

**:: Société d'Importation ::**
POUR L'ALIMENTATION ET L'INDUSTRIE
Importation directe. Toujours disponible : Produits Chimiques, Huiles, Allumettes, Bougies, Savons, Essences diverses, Acides, Graisses, Colles, etc.
Spécialité : SAVON BLANC 90/92 supérieur Ecr. ou s'adres. de 8 à 12 et de 2 à 5 h. Société d'Importation, rue des Croisades, 4 et 6, Bruxelles. 21559

**CRÈMES POUR CHAUSSURES**
Marque PETIT BELGE (à l'essence)
et marques diverses à l'eau
Pâte pour poêles "FOURNOL" etc. Prod. journal.
50.000 boîtes **HORIKSON s'WORKS**
107-109, RUE DE NOLENBEEK, LAEKEN-BRUXELLES 21551

ACHAT plus hauts prix beaux vêtements hommes, linges et chaussures, rue de l'Hôpital, 32. 4194

**TALCS ET MINES DE PLOMB**
Ecr. A. B. 24, bur. du journ. 21474

**EXPOSITION PERMANENTE DE VITRAUX** 1, rue des Trévires (Cinquant.)
Travaux artistiques
Prix défiant toute concurrence 22123

**Compagnie BAF**
Avenue de la Porte de Hal, 67, Bruxelles-Midi
SAVON genre Marseille très dur
SAVON MOU EXTRA, garanti pure huile
SAVON EN POUDRE. - CARBURE. - CAFÉ-CHICORÉE - ALLUMETTES
Nous traitons exclusivement avec le COMMERCE DE GROS 22320

**La Manufacture de Fourrures**
24, rue des Fripiers, 24 (entrée porte cochère)
vend à des prix très réduits un ÉNORME STOCK DE FOURRURES en tous genres. 22244

**— AVIS —**
Aux négociants en gros, villes, communes et Comités d'alimentation.
Nous sommes toujours vendeurs de quantités indéterminées de : 21176
**Pommes de Terre** DE TOUTES QUALITÉS
ainsi que de Carottes ménagères, Carottes fourragères, Betteraves fourragères, Choux blancs, Choux rouges, Oignons, Pommes, Confitures, Sel, Fruits, etc., etc.
**LAVAL, VAN KRIECKINGEN et Cie**
27, boulevard Jardin Botanique, 27

Demandez le Savon de ménage **« Ma Jeannette »**
EN BOITES DE 4 BRIQUES 22346
Pour le gros : 218, rue de Mérode, 218, Bruxelles

**Disposant de 20,000 francs** je désire m'intéresser dans commerce ou industrie d'un rapport sérieux. Ecrire L. M. K. 15. 22297

**— Disponible —**
Allumettes, Carbure, Savon, Haricots, Pois verts, Farines, Tapioca 22353
"Générale Alimentation" 69, boul. du Hainaut BRUXELLES

DISPONIBLES 22359
**100 FUTS CACAO EN POUDRE**
à fr. 2.25 plus les droits d'entrée
P. François, 17, r. des Chartreux, Brux.


## VENTES PAR HUISSIERS

Par exploit de Ministère GILBERT, de Nivelles, du 19 septembre 1915, enregistré, Mme Marie Flamand, épouse de Louis Beguin, servante, résidant à Ixelles, a fait assigner le dit Louis Beguin, ci-devant fermier, domicilié à Autre-Eglise, actuellement sans domicile ni résidence connus, à comparaître par-devant la première chambre du tribunal de première instance de Nivelles, à l'effet d'entendre dire pour droit qu'elle sera et demeurera séparée quant aux bien d'avec l'assigné. 22263

(Signé) Emile GILBERT.


**CAMION AUTOMOBILE**
30/35 chevaux, 3 vitesses, sera mis en vente publique le mercredi 6 octobre, à 15 heures, au garage de la rue d'Arlon, n° 68, par les soins de l'Hôtel des Ventes Hôtel LALIEUX, rue de Namur, 82, à Bruxelles, où tous renseignements peuvent être demandés. Au comptant plus 10 o/o pour frais. 22273


## HOTEL DES VENTES "A LA BELLE-MÈRE"

Société anonyme
Anciens Etablissements H. Sevrin
**46-48, rue de Stassart IXELLES**

Pour cause de départ, il sera procédé par ministère d'huissier, le lundi 11 octobre 1915, à 2 heures de relevée (heure belge), à la vente publique et volontaire d'un

## IMPORTANT MOBILIER

appartenant à M. Deuwaerder, 38, rue Joseph De Roy, consistant notamment en : deux Salons Louis XVI, une salle à manger acajou Louis XVI, une salle à manger sapin sanitaire, un fumoir, plusieurs chambres à coucher, une magnifique vitrine acajou Louis XVI style Adams, une commode bois de rose et acajou, une table bureau hollandaise, trois coffres et une armoire gothique, un excellent billard Toulet, un fauteuil Louis XVI garanti ancien, une console ancienne bois sculpté, un lot de tapis persans authentiques, un foyer Louis XVI avec chenêts, lustres, appareils à gaz, lits tapis et rideaux, une peau de lion, une peau léopard, services porcelaines et nombreux objets trop longs à énumérer.

Exposition : Samedi 9, de 9 à 12 heures et de 2 à 6 heures ; dimanche 10, de 10 à 12 heures et de 2 à 4 heures.

Vente au comptant, avec 10 p. c. de frais.

On accepte meubles pour prochaine vente. Prise gratuite à domicile par camion sans firme. 22361




Seule la marque Osram garantit l'authenticité de la lampe Osram à filament metallique étiré dont la qualité est universellement appréciée.


## PETITES ANNONCES

### Demandes et offres d'emplois.

MEN. domest. con. gard. fem. b. cuis., deux pl. ; b. réf. J. B. 21, r. Industrie, 27. 22248

FILLE 4. f. fl., un peu franç., cuis. bourg., bons certif., dem. pl. Rue des Longs-Chariots, 10. 22249

Jne FILLE 19 ans dem. pl. aid. mén. et s'occup. enf. ; b. rens. 21, rue Industrie. J. P. 19. 22300

DOMEST. int., b. au ct serv., muni b. cert., idem. pl. L. N., r. Industrie, 27. 22301

FILLE 4. f., 32 a., sach. cuis. bourg., mun. b. réf., dem. pl. 27, rue Industrie. B. D. 32. 22302

Jne E. 20 ans dem. pl. f. qq ou aide-mén. ; b. r. f. 27, r. Industrie. F. B. 2. 22303

MEN. mari empl. vadm. ch. pl. conc. ou logem. grat. ; b. réf. A. R., rue Industrie, 27. 22311

FILLE 4. f., 24 a., sach. cuis. bourg., b. réf., dem. pl. 27, r. Industrie-B. V. 24. 22305

Bonne SERV. CUIS., b. au cour. munie b. certif., dem. pl. E. W. 3, rue Industrie, 27. 22306

FILLE t. f., sach. bien cuis. bourg., b. travail., b. réf., dem. pl. 27, rue Industrie. A. W. 58. 22307

Jne FILLE au courant commerce dem. pl. ; au les. aid. m. ; b. réf. 40, av. Toison d'Or. E. D. 22308

Jne FILLE 24 a., sach. b. cuis. bourg., b. réf., dem. pl. R. G., rue Industrie, 27. 22309

DOMEST. int., marié, m. à t., sch. pl. fer ou seul, log. dok ; sér. réf. A. B. 40, rue Industrie, 27. 22310

ON DEM. fille à t. faire, prés. bien, sach. cuis. ; b. réf. exig. 27, rue Industrie. 22311

ON DEM. fille t. f., sér., sach. t. b. cuis. ; b. certif. exig. 27, rue Industrie. 22312

Une FILLE 19 ans, connaissant les quatre langues, désire emploi de bureau. A. P. 17, bur. J. 22630

**Compagnie Américaine**
p. les machines à coudre « Eldredge » et les vélos « Olvathor », demandent agent pour chaque localité belge. S'adresser au secrétaire du Bureau d'Anvers de la Compagnie, 3, rue Wappers. 20858

**PHOTOGRAPHE** demande retoucheur de négatifs, bien au courant. 97, chaussée de Haecht. 21161

EX-SERG.-infirmier de l'armée, 12 ans pratique de vie civil, désire soigner malade de clinique ou maison convenable. Ecr. S. A. B., r. Ruysdael 1. 21211

BELGE se charge trad. all., angl. Ec. A. B. 515, b.j.

CHEF-MENUISIER-meleur, conn. comptabilité, 26 a., d. importante atelier construction, inactif par suite guerre, ch. occupation. Ecr. A. P., r. De Jencker, 11, Bruxelles. 21633

## Chaussures

On dem. ouvrier au cour. formes et patron, pour mesures, 18, av. Louise. 21640

ON DEMANDE EMPLOYÉ au courant comptabilité. 14-16 rue du Frontispice, Bruxelles. 21665

ON DEM. concierge très couv., p. mais. commerce à Etterbeek. S'adr. 8, rue Antoine-Dansaert, Bourse. 21701

JEUNE veuve, ayant en revers, dem. place (gérance, travaux d'écrit. ou autres). Ec. b. j. J. V. 18. 21805

JEUNE homme de bonne famille, ayant eu revers, 16 ans, demande place d'employé. Ecrire bureau journal, C. V. 18. 21807

DACTYLO désire place bureau ou maison de gros. Bonnes références. Ecr. G. C., bur. journal. 21811

ON DEM. comptable expérimenté sach. bien corresp. Ec. G. W. 50, bur. j. 21935

J. HOM. 25 a. dem. pl. tous ouvrages d. magasin ; b. réf. Ecr. M. A. G., bur. journ. 21936

RÉG. litt. gde exp. r., 45 a., ch. accep. Ec. M. C. D. b. j. 22001

ON DEMANDE fille à t. faire, homme travail ouse. 412, avenue Brugmann. 22036

ON DEM. serv. fl. prov. sachant bonne cuisine. Ecrire bur. j., D. H. 100. 22158

## Sténo-dactylo

On demande dame ou demoiselle sachant parfaitement correspondre français et allemand. Prendre adresse bur. journal. 22145

ON DEM. dame s'r., sté. modacty., au ct de rue de livres, franç., allemand. Se prés. de 3-4 h. b., rue Chancellerie, 19 (entresol). 22185

## CHARBONS

Mais. de gros dem. sténo-dactylo sach. bien cal. fer, pr corresp. et service usines. Pr référence à jeune femme d'initiative, pouvant au besoin remplacer patron bureau. Ecr. 56, rue Van Campenhout, 56, avec références. 22197

On dem. STÉNO-DACTYL.-C.G. au cour. Se prés. r. l'Association, 46 ; au les. 22200

ON DEM. servante-cuisinière très sérieuse. 21, r. Newton. 21. Inutile sans bons renseignements. 22202

ON DEM. garçon d'écurie, 84, rue Van Meyel, 46. 22204

ON DEMANDE bonnes ouvrières fileuses, 143, chaussée d'Ixelles. 22215

J. HOM. 19 a., instr. gymnast., libre fin l'après-midi, ferait n'imp. quel ouvr. p. 25 fr. p. mois. Ec. D. T. S., bur. journ. 22219

LÉON BOLLE Cie, rue de la Montagne, 90, demande sténo-dactyl. bien au courant. Références sérieuses exigées. 22213

ON DEM. un dentellier-confectionneur. 51, rue de l'Ange, NAMUR. 22217

ON DEMANDE jne fille, femme de chambre, sachant bien coudre, très propre, aimant beaucoup les enfants, pour soigner jeune dame et petite fille. Bonnes références. Se présenter de 10 à 12 h., lundi. 10, boulevard de Waterloo, 10. 22249

**BONNE D'ENFANTS** est demandée ménage 6 enfants ; couture exigée. Fer. 39, av. Van Haywijck, ANVERS. 22293

ON DEM. imprimeur rubanier pour publ. périod. Rue Louis-Hap, 102. 22253

MODÈLES. Apprentisses et demois. de mag. sont dem. 16, r. des Eperonniers. 22257

J. FILLE dem. place à t. faire, quart. ou je ou s'ad. 98, av. d'Auderghem. 22268

ON DEM. fem. d'ouvrage. 24, rue Solat, LIÉGE. 22265

SERVANTE-SERVEUSE est demandée. 33, r. des Plantes, St-Josse (Nord). 22267

PHARMACIEN désire p. o gérance ou sortir pr nom. Ecr. à j., Z. M. S. 22269

ON DEM. fille à t. faire, propre. 36, av. Parmentier. Dép. tram Wol. St. P. 22270

Jne FILLE sach. dem. pl. cuis. pr t. faire ; bons certif. Vaudez Borren, 97, Soldatenstraat, 97, à Berchem-Ste-Agathe. 22277

ON DEMANDE pour ménage, pays wallon, servante d'environ 35 ans, au courant du ménage et de la couture. S'adresser rue Gilain, 51, Tirlemont. 22278

ON DEMANDE aux Ardoisières de Warmifontaine, par Neufchâteau, Luxembourg belge, bons chauffeurs-mécaniciens pr la conduite des machines. S'adresser soit au siège social, à Warmifontaine, soit à Bruxelles, avenue du Midi, 54. 22281

URG

## GRANDE MANUFACTURE DE CIGARETTES S. WULFSON & Cie LIÉGE

DÉPOT POUR BRUXELLES : 25, PLACE St-GERY, Bourse

**MARQUES**
SAMOLI Cord. Bleu Cord. Rouge
-:- NOUVELLES -:- AMERICAINES
-:- TORCHES -:- HAVANAISES
-:- SIMILI -:- FRANÇAISE
KYMRIS Or
CHOUK-RA Or
ETC.
1474

---

**L'INSTITUT L'„AVENIR"**
14, AVENUE MILCAMPS, BRUXELLES
recommencera le **10 OCTOBRE** prochain ses cours de préparation par correspondance
**A TOUS LES EXAMENS**
Le payement de la moitié, ou même des 2/3, du prix des leçons pourra être différé 22050
**JUSQU'A LA FIN DE 1918**
**PROSPECTUS GRATUITS SUR DEMANDE**
12e année -:- 423 succès aux examens de 1913

---

**HOME ENFANTIN**
Dirigé p. dame diplom. Educ. phys. Inst. Froebel. On accep. enf. jusq. 7 ans et plus. Prix faveur pour orphelins victimes de la guerre. Villa Belle-Vue, 187, r. Hospice (Boitsfort). 16629

---

**Pensionnats communaux**
**HUY**
Pour **Garçons**, *Directeur* : L. Delsat.
Pour **Filles**, *Directrice* : Mme Delsat. 18712

---

**INSTITUT Electro-Technique**
DE BRUXELLES
Dir. 7, rue de l'Arbre, Cours spéciaux par corresp. pour ing. qui désirent s'adj. dipl. d'ing. électr. 18178

---

**Institut Thiebaud**
Boitsfort, pour jnes gens. Rentrée le 1er octobre. 20467

---

**JEUNES FILLES**
qui désirez devenir
**INSTITUTRICES GARDIENNES**
inscrivez-vous tous les jours après 4 heures au **COURS FROEBEL** rue Emile Carpentier, 27, à Cureghem. Etabli en 1903. Dirigé par Mlles Vandersanden, institutr. communale. Nombreuses élèves diplômées et placées. 21026

---

MONS. ch. prêtre dist., inst., pr éducation et instruction de son fils, âgé de 11 a. ½. Adr. b. journ. 21322

---

**Pensionnat FABRA,** Boitsfort, 32, av. Van Bécelaere, pr j^nes filles et enf. On acc. garç. jusq. 8 ans. Tram 30 arr. gare. Programme officiel. 21518

---

DEMOIS. diplômée, prem. rit., donne leçons et cours chez elle. 6, r. Simonis. 21664

---

**INSTITUT AERNOUDT**
Pens^t 1er ordre p^r j^nes gens 663, Chauss. d'Alsemberg
**Uccle-Bruxelles**
Prière dem. prosp. et visit. 21682

---

**PENSIONNAT**
1er ordre, p^r jeunes filles fréquent écoles villes. Mme Mennig, 25, r. de Parme, St-Gilles-Bruxelles. Visible tous les jours. 21772

---

**STENOGRAPHIE**
PENDANT
**2 MOIS**
cours entièrement
**GRATUITS**
Cours partic. de sténo-dactylo
**Institut Elisabeth**
33, r. Liedekerke (pl. St-Josse) 21862

---

DAME all. don. leçons convers., trad.; pr. très mod. Réf. 202, rue du Progrès; son. 2 f. 22163

---

ANGLAIS. Jne hom. ay. bnb. la Gr.-Bret., donn. leç. conv., pron., gram. Fr. 0.75 l'heure. Ec. C. de P., 639, ch. d'Alsemberg. 22191

---

DAME allemande, profes., dist. et expér., donne leçons d'allemand. S'adr. A. S., 89, r. Taciturne. 22272

---

PROFESSEUR exp^rim. demandé pour classe élémentaire. S'adr. de 10 à 15 h., 65, r. de Ruysbroeck 22324

---

ON DEM. à demeure inst. dipl. régente, comm. parl. angl., un peu mus., pour fill. 14 et 16 ans, suiv. progr. écoles moyennes. Ecrire réf. : M. T., rue Industrie, 27. 22313

---

## Objets perdus.

**PERDU** dimanche soir, pendentif-broche, av. perles, brillants. Récomp. 200 fr. p^r retrouver, 19, r. d'Angleterre (Midi). 21936

---

PERDU petite chien. bran. bançon. brun. Rapp. bd du Nord, 73; aviser; bonne récompense. 22180

---

PERDU vend. mat., env. gare Q.-L., pet. CHIEN noir, soyeux, pat. fen. Boby; b. récomp. 172, aven. Molière, Ixelles. 22194

---

PERDU bracelet cuir av. montre hexagone argent. Rapp. contre récomp. : r. de Savoie, 110; 1er ét. 22231

---

## Chevaux, chiens, voitures.

A VEND. omnibus, landaulet lég., tonneaux et 1/2 tonn., 15, r. Marché-aux-Perce (Cent.). 19551

---

A VENDRE 1 COUPÉ, 112, rue de Bouvy, n. 112, La Louvière. 19057

---

**A VENDRE**
chez Mme Ve **NICOLAY,** à Autelbas - lez - Arlon.
**Quatre Etalons**
primés par la Commission provinciale et dont l'un a une prime de conservat.
**4 Chariots à 4 Chevaux** 12250

---

**4 Magn. Korthals.** nés 29/5/14, par **Pekas,** 60 pr., C. S. B., 2541, hors **Hermosa,** 5147. P^r rendez-vous **23, av. Midi.** 19567

---

Beau CHEVAL bai, deux mains, garanti sans vice, sans tare, 1 m. 69, 5 ans, belle origine. 2.200 francs. Duysters, à Diest. 21067

---

**Achat PNEUS AUTOS**
neufs et occasion. Avenue de la Reine, 197, Brux. 21501

---

ON DEM. d'occasion en. mion brasseur plat, long. 2 rangs bon état. George, 48, rue Paradis, à LIÉGE. 21940

---

A VENDRE MAXIDUC, le chien groenendael bien connu, à poil long noir. Trois certif. de championnat. Détenteur de la Coupe John Cockerill, de Sera ing. Vingt premiers prix, etc. Voir photographies au bureau journal. Fre off. A.E.C., b. journ. 22025

---

2 Bons CAMIONS ouverts, pouv. charger plus. tonn. à v. 8, quai des Usines. 22363

---

ON DEM. d'occasion charrette de boulanger. Rue de Cologne, 70. 22121

---

A VENDRE CAMION, état neuf, avec banquette essieux à double patent, pouv. porter 1.200 kil. S'ad. Gonthier, Wauze-Huy. 22137

---

A V. omnibus, camion couv., voit. de com., char. à cap. et voit. à bout. J. Clermont, 62, Allée Verte, Bruxelles. 22372

---

## Vélos.

Gd choix VÉLOS h. et d., av. moy., 3 vit. et 2 fr.; loc. vélos, atel. répar. 177-181, rue du Cornet. 21937

---

**VÉLOS** homme et dame, Stock lampes acétylène d'intérieur L. & B., Moreau, 41, r. Van Schoor. 22172

---

Sup. OCCAS. V^lo luxe, servi 5 f., c. 225, à v. 105 fr. 22, bd d'Anvers. 22276

---

**AGENCE Cycles FN** 6, RUE FAIDER
**Réparations**
Placement de moyeux
Roue libre 22215
aux Acatènes
de toutes marques.

---

## Divers.

**Grande occasion FOURRURES**
à liq. de suite : skungs, oposeum, renards bleus du Japon, marmotte, petit-gris petit-bleu, etc.; dep. 25, 45, 75 fr. la garn., col ou écharpe, avec manchon assorti. 119, rue Stephenson, 119, Schaerb. 22353

---

2 RICHES FAUT. CLUB en cuir et fumoir anglais à vendre d'occas., 35, boul. Lambermont. 12126

---

**ARGENT DE SUITE**
Achat de Livres
**Tableaux, Gravures**
Dewinter, 10, r. St-Gudule 8649

---

**MONT-DE-PIÉTÉ — BIJOUX —**
Nous dégageons et payons FORT SUPPLÉMENT
MAXIMA, r. Jul. Van Praet, 13 24641

---

**Auto-Piano**
BAS PRIX
Grande partie rouleaux, 65 notes, d'occasion, 131, avenue de la Toison d'Or. 12388

---

*Carbure*
DISPONIBLE
Becs, Lampes, Verrerie Acétylène, Manchons
FOURNITURE
GAZ, ÉLECTRICITÉ
10, place du Marché, 10 13058

---

**MUSIQUE MAGNIFIQUE GRAMOPHONE**
avec 2 MEUBLES ET
**Grande Quantité Disques de Choix**
-:- A VENDRE -:-
March. et intermédiaire s'abstenir. S'adresser :
**27, rue du Beffroi** 2297

---

**Piano Pleyel** bas prix
av. de la Toison d'Or, 131. 13618

---

**CARRELAGES**
Si vous désirez profiter de belles occas. en céram. et faïences, adr.-vous ch. Collette, 181, av. de la Couronne 15650

---

ON dem. **PIANO,** 3, av. Marie-Henriette, Forest 16324

---

**ACHETEZ**
avant la hausse imminente, **Toitures et Carrelages,** les plus économiques.
**Tuyaux en béton.**
**Asbestit** (Sté Ame)
Schoenaerde par Termonde 14838

---

**LES** plus beaux meubles d'occ., riches et ordinaires, sont vendus 37, rue d'Or. Venez voir. 16361

---

**MASSAGE**
Méthode anglaise
343, rue du Progrès, 343 18541

---

**Manucure**
de 2 à 6 h., 64, rue de la Source. Sonnez 2 fois. 18895

---



14466

---

**CONFISERIE-CHOCOLATERIE** en gros, **Julien Lambot, 167, bd du Hainaut.** 19270

---

**A. DEJONG, Rotterdam**
Toutes les semaines, le lundi et mardi, arrivage de produits alimentaires. Disponible : Fécule prima, carbure, sardines, cigarettes françaises, citrons nature en bouteill., bouillon cubes, choucroute, sirop de poires, etc. Prix sans concurrence; sans intermédiaire. 19351

---

**Hôtel de l'Horloge**
**4, bd Botanique.**

---

**Champagne mousseux**
**Fr. 1.75 la bouteille**
289, r. du Tilleul (Sch.). 19366

---

**SEL**
blanc fin fin, raffiné pour beurre fin, moyen et gros en sacs de coton blanc de 50 kilos, disponible à Bruxelles, franco toute gare belge, par wagon de 10,000 kilos. Concurrence impossible.
**LA PERSÉVÉRANCE**
82, Quai des Charbonnages, 82
BRUXELLES 19473

---

ON DES. ach. d'occ. machine à écrire, pr f. vis.; mach. à calculer, mach. à additionner, duplicateur plat ou rotatif. Ecrire : A. E. V. Y., bur. jnl. 19526

---

**DERNIER BREVET**
**Fours portatifs CARAMIN**
de toutes grand. cuis. au bois, charbon, gaz, dep. 30 fr. Cuit 4 pains de 3 livres, 3, rue de Mérode, Bruxelles-Midi. 19527

---

**J'achète comptant** meubles, coffre-fort, Wets, 4, pl. Ste-Catherine. 19708

---

**Eau Minérale**
**des Sources naturelles de Bouval** 1932
Fr. 2.40 les 12 litres.
289, r. du Tilleul, Schaerbeek.

---

J'ACHÈTE toutes espèces de marchandises en solde. Discrétion absolue. On paie au grand comptant. Réponse bureau du journal N. C. 19912

---

LUSTRES, gaz et électr. 1/2 prix, cessat. d'af., 132, av. Toison d'Or. 20125

---

DISP. de matér. et cap. je ch. mr ay. idée intéres. publ ou impr. 22, r. de la Paille. 20264

---

VENTE STOCK d'allumettes-bougies, moins chères que les suédoises. Goudron 108-110. CRIEM, 27, rue Théâtre (Nord). 20393

---

A VEND. pic étole renard 60 fr. Beau manteau loutre, dern. mod., 174, rue de la Loi. 20671

---

**Savon — Carbure**
ALIMENTATION
8, r. du Casino, Brux. (N^s). 20726

---

ON DEM. PIANO buffet ou petite queue. Ec. prix, marq. : D. R. D, b. j. 21497

---

**PRÊTS 5 % L'AN**
hypothèq. indiv., achat de créances hypothécaires Traite en province.
**Prêts et Achats Livrets d'épargne**
Argent de suite, aucun frais d'avance, de 10 à 12 et 2 à 5 (h. b.). 21479
**12, r. de la Limite,** Brux.

---

ON DEM. capitaux à placer s. bon. hypothèque à 5 et 6 p. c. Ecr. M. 6, b. j. 21485

---

VOULEZ-VOUS FAIRE **placement de tout repos à 6 p. c.**
Ecrivez A. 3, bur. journal. 21486

---

STOCK
**d'OIGNONS**
1er choix disponib. gros et demi-gros. Union Centrale d'Alimentation, 29, r. de la Fiancée, 29, Brux. 21558

---

**MANUFACTURE DE CIGARES**
**Comptoir LAVANA**
51, RUE FOSSE-AUX-LOUPS, BRUXELLES
Vente directe du Fabricant au Consommateur

| | |
|---|---|
| LAVANA Reinitas | fr. 5.50 le 100 |
| LAVANA Bouchas | 7.00 le 100 |
| LAVANA Londres | 7.50 le 100 |
| LAVANA Régalia de Londres | 9.50 le 100 |
| LAVANA Kings | 10.00 le 100 |
| LAVANA Rothschilds | 10.00 le 100 |
| LAVANA Bouquet Impérial | 15.00 le 100 |
| LAVANA Britanica Riche | 15.00 le 100 |

Echantillonnage en caissettes de 25
22320

---

**Paille coupée mélassée**
On demande un 1er ouvrier au courant de la partie. Bons appointements. Ecrire avec références sous **A. Z. 784,** bureau du journal. 21734

---

**HACHES-PAILLES**
à main et au moteur
**REINKING et HOBERG**
Machin. agricoles en gros
**169, rue Le Lorrain**
**Bruxelles-Entrepôt** 21889

---

J'ACHETE beaux vieux vêt., linge, chaus., meub. occ. J.-Bte De Beus, rue Blaes, 218. 22039

---

CAFÉS CRUS à vendre, fort beau, dispon. place 2.500 sacs. 17, r. Justice. 22117

---

VITRAUX D'ART. — Belles occasions t. genres, 1, r. Trévires (Cinquant.) 22125

---

ON DÉSIRE prêt de 700 fr., remboursable par 770, fin novembre; sérieuses garanties. Ecrire V. D. V. 32, bur. journal. 22126

---

**Mélanges**
poules, 10,000 k. dispon. **107, ch. de Gand.** 22155

---

**Électricité**
En magasin 1000 moteurs électriq. et dynamos d'occ. à vendre av. gar. d'un an. Rép. et loc. moteurs, 102, ch. St-Pierre, Brux. 22173

---

A VEND. forte raboteuse 1^m75 × 5^m00, poids 20,000 kil., prix 4,000 fr. Tours, Fraiseuses, Mortaiseuses, Etaux, etc. Ec. Dépôt, bur. journ. 22186

---

A VENDRE imprimerie de province, av. pédale et presse à bras, 2.500 f.; petite presse p. timbrage, 225 fr. Ec. P.V.S., bur. j. 22188

---

OCCASION : Beau manchon 3 martres à vendre 30 fr. Répondre : E. B. 32, bureau du journal. 22190

---

40 SACS COKE à vendre. S'adr. 3, r. du Bois-Sauvage, 3; sonnez 3 fois. 22193

---

**Savon mou brun**
qualité extra, par 25 k., à 0.95 le kil., 83, rue de l'Ecole, 85, Jette. 22195

---

**Comptoir d'Alimentation**
POUR LE GROS SEULEMENT
**DISPONIBLE**
10,000 k. Savon genre Marseille, 1re qualité.
10.000 douzaines Savon de toilette. 21953
80,000 k. Savon mou noir, 1re qualité.
80,000 boîtes Cirage noir, 1re qualité.
800 caisses Allumettes, Bougies, fabrication belge.
**BUREAUX : 92, Boulevard du Nord, Bruxelles.** BUREAU ouvert de 9 à 9 heures belge. (Entresol)

---

ON DÉS. ach. manteau loutre ou astrakan. Inter s'abst. Ecrire Cardigny, 41, rue Berger, Brux. 22240

---

DAME d'empl. de l'Etat vendrait pal. de loutre, col opossum, ½-prix. — Pressé. 29, rue Peter-Benoit 29, Etterbeek. 22258

---

**Suis acheteur**
d'occ. étalage, comptoir et rayons de magasin. Of. R. R. 268, bur. journal. 22268

---

**COUVERTURES**
1,000 couvert. blanches, rouges et grises à vendre 2^m00 × 1^m50, r. Filature, 3. 22271

---

**Pelleteries**
Grande partie peaux de **Skunks - Renards**
à vendre très avant. Av. de la Reine, 320 (près de l'église). 22275

---

J'ACHÈTE bon harmonium. Ecrire 71, rue Basse, BOUSSU. 22239

---

**Disponible**
35, rue de l'Eglise, Derchem-Ste-Agnthe, tram le matin jusqu'à 11 h. b. : 100 caisses Edelweiss, partie savon vert consistant, 1,500 k. Couque-Royale. 22285

---

**CARBOLINEUM**
Forte partie, prix avant. S'ad. 100, r. de Liverne. 22239

---

FOURRURE. Magnifique étole, manchon petit-gris, neuf, 3 m. long., c. 400 f., p. 150 fr. 77, av. la Reine. 22303

---

**Fourrures**
Travail à façon soigné, réparations, transformat., pièces s. commande. Prix modérés. Berthachamps, 26, rue Van-Aa, Ixelles. 22214

---

ON DEM. piano à qu. et angelus d'oc. B.B.5, b. j. 22315

---

**Biscottes**
Epi d'Or, Marie-José, qualité inimitable.
**29, rue du Vautour, 20** 22318

---

DÉP. Ch. à c., sal. à m., gr. gl. Emp., gar. chem., lustr. 84, avenue Dail^y. 22319

---

**DROIT-CIVIL**
pénal et comm. Divorces, arr. locat. et propr. Cons. 2 fr., De Schepper, d'en d', 171, bd du Hainaut, 2 à 5. 22337

---

**MEUBLES**
Occ. à saisir de suite
Tr. bel. sal. à mang. av. ch. cuir 275 fr.; riche phono. s. pavil., av. gr. et nombr. plaq.; machine Singer et une t^le rentr., garn. chem. 5 p. 38 fr.; sup. tabl., cuis. émaill. et nickelée à 4 fours, c. 225 fr. pr 98 fr. 119, rue Stephenson, Schaerb. 22354

---

FOURRURES
Belle collection d'objets neufs à vendre d'occasion **12, r. du Persil, Brux.** 22361

---

**Fourrures**
J'achète à bon prix toutes occasions. Ecrire F. R., Bur. Publ., 45. Marché-aux-Poulets, Brux. 22362

---

FOYER à gaz, c. neuf, e. 125 fr., à v. 55 fr. Ch. de Louvain, 9. 22366

---

**SEMAINE DE RÉCLAME**
**GRANDE VENTE DE SAVON**
QUALITÉ GARANTIE
BOUGIES et ALLUMETTES à des prix défiant toute concurrence
Maison S. VANEMRIK, 45, rue Ste-Catherine, 45
GROS 22035 DÉTAIL

---

**Commerce à reprendre**
existant depuis nombreuses années. Clientèle de premier ordre en Blanc. Tissus et fantaisie serait cédée gratuitement à personne active et sérieuse. Fonds de roulement pour débuter **25,000 francs.** Pas de reprise de marchandise. Bénéfice annuel moyen **15,000 francs.** S'adresser : **7, rue Saint-Boniface, Ixelles.** 20611

---

**Cabinet d'affaires**
traitant les cessions de commerces et la publicité en général est à céd. 5,000 fr. p^r cause de santé. Excellente affaire. Situat. indép. et lucr., 5,000 fr. bénéfice net par an. Le cédant resterait courtier de la firme. Ec. K. K. 302, bur. j. 21795

---

Je REPRENDRAIS comptant petit ou grand commerce donnant beaux bénéfices prouvés. Interm. s'abst. Ec. E. A. E. 176, b. j. 21396

---

A REMETTRE épicerie, fruits, légumes; rue très commerç., pet. loy., pet. reprr., cse décès. Pr. ad. b. j. 22216

---

BRASSERIE-DISTILLERIE à remettre, avec piano, orchestre, 2 chamb. garnies, 2,500 fr. Prendre adresse bureau journal. 22225

---

**Ventes et locations.**

A VENDR. terrain raccord. de fer centre du pays, grande envir. 1 hect., facil. de paiem. Prend. adr. b. j. 9908

---

A VENDRE superbe maison neuve 24 pièc. dont 1 de 8 m. sur 6. S'ad. J.-E., 26, rue Charles De Groux, Cinquant. 16885

---

**A LOUER**
**22, pl. Roe Van Koenen St-Gilles, gr. app. fr., mod., 8 pl., 3 cav., 2 rac., asc., monte-ch., chauf. centr., tél., conc., prix gre, 1,800 à 2,200 fr.** 18306

---

**VILVORDE**
A VENDRE
Jolie maison de campagne, eau, gaz, jardin 42 ares, 2 serres, dépendances. Proximité tram 53. Ecrire bureau du journal, L. M. 20. 9807

---

**A LOUER** PARTIE de maison garnie avec ou sans pens., près du Bois. Vis-à-vis grands jardins. Visible de 9 à 16 heures. S'adr. rue Vanderkindere, 424, (Eut. du bois). 18946

---

BEL AP. FR. à 1er, 5 pl., ant., ref., c., m., 45 fr., ch. Helmet, 135. Tr. 56. 19210

---

GARNI. App. et ch., p.-à-t. av. ou s. pens. 22, r. Prince-Royal, pte Namur. 20122

---

**POUR ARTISTES**
ARRIVAGE DE
POUR **ÉTUDIANTS**
ÉCOLEURS, REMBRANDT
POUR **DÉCORATEURS**
21568

---

**DÉPOSITAIRE : J. POMMÉE**
**15**
rue des Moineaux
BRUXELLES

---

**Commerces à céder et à reprendre.**

BELLE Brasserie à repr. Cond. à conv. Ecr. bur. journ. F. J. M. 21354

---

A CÉD. p. cause décès épic.-crém., pens. de famille et chamb. garn. 9, rue de la Victoire, 9. 22203

---

IMPRIMERIE moderne, état neuf, à remettre. Ec. bur. journ., M. V. P. A. 22179

---

DOUR. — Belle mais. de com. à louer, pr droguerie unique et articles associables, du centre. Loyer 500 fr. Pr. adr.-bur. journ. 21323

---

MONS. seul dés. louer, centre ville, 1er nov. bel app. 5-6 p. Ec. E. C. R., b. j. 21433

---

**Nouvel Hôtel Moderne**
**A louer sa 2e appart. le tout de m. conf., jardin, prix guerre, 1800 à 3.400 fr., 65, av. Leposire.** 20573

---

ON DEM. à 1re maison mod., avec jardin, 2.000-2.400, non loin du centre. Ec. S. D. 200. b. j. 21010

---

**A louer**
**SUP. MAG. GROS**
19, pl. Rouppe. Asc. chauf. él., gaz, monte-ch., 3 ét., Galer. Bât. dev., 5 ét., app. franç. Cond. **23, av. du Midi.** 18166

---

Bel APPART. garni à louer, linge et vaisselle, prix de guerre. S'adres. 6, rue Mignon, 6. 21014

---

ON DÉS. ach. meubles et matelas. Ecrire Carlier, 41, rue Berger, Brux. 22240

---

DAME d'empl. de l'Etat vendrait pal. de loutre, col opossum, ½-prix. — Pressé. 29, rue Peter-Benoit 29, Etterbeek. 22258

---

**Suis acheteur**
d'occ. étalage, comptoir et rayons de magasin. Of. R. R. 268, bur. journal. 22268

---

**COUVERTURES**
1,000 couvert. blanches, rouges et grises à vendre 2^m00 × 1^m50, r. Filature, 3. 22271

---

**Pelleteries**
Grande partie peaux de **Skunks - Renards**
à vendre très avant. Av. de la Reine, 320 (près de l'église). 22275

---

J'ACHÈTE bon harmonium. Ecrire 71, rue Basse, BOUSSU. 22239

---

**Disponible**
35, rue de l'Eglise, Derchem-Ste-Agnthe, tram le matin jusqu'à 11 h. b. : 100 caisses Edelweiss, partie savon vert consistant, 1,500 k. Couque-Royale. 22285

---

**CARBOLINEUM**
Forte partie, prix avant. S'ad. 100, r. de Liverne. 22239

---

FOURRURE. Magnifique étole, manchon petit-gris, neuf, 3 m. long., c. 400 f., p. 150 fr. 77, av. la Reine. 22303

---

**Fourrures**
Travail à façon soigné, réparations, transformat., pièces s. commande. Prix modérés. Berthachamps, 26, rue Van-Aa, Ixelles. 22214

---

ON DEM. piano à qu. et angelus d'oc. B.B.5, b. j. 22315

---

**Biscottes**
Epi d'Or, Marie-José, qualité inimitable.
**29, rue du Vautour, 20** 22318

---

DÉP. Ch. à c., sal. à m., gr. gl. Emp., gar. chem., lustr. 84, avenue Dail^y. 22319

---

**DROIT-CIVIL**
pénal et comm. Divorces, arr. locat. et propr. Cons. 2 fr., De Schepper, d'en d', 171, bd du Hainaut, 2 à 5. 22337

---

**MEUBLES**
Occ. à saisir de suite
Tr. bel. sal. à mang. av. ch. cuir 275 fr.; riche phono. s. pavil., av. gr. et nombr. plaq.; machine Singer et une t^le rentr., garn. chem. 5 p. 38 fr.; sup. tabl., cuis. émaill. et nickelée à 4 fours, c. 225 fr. pr 98 fr. 119, rue Stephenson, Schaerb. 22354

---

FOURRURES
Belle collection d'objets neufs à vendre d'occasion **12, r. du Persil, Brux.** 22361

---

**Fourrures**
J'achète à bon prix toutes occasions. Ecrire F. R., Bur. Publ., 45. Marché-aux-Poulets, Brux. 22362

---

FOYER à gaz, c. neuf, e. 125 fr., à v. 55 fr. Ch. de Louvain, 9. 22366

---

**BESTE HUISHOUD ZEEP** 20317

---

**A LOUER**
**22, pl. Roe Van Koenen St-Gilles, gr. app. fr., mod., 8 pl., 3 cav., 2 rac., asc., monte-ch., chauf. centr., tél., conc., prix gre, 1,800 à 2,200 fr.** 18306

---

**VILVORDE**
A VENDRE
Jolie maison de campagne, eau, gaz, jardin 42 ares, 2 serres, dépendances. Proximité tram 53. Ecrire bureau du journal, L. M. 20. 9807

---

**A LOUER** PARTIE de maison garnie avec ou sans pens., près du Bois. Vis-à-vis grands jardins. Visible de 9 à 16 heures. S'adr. rue Vanderkindere, 424, (Eut. du bois). 18946

---

BEL AP. FR. à 1er, 5 pl., ant., ref., c., m., 45 fr., ch. Helmet, 135. Tr. 56. 19210

---

GARNI. App. et ch., p.-à-t. av. ou s. pens. 22, r. Prince-Royal, pte Namur. 20122

---

**Ventes et locations.**

A VENDR. terrain raccord. de fer centre du pays, grande envir. 1 hect., facil. de paiem. Prend. adr. b. j. 9908

---

A VENDRE superbe maison neuve 24 pièc. dont 1 de 8 m. sur 6. S'ad. J.-E., 26, rue Charles De Groux, Cinquant. 16885